

**CONTRAT DE VILLE**  
**AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**  
**« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »**

**FASCICULE n°1**

**DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES**



## Table des matières

<b>FASCICULE n°1</b> .....	1
<b>Les éléments clés du diagnostic partagé et les enjeux pour le territoire</b> .....	3
<b>Des quartiers prioritaires toujours plus pauvres que les autres quartiers</b> .....	3
<b>Les habitants des QPV ont encore du mal à accéder et à se maintenir sur le marché de l'emploi</b> .....	5
Des habitants en moyenne moins diplômés que le reste de la population de l'ACSO .....	5
<b>Des quartiers marqués par un taux de chômage de 30,7%</b> .....	6
Des habitants de plus en plus confrontés à des emplois précaires .....	7
Synthèse de la concertation sur l'emploi et la formation par quartier .....	12
<b>L'accès à l'éducation, la culture et au sport, une condition <i>sine qua non</i> pour l'émancipation des habitants</b> .....	16
De nombreux dispositifs en faveur de l'éducation à coordonner .....	16
Une nécessaire mobilisation du droit commun .....	17
Un difficile accès aux droits et aux démarches numériques .....	19
Une importante offre culturelle et sportive sur les QPV .....	20
Un partenariat inter-associatif à améliorer.....	21
Synthèse de la concertation sur l'émancipation.....	22
<b>La tranquillité publique et la sécurité, des piliers pour l'amélioration de la vie des habitants</b> .....	23
Une augmentation préoccupante des violences.....	23
Insécurité routière et mésusages des espaces publics au sein des QPV .....	24
Des problématiques d'entrée des jeunes dans la délinquance .....	24
Des violences vis-à-vis des femmes et des jeunes filles .....	26
Synthèse de la concertation sur la sécurité .....	26
<b>De multiples problématiques liées à la santé</b> .....	28
Des situations de non-recours aux soins.....	28
Une augmentation des problématiques de santé mentale.....	30
Synthèse de la concertation sur la santé .....	31
<b>Une transition écologique et énergétique à poursuivre</b> .....	33
Une population plus vulnérable aux effets du changement climatique .....	33
Des actions à amplifier pour adapter les QPV aux transitions écologiques .....	34
Synthèse de la concertation sur la transition .....	35
Méthodologie du Contrat « Engagements Quartiers 2030 » .....	37
<b>Evaluation du précédent contrat de ville (2015-2023)</b> .....	37
Glossaire .....	41

# Les éléments clés du diagnostic partagé et les enjeux pour le territoire

## Des quartiers prioritaires toujours plus pauvres que les autres quartiers

Le précédent contrat de ville de l'ACSO (2015-2023) a permis **d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires**. Le soutien financier aux associations et aux communes, l'appui méthodologique aux porteurs de projets, les temps d'échanges et de rencontres ont été des leviers forts d'action publique sur les quartiers aux côtés des programmes de rénovation urbaine.

Néanmoins, les disparités de revenus entre les quartiers (périmètre des 5 anciens quartiers) et le reste de l'ACSO restent préoccupantes. **Le taux de pauvreté atteint 42,7% sur les QPV contre 29,3% à l'échelle de l'agglomération**. Le quartier des Hauts-de-Creil est le plus précarisé : le taux de pauvreté y est de 49%. Il a augmenté par rapport à 2015 (46,8%).

Les inégalités de niveaux de vie et la pauvreté

Quartier	Revenu médian disponible par UC (2015)	Revenu médian disponible par UC (2020)	Taux de pauvreté (2015)	Taux de pauvreté 2021
Les Hauts-de-Creil	12 500	13 670	46,8%	49,0%
Les Rochers- L'Obier	13 256	14 920	43%	41,6%
Les Coteaux	12 095	14 350	47,5%	43,9%
Les Martinets	13 064	14 330	45,2%	46,0%
Bellevue – Belle visée	13 058	14 590	39,8%	38,4%
Total QPV de l'ACSO	12 795	14 372	44,5%	42,7%
ACSO	15 278	17 760 (2021)	31,6%	29,3%

*NB : une annexe sur les deux nouveaux quartiers prioritaires de la ville (Quartier Gare à Creil et quartier Montupet à Nogent-sur-Oise) sera produite à partir de 2025.*

Avec une médiane du revenu disponible par unité de consommation de 14 372 euros sur les quartiers prioritaires de l'ACSO (2019) - soit près de 3 000 euros de moins qu'à l'échelle intercommunale - le territoire se classe derrière la moyenne nationale des QPV de France métropolitaine (14 470 euros). Parmi les allocataires CAF des quartiers sur l'ACSO, **41% disposent d'un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales en 2017, contre 32% à l'échelle de l'ACSO**.

Les quartiers concentrent toujours des populations aux fragilités socio-démographiques importantes. Les indices de pauvreté se cumulent avec des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation. **Le taux de chômage s'élève à 30,7% dans les QPV contre 21% à l'échelle de l'ACSO**. L'accompagnement des habitants vers le monde du travail reste le premier défi à relever.

En outre, la concertation des habitants et des acteurs locaux a fait resurgir des priorités nouvelles par rapport à 2015 :

- **Les problématiques de prévention de la délinquance** en lien avec les violences urbaines de l'été 2023. Un sentiment de malaise, voire de colère, d'une partie des habitants envers les institutions, en particulier chez les jeunes, a été évoqué par les habitants. Les établissements scolaires constatent également une augmentation de la violence.
- **Les problématiques de santé mentale** en lien avec l'impact des périodes de confinement, en particulier chez les jeunes. Les acteurs locaux ont constaté que la santé mentale participe à leur fragilité : décrochage scolaire, délinquance juvénile, violences, dépressions....

- **Les problématiques d'égalité F/H** en lien avec le mouvement Me Too. Les professionnels ont souligné les difficultés des publics féminins au sein des quartiers : violences sexistes et sexuelles, difficultés d'intégration au monde du travail, situations – plus rares, mais observées - de prostitution juvénile.
- **Les problématiques d'adaptation des QPV à la transition** écologique en lien avec les épisodes de crises climatiques. Les habitants risquent d'être davantage impactés dans leur vie quotidienne.

Le nouveau Contrat de Ville doit pouvoir intégrer ces nouveaux enjeux tout en poursuivant les actions menées depuis de longues années en matière de cohésion sociale, d'emploi et formation et de cadre de vie. L'évaluation du précédent Contrat de Ville a mis en lumière la dynamique partenariale robuste entre pilotes de la politique de la ville et les acteurs locaux. Les actions de la programmation annuelle sont particulièrement nombreuses et les porteurs de projet forment des relais de proximité auprès des habitants.

Parmi les projets structurants qui ont fait leurs preuves, on peut citer :

- A Nogent sur Oise : Handi Cult' Urbaine, une initiative du service jeunesse qui réunit des jeunes et personnes en situation de handicap, autour d'un projet créatif inclusif (chant, graph, danse...).
- A Creil : le Plan Citoyenneté pour les jeunes, les ateliers socio-linguistiques menés par la ville
- A Montataire : Actions jeunesse (rencontre de la jeunesse qui a investi plusieurs champs : prévention des rixes, orientation, emploi, culture...)
- A Villers Saint-Paul : le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (cofinancement CAF, déployé depuis 3 ans)
- A l'échelle de l'ACSO : action de coordination linguistique

Partant de l'existant et des besoins émergents, la concertation a permis de fixer de manière partenariale, **les cinq orientations majeures du nouveau contrat de ville** :

1. Accompagner les parcours d'insertion et l'emploi des habitants des quartiers.
2. Dans le cadre des valeurs de la République et de la laïcité, donner à chacun les clés de son émancipation et de son autonomie, lutter contre toute forme de discrimination et inciter à l'engagement citoyen et institutionnel.
3. Favoriser la tranquillité publique sur les quartiers et garantir la sécurité de leurs habitants et habitantes.
4. Porter une politique en faveur de la santé et du bien-être des habitants des quartiers prioritaires.
5. Appliquer une politique de transition écologique et énergétique en phase avec les besoins et les pratiques des habitants.

A travers ces orientations, les partenaires du contrat de Ville se donnent pour ambition de soutenir les actions spécifiques aux QPV. Il s'agit aussi d'apporter une attention particulière à la mise en œuvre des projets territoriaux plus larges, en cours de déploiement comme le Plan Alimentaire Territorial de l'agglomération (PAT), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), le Programme Local de l'Habitat (PLH), le dispositif Action Cœur de Ville à Creil, etc. Le contrat de ville visera en effet à articuler au mieux ces projets et dispositifs, au bénéfice des QPV.

## Les habitants des QPV ont encore du mal à accéder et à se maintenir sur le marché de l'emploi

Des habitants en moyenne moins diplômés que le reste de la population de l'ACSO

Quartier	Part des non diplômés en 2019
Les Hauts-de-Creil	54,7%
Les Rochers- L'Obier	46,3%
Les Côteaux	57,6%
Les Martinets	47,4%
Bellevue – Belle visée	42,8%
<b>Total QPV ACSO</b>	<b>49,8%</b>
<b>ACSO</b>	<b>34,7%</b>

La part d'habitants peu ou pas diplômés est particulièrement importante dans les quartiers prioritaires de l'ACSO. Elle atteint près de **52,2% en QPV contre 35,4% sur l'agglomération** (source : Insee, RGP, 2019). A contrario, les **QPV accueillent moins de personnes à haut niveau de qualification** (part de la population avec un diplôme de niveau bac+2 ou plus) avec un taux moyen de **12,9%** contre **20,1%** pour l'ACSO et 23,6% pour la France. Les quartiers des Martinets et des Rochers-l'Obier font figure d'exception avec une part de la population disposant d'un diplôme supérieur long autour de 17%, tandis que les quartiers des Côteaux et des Hauts-de-Creil concentrent les populations les moins diplômées.

Les **nouvelles générations sont davantage scolarisées** (scolarisation des 16-24 ans en augmentation : 59,9% en 2019) que lors du précédent contrat de ville, et **même supérieure à la moyenne de l'ACSO** (58,6%), comme sur les quartiers des Hauts-de-Creil où elle atteint 60,5%, ainsi qu'à Villers-Saint-Paul à BelleVue Belle-visée (61,8%). En outre, les taux de réussite au brevet en 2020 et 2021 dans les établissements publics s'inscrivent dans les moyennes communales et intercommunales (84,5%), avec un taux de réussite autour de 85% sur le quartier des Martinets et Bellevue Belle Visée.

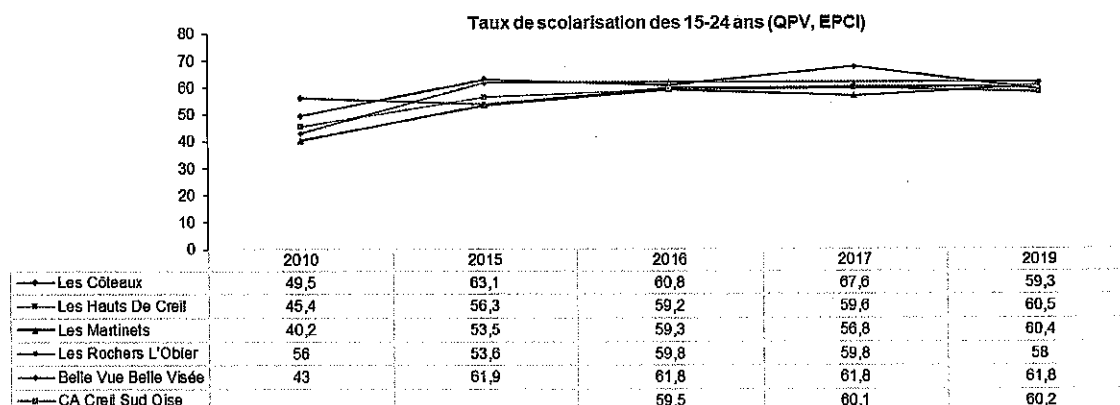


Figure 1 : la scolarisation des 16-24 ans (ACSO, QPV) Source : Données RGP, 2019

## Des quartiers marqués par un taux de chômage de 30,7%

Quartier	Taux de chômage en 2019 (source : INSEE)	Taux d'emploi en 2019 (source : INSEE)
Les Hauts-de-Creil	30,4%	40,3%
Les Rochers- L'Obier	28,8%	49%
Les Côteaux	34,2%	41,5%
Les Martinets	32,8%	43,9%
Bellevue – Belle visée	28,8%	47,5%
<b>Total QPV ACSO</b>	<b>30,7%</b>	<b>42,4%</b>
<b>ACSO</b>	<b>21,5%</b>	<b>53,1%</b>

Les habitants des QPV de l'ACSO sont davantage touchés par le chômage, avec un taux moyen atteignant 30,7% de la population en 2019, soit trois points de plus que la moyenne nationale des QPV, et 8 points de plus que la moyenne intercommunale. Le quartier des Côteaux est le quartier concentrant le niveau le plus élevé de taux de chômage, avec un taux de 34,2%.

En corollaire, les taux d'emploi sur les quartiers de l'ACSO sont plus faibles (42,4% en 2019) que la moyenne nationale des QPV (47,3%) et intercommunale (53,1%). Ce taux est particulièrement bas sur le quartier des Hauts-de-Creil (40,3%) et sur celui des Côteaux (41,5%).

De façon plus spécifique, le taux d'emploi est encore plus faible pour :

- **Les étrangers (38,1%) qui représentent 29% de la population des QPV de l'ACSO.** Ce plus faible accès à l'emploi peut s'expliquer notamment par **des problématiques d'ordre juridique** ou administratif (nécessité d'obtenir un visa de travail / récépissé / autorisation provisoire de travail et délais allongés), **linguistique** (de nombreux habitants des quartiers sont allophones et/ou en situation d'illettrisme, ou en situation d'analphabétisme), et **social** (rupture familiale, arrivée récente en France, sans contacts ressources, etc.).
- **Les jeunes (15-24 ans), avec un taux d'emploi de 19,5%**, soit 3,6 points de moins qu'à l'échelle des QPV métropolitains, et 7 points de moins que sur l'agglomération, malgré une tendance à la poursuite d'études. D'après les différents acteurs interrogés, **la problématique de santé mentale** particulièrement importante chez les jeunes au sortir de la crise sanitaire, est en augmentation, et **rend parfois difficile l'accès à l'emploi ou le maintien dans l'emploi** (situation d'isolement quasi-total, difficultés à trouver des points de stabilisation des états, interruption de traitements).

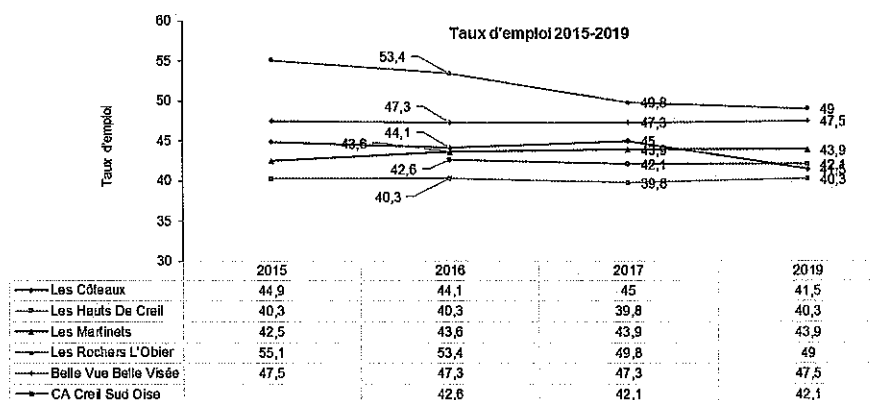
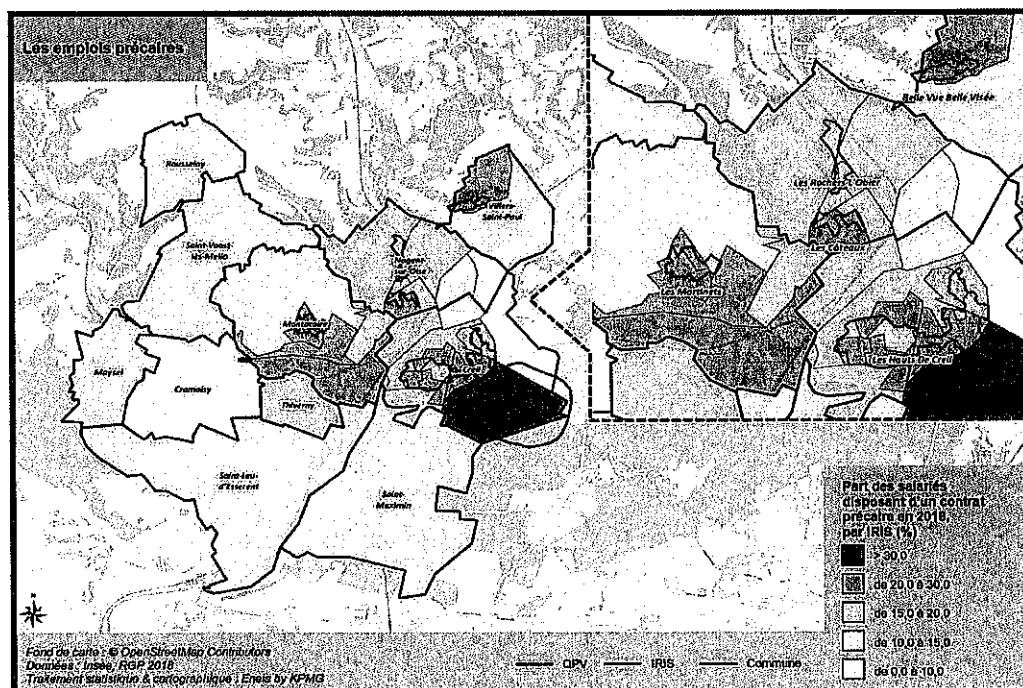


Figure 2 : le taux d'emploi des 15-64 ans (ACSO, QPV) Source : Insee RP / Pôle Emploi, 2019

## Des habitants de plus en plus confrontés à des emplois précaires

Outre le faible accès au monde du travail, **la hausse des emplois précaires** depuis 2016 (emplois peu qualifiés, contrats courts, en intérim, au « gris », etc.), **renforce la pauvreté du territoire**.

De plus, la classe socioprofessionnelle « ouvrière » est également la plus représentée sur le territoire, avec une part d'actifs ouvriers, atteignant 42,4%, contre 34% à l'échelle des QPV métropolitains<sup>1</sup>, et peut être corrélée à des salaires plus bas et des conditions de travail précaires (durée limitée de chantier, horaires décalés, etc.)



NB : L'IRIS Est de Creil, en bleu foncé sur la carte représente une partie faiblement urbanisée du territoire. A ce titre, si le taux de précarité est élevé, il ne reflète pas un volume important de populations précaires. Ces dernières restent concentrées sur les QPV.

<sup>1</sup> Source : RGP, Insee 2019

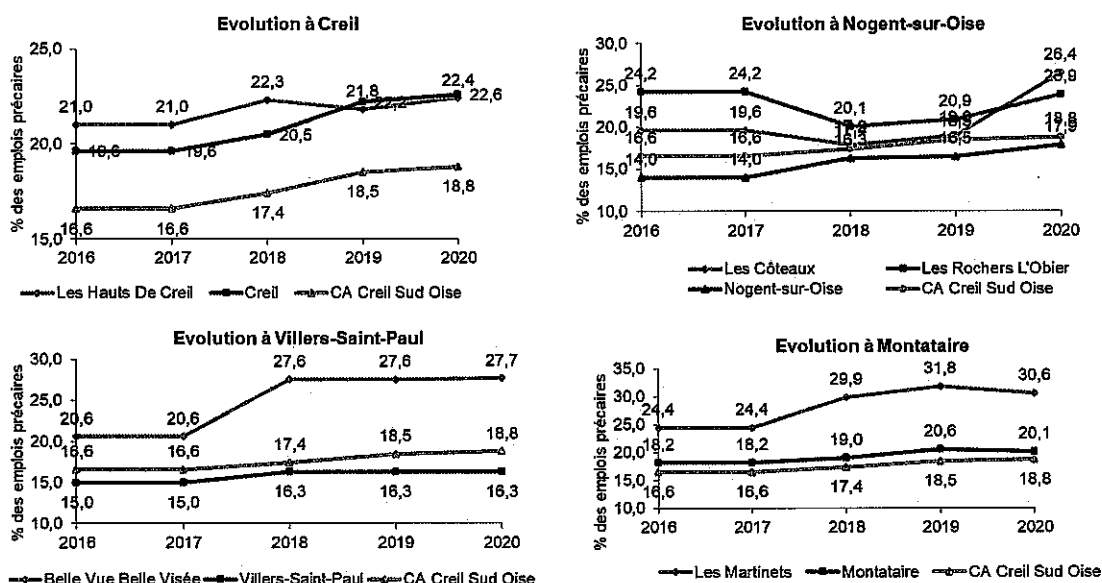


Figure 3 : Evolution des emplois précaires occupés par les habitants sur le territoire de l'ACSO et les QPV – Source : Insee RP / Pôle Emploi 2020

### Des déplacements pendulaires et une inadéquation entre l'offre et la demande

Outre les difficultés socio-démographiques évoquées précédemment (niveau de diplôme, maîtrise du français, etc.), **d'autres facteurs peuvent expliquer un accès à l'emploi difficile pour les habitants et habitantes des quartiers :**

- **Des entreprises moins présentes au sein des quartiers prioritaires de l'ACSO par rapport au reste de l'agglomération :**

Quartier	Nombre d'établissements (2021) (source : SIRENE)	Part des établissements de l'ACSO
Les Hauts-de-Creil	690	13 %
Les Rochers- L'Obier	68	1,3%
Les Coteaux	68	1,3%
Les Martinets	82	1,6%
Bellevue – Belle visée	35	0,7%
<b>Total QPV ACSO</b>	<b>943</b>	
	<b>5 232</b>	<b>100%</b>

- En 2021, 943 établissements<sup>2</sup> sont comptabilisés sur les différents QPV de l'ACSO, dont 73,2% concentrés sur les Hauts-de-Creil (Source : données SIRENE). Ces établissements représentent ainsi 18% des établissements de l'ACSO (5 232 établissements). La concertation

<sup>2</sup> Etablissement : « Un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est effectivement exercée l'activité (magasin, atelier...) (source : sirene.fr)

citoyenne met en exergue **un décalage de l'offre par rapport au nombre de demandes en matière d'emplois** obligeant les habitants et habitantes à travailler en région parisienne.

- Enfin, **un décalage entre l'offre et le niveau de diplôme de la population** est également recensé par les habitants et les partenaires. Par conséquent, de nombreux habitants ne trouvent pas de travail sur l'ACSO et doivent travailler en région parisienne. A Villers-Saint-Paul, le dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée"<sup>3</sup> est expérimenté depuis 2023 pour faciliter l'accès des habitants aux emplois du territoire.
- **Une dépendance à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail** qui s'accompagne de mesures d'aide (permis B, prêt de véhicule, location de vélo électrique)
  - o **Les habitants des QPV de l'ACSO ont davantage tendance à se rendre sur leur lieu de travail par leurs propres moyens** (voiture, camion, fourgonnette) (à 61,8% en 2019) que la moyenne des QPV métropolitains (49,3%) et disposent à 71,8% d'une voiture individuelle.

**Les jeunes éprouvent des difficultés financières pour passer le permis et acheter leur première voiture.** Pour répondre à cette difficulté, le Département ou encore les communes ont mis en place des aides financières, comme la mairie de Villers-Saint-Paul avec une priorisation des plus de 30 ans (prix avantageux, individualisation des parcours d'obtention du code pour les personnes qui ne maîtrisent pas le français).

- o **A contrario, les transports en commun sont moins utilisés par les habitants des QPV de l'ACSO** (à 26,2% en 2019) qu'à l'échelle des QPV métropolitains (36,4%) pour les trajets domicile-travail. Si les **quartiers sont relativement bien desservis en transport en commun**, la **localisation parfois éloignée des emplois** oblige l'accumulation des modes de transports et rend tributaires des retards et grèves éventuels.  
**Les horaires parfois décalés** (travail de nuit) rendent difficile leur utilisation. Dès lors, **la dépendance à la voiture individuelle pèse fortement sur ces ménages déjà précaires** en particulier face à l'augmentation des coûts de l'énergie.
  - o D'autres solutions sont mises en place par l'ACSO et les bailleurs sociaux pour développer des alternatives, comme le co-voiturage, la location de vélo électrique ou encore l'installation de box à vélo, en pied d'immeuble.
- **Une moindre accessibilité aux services de garde d'enfant, en raison d'une offre insuffisante** (liste d'attente longue), qui pèse notamment sur l'emploi des femmes. **Le taux d'emploi des femmes** est en effet de 34% à l'échelle des quartiers de l'ACSO, contre 42,1% sur l'ensemble des QPV métropolitains et 46,1% sur l'ACSO en 2019. Ce taux est particulièrement faible sur le quartier des Hauts-de-Creil, où il atteint seulement 31%. Ces femmes constituent en effet la personne de référence pour la très grande majorité des familles monoparentales. Sur le quartier des Martinets, les familles monoparentales représentent près d'un tiers des ménages, contre 21,9% des ménages à l'échelle intercommunale.

---

<sup>3</sup> Il s'agit d'une initiative visant à créer des emplois dans des zones où le chômage de longue durée est particulièrement élevé. Toute personne qui se déclare privée d'emploi depuis plus d'un an et qui est habitante du territoire depuis au moins 6 mois peut faire valoir son droit d'obtenir un emploi. Un emploi adapté doit alors lui être proposé dans un délai raisonnable, que ce soit auprès d'une entreprise du territoire ou au sein d'une structure dédiée à la création d'emplois : structures d'insertion par l'activité économique, entreprises du travail adapté, entreprises à but d'emploi (EBE)

Quartier	Part des femmes parmi les demandeurs d'emplois (catégorie A) en 2019 (Source : INSEE)	Taux d'emploi des femmes en 2019 (Source : INSEE)	Part de familles monoparentales en 2019 (Source : INSEE)
Les Hauts-de-Creil	45,4%	31%	26,2%
Les Rochers- L'Obier	49,7%	41%	18,4%
Les Coteaux	45,2%	36,7%	32,1%
Les Martinets	42,7%	37,2%	32,6%
Bellevue – Belle visée	49,7%	40,9%	<i>Non renseigné</i>
<b>ACSO</b>	<b>46,8%</b>	<b>46,3% (2020)</b>	<b>21,9%</b>

## Des freins à l'emploi qui subsistent

### - Des difficultés relatives à la recherche d'emploi :

- Si des structures comme la Mission Locale ou la Cité de l'emploi de Creil travaillent à l'insertion professionnelle des habitants des quartiers, en particulier des jeunes, **leur intervention reste limitée au regard de l'ampleur des besoins**. Il convient de renforcer l'accompagnement personnalisé des publics en proie à des difficultés multiples (santé, mobilité, frein psychologique...). Si des associations investissent ce sujet localement, celles-ci sont confrontées à plusieurs obstacles :
  - L'éclatement de l'accompagnement et le manque de coordination **rendent ardue la lisibilité de l'offre proposée aux habitants et la fluidité des parcours vers l'emploi**, en particulier auprès des profils jeunes. Les acteurs ont fait part de la nécessité de se doter d'outils de partage d'informations et de suivi des dossiers (par ex. bilan de compétences), ou d'organiser des temps d'échanges entre les différentes structures et porteurs de projets.
  - **Un manque d'outils en matière de communication** rendant parfois difficile la visibilité des acteurs auprès des habitants, et particulièrement auprès des publics dits invisibles et/ou très éloignés de l'emploi.
  - Une **moindre acculturation des habitants des QPV au numérique, et à un usage professionnel ou administratif du numérique**, malgré des actions déployées en ce sens pour permettre l'appropriation des outils numériques.
- D'ores et déjà, des actions d'aller-vers les habitants des quartiers existent comme les Tables de quartier et tables de l'emploi portées par la ville de Montataire avec les partenaires de l'emploi, bailleurs sociaux et le centre social. Ces initiatives permettent le renforcement des interventions et de leur efficacité auprès des publics cibles. De plus, Jad'Insert, par exemple, toujours à Montataire, dispose d'un local sur le quartier des Martinets.
- De son côté, la Mission Locale tient des permanences dans les QPV.

### L'orientation et l'appui des jeunes, scolarisés ou non, dans la recherche d'un emploi, d'une formation qualifiante ou d'un stage restent des enjeux importants :

- Le passage de l'école au monde du travail n'est pas aisé pour les jeunes des quartiers. De nombreux acteurs et habitants interrogés ont fait part **d'un risque de rupture entre les parcours scolaires et les parcours professionnels**. Les jeunes des QPV sont en attente d'un **accompagnement renforcé** pour se préparer au marché de l'emploi et

explorer toutes les **opportunités de formations** : apprentissage, études supérieures, CAP, classes préparatoires, etc.

- La **recherche de stage** reste complexe pour les jeunes du territoire. Les stages de découverte et d'observation au collège et au lycée se développent, ce qui rend d'autant plus nécessaire la mise en place de mesures de parrainage.
- Des **jeunes qui n'ont pas forcément de personnes ressources** (familles disposant d'un capital social et relationnel professionnel notamment) **sur lesquelles s'appuyer pour l'entrée dans le monde du travail**. Certains jeunes des quartiers vivent avec des parents étrangers parfois allophones ou maîtrisant faiblement la langue, ne disposant pas d'un réseau professionnel étendu et parfois eux-mêmes très éloignés du monde du travail.
- De plus, **les parents font remonter leur sentiment d'impuissance quant à l'orientation de leurs enfants et regrettent leur non-accompagnement sur ces sujets** (attente de rendez-vous individuel auprès des établissements par exemple). Si des forums de l'emploi ont vu le jour dans les quartiers ces dernières années, la faible présence des parents aux différentes éditions témoignent de ces difficultés. Des **situations de défiance d'une partie des familles vis-à-vis des institutions** sont remontées par les acteurs de terrain. Certaines familles, par manque de confiance, freinent l'accès vers le monde professionnel, en refusant par exemple des stages de découverte de troisième trouvés en dehors du quartier ou vers des professions qu'ils ne connaissent pas, en particulier pour les jeunes filles.
- Enfin, **une difficile captation des publics éloignés de l'emploi**. La Mission Locale porte le dispositif « Mission quartiers », pour repérer et aller à la rencontre des jeunes dits « invisibles ».

Face au besoin d'accompagnement à l'emploi des jeunes, plusieurs actions structurantes existent sur le territoire :

- **La semaine de l'industrie (ACSO)**

Pour faire découvrir aux jeunes le panel des métiers de l'industrie, « La Semaine de l'Industrie » organise des visites au sein des entreprises du bassin industriel du sud de l'Oise destinées aux scolaires, aux jeunes et aux demandeurs d'emploi du territoire.

- **Avenir Pro (France travail)**

Ce dispositif porté par France Travail, devrait être pérennisé en 2024. Il permet de travailler dans quelques établissements scolaires avec l'équipe pédagogique pour identifier notamment les élèves décrocheurs afin de les accompagner dans leur projet personnel.

- **Connexion jeunes-entreprise (Mission locale)**

Le dispositif facilite la recherche de stages. Ce projet s'accompagne d'un outil digital pour permettre aux jeunes, au monde associatif et aux autres acteurs institutionnels de se connecter et de suivre l'avancement de la démarche.

- **Lieu ressources Carrefour de femmes (ACSO)**

Le projet vise à encourager l'entrepreneuriat féminin, la découverte des métiers dits masculins, le marrainage et toutes initiatives en faveur de l'insertion des femmes et jeunes filles du territoire.

- **L'école de la deuxième chance (E2C)**

Le dispositif vise à offrir une seconde chance aux jeunes de 18 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification, en proposant un accompagnement sur-mesure pendant 8 mois.

- **Classe préparatoire apprentissage**

- **Le projet « Donner de la voix pour tracer sa voie » portée par la Mission Locale**

Le projet vise à aider les jeunes femmes à trouver leur chemin professionnel en utilisant des moyens innovants et engageants (communication et expression orale, valorisation des parcours et aspirations personnelles, orientation professionnelle et exploration des différentes carrières, utilisation des médias, rencontre avec des femmes inspirantes, etc.) et se poursuit par un marrainage/mentorat.

- **Association Nogentaise de l'Audiovisuel « l'Apprentissage, c'est ma voie »**

L'association a pour mission de promouvoir et de valoriser l'apprentissage et les métiers manuels auprès des jeunes et du grand public. Il vise à informer, sensibiliser et encourager les jeunes à envisager l'apprentissage comme une voie de formation et d'insertion professionnelle viable et enrichissante.

### Synthèse de la concertation sur l'emploi et la formation par quartier

MONTATAIRE	
Chiffres clés – Année 2019	Quartier des Martinets
Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation	
<p><b>Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible :</b>  <i>Aux Martinets : 44,5%</i>  <i>A Montataire : 30,0%</i>  <i>Sur l'ACSO : 29,5%</i></p> <p><b>Taux de chômage :</b>  <i>Aux Martinets : 32,8%</i>  <i>A Montataire : 22,1%</i>  <i>Sur l'ACSO : 21,5%</i></p> <p><b>Taux d'emplois des femmes :</b>  <i>Aux Martinets : 37,2%</i>  <i>A Montataire : 45,8%</i>  <i>Sur l'ACSO : 46,1%</i></p> <p><b>Taux d'emplois des 15-24 ans :</b>  <i>Aux Martinets : 23,7%</i>  <i>A Montataire : 24,2%</i>  <i>Sur l'ACSO : 26,6%</i></p> <p><b>Part des 16-25 non scolarisés et sans emplois :</b>  <i>Aux Martinets : 26,7%</i>  <i>A Montataire : 22,7%</i>  <i>Sur l'ACSO : 23,1%</i></p>	<p><b>Des jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur parcours vers l'emploi et qui ne savent pas toujours vers qui se tourner :</b>  <i>« Moi, je vais postuler en janvier aux portes ouvertes de la RATP, c'est mon entraîneur de foot qui m'a trouvé ça »</i></p> <p><b>Un suivi des situations professionnelles et personnelles qui n'est pas toujours suffisant ou efficient malgré le rôle de certaines associations</b></p>

CREIL	
Chiffres clés – Année 2019	Hauts-de-Creil
Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation	
<p><b>Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible :</b>  <i>Aux Hauts-de-Creil : 48,1%</i>  <i>A Creil : 38%</i>  <i>Sur l'ACSO : 29,5%</i></p> <p><b>Taux de chômage :</b></p>	<p><b>Une multiplicité de structures intervenant dans le champ de l'emploi avec des publics cibles différents (âge, éloignement de la scolarité, emplois intérimaires, etc.), qui ne communiquent pas assez entre elles, pouvant entraîner des difficultés dans la lisibilité et la fluidité des parcours d'accompagnement vers l'emploi :</b></p>

<p>Aux Hauts-de-Creil : 30,4% A Creil : 25% Sur l'ACSO : 21,5%</p> <p><b>Taux d'emplois des femmes :</b> Aux Hauts-de-Creil : 31% A Creil : 38,8% Sur l'ACSO : 46,1%</p>	<p>« J'ai grandi ici, j'ai cherché du travail ici, il y a beaucoup de structures, il faut répondre aux différents critères de la Mission Locale, du Reaf, de Pôle Emploi ; on m'a baladé pour à la fin, aucun résultat » (habitante des Hauts-de-Creil)</p> <p>Des associations qui font part d'un manque d'<b>outillage en matière de communication et d'outils de partage d'information et de suivi des dossiers</b>. Plusieurs associations ont émis l'idée de <b>systématiser un bilan de compétences</b> pour les habitants au sein des différents organismes et de <b>créer parallèlement une base de données commune</b>, en libre-partage, dans laquelle les bilans seraient accessibles à tous.</p> <p><b>L'importance de la mobilité pour l'insertion professionnelle</b> : des actions et aides sont mises à disposition des habitants <b>mais elles ne sont pas assez relayées localement</b> « Je sais que la ville de Creil fait beaucoup de choses pour les jeunes (notamment les aides pour passer le permis). Le problème c'est la communication : on ne sait pas qu'en faisant des heures de travaux d'intérêts généraux, le Département peut nous payer une partie ». « Pour moi l'idéal ce serait de faire revivre les maisons de quartier pour que ce soit un repère pour les jeunes » (une jeune habitante de 16 ans).</p> <p><b>Des difficultés relatives à la parentalité et à la faiblesse d'infrastructures de gardes d'enfants comme frein à l'insertion professionnelle</b>, en particulier des femmes « Depuis les émeutes de cet été, la halte-garderie s'est transformée sur G. Brassens : on n'a jamais eu autant d'absence car les mères doivent amener leurs enfants loin dans le quartier et revenir après. »</p> <p><b>Des freins socio-culturels, comme une faible maîtrise de la langue française, qui participent à une moindre insertion professionnelle des populations, en particulier vers des emplois qualifiés</b>, malgré les nombreuses actions et dispositifs déployés sur le territoire. Des apprentissages qui prennent du temps, en particulier pour des populations nouvellement arrivées, parfois traumatisées (pays en guerre, violences physiques, sexuelles, etc.)</p>
<p><b>Taux d'emplois des 15-24 ans :</b> Aux Hauts-de-Creil : 17,9% A Creil : 27,6% Sur l'ACSO : 26,6%</p> <p><b>Taux d'activité des 15-24 ans :</b> Aux Hauts-de-Creil : 31,5% A Creil : 40,4% Sur l'ACSO : 40,4%</p> <p><b>Part des 16-25 non scolarisés et sans emplois :</b> Aux Hauts-de-Creil : 29,7% A Creil : 24,5% Sur l'ACSO : 23,1%</p>	<p><b>Des liens à renforcer entre les parcours scolaires et professionnels pour permettre une meilleure insertion des jeunes dans le monde du travail.</b> Un manque de sensibilisation sur les différentes opportunités de <b>parcours professionnels</b> (apprentis, études supérieures, CAP, classes préparatoires etc.) « Les élèves ont une présentation une fois dans l'année en classe de troisième, c'est trop bref, il faudrait engager ça en amont, au moins en quatrième. Les jeunes ne connaissent pas forcément ce qu'est « l'apprentissage ». » (Habitant du quartier, travaille pour la Mission Locale) « On pourrait par exemple faire une journée dans le quartier pour leur parler de tel ou de tel métier, comme un Forum de l'emploi mais sur le quartier » (habitante du quartier).</p> <p><b>Un manque de suivi des parcours dans l'entrée professionnelle des jeunes</b>, qui ont souvent des difficultés à trouver des stages obligatoires qui les intéressent, faute de contacts « Il n'y a pas assez de suivi : on leur propose la prépa métier, mais c'est difficile de trouver une entreprise ou une école qui le fait. C'est très demandé, difficile d'avoir sa place ». (Un Habitant du quartier, le président de l'association La Force d'un sourire qui travaille au sein d'établissement scolaire)</p> <p><b>Une multitude de dispositifs pour les jeunes, qui ne travaillent pas toujours ensemble</b> : par exemple, le lien entre les collèves et la Mission Locale n'est pas fait. « Il y a un maquis d'institutions, c'est</p>

	compliqué pour les jeunes mais aussi pour les moins jeunes de s'y retrouver » (Directeur de la Mission locale)
--	--

<b>NOGENT-SUR-OISE</b>	
<b>Les Côteaux, Les Rochers l'Obier</b>	
<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>	
<p><b>Chiffres clés – Année 2019</b></p> <p><b>Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible :</b>  <i>Les Côteaux : 42,5%</i>  <i>Les Rochers l'Obier : 37,8%</i>  <i>Nogent-sur-Oise : 29%</i>  <i>Sur l'ACSO : 29,5%</i></p> <p><b>Taux de chômage :</b>  <i>Les Côteaux : 34,2%</i>  <i>Les Rochers l'Obier : 28,8%</i>  <i>Nogent-sur-Oise : 20,5%</i>  <i>Sur l'ACSO : 21,5%</i></p> <p><b>Taux d'emploi des femmes :</b>  <i>Les Côteaux : 36,7%</i>  <i>Les Rochers l'Obier : 41%</i>  <i>Nogent-sur-Oise : 47,4%</i>  <i>Sur l'ACSO : 46,1%</i></p>	<p><b>Des difficultés de suivi des situations personnelles par les structures, contraignant l'accompagnement professionnel et la fluidité des parcours :</b>  <i>Un habitant du quartier, la vingtaine « j'ai déposé mon CV, envoyé mon CV à la mairie, mais je n'ai jamais eu d'appel, de réponse. C'est pas compliqué, on cherche juste du travail. Maintenant j'ai trouvé un travail mais c'est mon oncle qui m'a pistonné. J'ai toujours voulu travailler dans ma ville, aujourd'hui je suis obligé de travailler en IDF » « Je suis parti au forum de l'emploi. Ils ont pris mes coordonnées mais j'ai rien eu du tout, pas eu un retour, ni un appel. » (jeune homme, habitant)</i></p> <p><b>Des dispositifs à destination des habitants (organisation d'un forum d'emploi) pour l'insertion professionnelle mais peu utilisés ou connus par les habitants rencontrés :</b>  <i>« J'ai fait appel à des cabinets d'intérim, qui ont été très réactifs pour m'aider dans ma recherche. Il ne faut pas hésiter à se tourner vers ces dispositifs et relancer les cabinets de recrutements. C'est votre détermination qui va faire qu'un recruteur va vous donner votre chance. Beaucoup de choses sont faites, il y a de l'information. Ces actions sont présentes mais peut-être effectivement de façon passive : il faut aller voir les gens. N'hésitez pas à vous battre et à rechercher les informations, car on nous oriente directement vers des CAP, des BEP etc. C'est à vous de rechercher l'information et de pousser les portes pour atteindre les différents rêves » (habitante, la trentaine)  <i>« Moi grâce au forum de l'emploi, j'ai pu reprendre les études. J'ai forcé. Dès fois il faut casser les murs, il faut forcer. » (jeune, vingtaine)</i></i></p> <p><b>Des difficultés liées à la mobilité en particulier pour les plus de 25 ans, malgré des aides financières</b> « Souvent, ils demandent en plus de l'expérience, le permis. Mais quand ils ont le permis, ils ne sont quand même pas pris. Parfois, ils ont le permis mais pas la voiture pour se déplacer » (Habitante du quartier, une cinquantenaire)</p>
<p><b>Taux d'emplois des 15-24 ans :</b>  <i>Les Côteaux : 19,3%</i>  <i>Les Rochers l'Obier : 20,1%</i>  <i>Nogent-sur-Oise : 23,8%</i>  <i>Sur l'ACSO : 26,6%</i></p> <p><b>Taux d'activité des 15-24 ans :</b>  <i>Les Côteaux : 37,4%</i>  <i>Les Rochers l'Obier : 43%</i>  <i>Nogent-sur-Oise : 37,7%</i>  <i>Sur l'ACSO : 40,4%</i></p> <p><b>Part des 16-25 non scolarisés et sans emplois :</b>  <i>Les Côteaux : 25,5%</i>  <i>Les Rochers l'Obier : 32,4%</i>  <i>Nogent-sur-Oise : 21,9%</i>  <i>Sur l'ACSO : 23,1%</i></p>	<p><b>Une orientation professionnelle pour les jeunes, jugée encore insuffisante par les habitants (jeunes et parents) :</b> « Sur la formation, il y a ceux qui savent ce qu'ils veulent faire et ceux qui se cherchent, et ils n'ont pas forcément vu d'autres métiers. Parcoursup a cloisonné tout et totalement isolé les parents dans la recherche de formation. Mon fils a 19 ans il a passé son bac l'an dernier, la terminale etc. Lui heureusement il savait ce qu'il voulait faire, mais l'autre question <b>c'est : comment y parvenir ?</b> La conseillère d'orientation est là mais elle ne vient pas. De mon temps, on avait au moins vu 2 fois la conseillère, en collège et au lycée. Quand j'ai insisté auprès du lycée, on a découvert qu'il y a un cahier de rendez-vous pour cette conseillère. Personne n'est au courant. On nous dit d'aller au forum de l'étudiant, mais encore faut-il y aller. Reste plus que l'ordinateur. Il y a 3000 formations : c'est quoi, comment ? parents / enfants même combat » (une habitante, mère de famille)</p>

VILLERS SAINT PAUL	
Chiffres clés – Année 2019	Bellevue Belle Visée
<p><b>Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible :</b>  <i>Bellevue Belle Visée : 40,8%</i>  <i>Villers-Saint-Paul : 23%</i>  <i>Sur l'ACSO : 29,5%</i></p> <p><b>Taux de chômage :</b>  <i>Bellevue Belle Visée : 28,8%</i>  <i>Villers-Saint-Paul : 20,5%</i>  <i>Sur l'ACSO : 21,5%</i></p> <p><b>Taux d'emploi des femmes :</b>  <i>Bellevue Belle Visée : 40,9%</i>  <i>Villers-Saint-Paul : 52,1%</i>  <i>Sur l'ACSO : 46,1%</i></p>	<p><b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b></p> <p><b>Un manque d'offre d'emplois sur le territoire</b> « on est obligé de travailler en Ile-de-France et de dépendre des transports tous les jours » (un habitant, une quarantaine d'années)</p> <p><b>Des dispositifs appréciés par les habitants pour l'orientation et l'accompagnement vers le monde du travail</b> (Pôle Emploi, un centre de formation, le dispositif Territoire Zéro Chômeur, par la Mairie, l'association « Mon emploi, mon avenir » créée depuis 2023 en concertation avec les habitants)  « [En parlant du conseiller à la Mairie] Ce monsieur est génial, à tous les jeunes je leur dirai d'aller le voir sans hésiter s'ils ont besoin d'être orientés. »</p>
<p><b>Taux d'emplois des 15-24 ans :</b>  <i>Bellevue Belle Visée : 19,9%</i>  <i>Villers-Saint-Paul : 24,2%</i>  <i>Sur l'ACSO : 26,6%</i></p> <p><b>Taux d'activité des 15-24 ans :</b>  <i>Bellevue Belle Visée : 42,4%</i>  <i>Villers-Saint-Paul : 41,2%</i>  <i>Sur l'ACSO : 40,4%</i></p> <p><b>Part des 16-25 non scolarisés et sans emplois :</b>  <i>Bellevue Belle Visée : 27,8%</i>  <i>Villers-Saint-Paul : 24,5%</i>  <i>Sur l'ACSO : 23,1%</i></p>	<p><b>Des jeunes qui rencontrent des difficultés à obtenir un emploi en lien notamment avec la mobilité : des habitants qui attendent des aides financières pour passer le permis, à destination des jeunes notamment</b></p>

## L'accès à l'éducation, la culture et au sport, une condition *sine qua non* pour l'émancipation des habitants

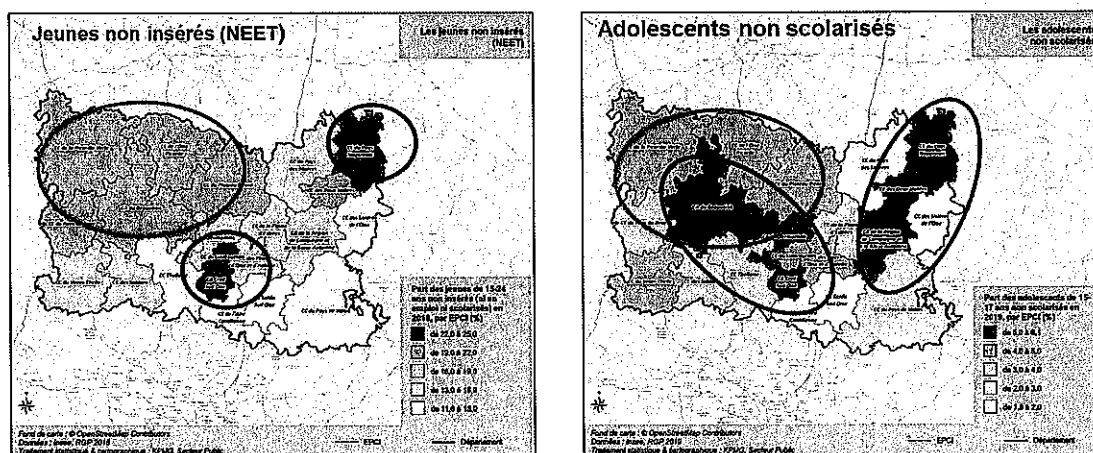
De nombreux dispositifs en faveur de l'éducation à coordonner

Si l'analyse de la situation des adolescents scolarisés et diplômés met en avant une amélioration globale ces dernières années en termes de résultats au brevet (cf. supra), à l'échelle du département, la **situation des jeunes de l'ACSO apparaît toujours fragile**. La part de jeunes de l'agglomération qui sont non insérés (NEET) de 15 à 24 ans s'élève à 22%. Dans les communes où sont implantés les QPV, comme Creil et Villers St Paul, ce taux atteint 24% :

Localisation	Part de jeunes de 15 à 25 ans NEET en 2020
Ville de Creil	24,7%
Ville de Nogent sur Oise	18,3%
Ville de Montataire	21,6%
Ville de Villers Saint Paul	24,5%
<b>ACSO</b>	<b>21,9%</b>
France	15,7%

NEET : sans emploi sans scolarité

La part d'adolescents de 15-17 ans non scolarisés dépasse la moyenne départementale, avec des taux atteignant 5,4% contre 4,4% à l'échelle départementale en 2018.



Source : Diagnostic illettrisme de l'Oise, ANCLI 2023

De nombreux dispositifs existent sur l'ACSO en faveur de la réussite éducative et plus globalement en matière d'éducation. Tout d'abord, les cités Educatives de Montataire et Creil, œuvrent notamment en faveur d'une meilleure orientation des élèves et du soutien à la parentalité.

Ces axes de travail font particulièrement écho aux orientations de ce nouveau Contrat. Les articulations entre les Cités Educatives et les actions du contrat de Ville sont à renforcer, afin de mettre en synergie les différents acteurs de terrains, de permettre une complémentarité des actions, d'éviter les doublons et d'identifier ensemble les angles morts de ces politiques.

	Enveloppes allouées	Axes de travail	Population en QPV concernée par la Cité Educative
Cité Educative Creil (depuis 2019)	Contribution du programme 147 de la politique de la ville : 750 000 € (2020-2022, soit 250 000 € par année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapprocher les familles de l'école</li> <li>• Insuffler un nouvel élan dans le travail en réseau</li> <li>• Favoriser les parcours de réussite scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes</li> <li>• Contribuer à la promotion des valeurs de la République</li> </ul>	20 910 habitants Lycée Jules UHRY – IUT de Creil (UPJV) – Micro lycée Jules UHRY Collèges concernés : Gabriel Havez, Jean-Jacques Rousseau 13 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires
Cité Educative Montataire (depuis 2021)	Contribution du programme 147 de la politique de la ville : 540 000 € (2021-2023, soit 180 000 € par année)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le continuum des apprentissages et de suivi jusqu'à l'insertion professionnelle</li> <li>• Renforcer l'attractivité du lycée et accompagner les jeunes jusqu'à l'insertion professionnelle : construire le partenariat école-entreprise</li> <li>• Travailler sur la parentalité et la coéducation</li> <li>• Travailler la citoyenneté, la tolérance, le vivre ensemble et la promotion des valeurs de la République</li> </ul>	4 000 habitants Lycée André Malraux Collège concerné : Anatole France 5 écoles maternelles 7 écoles élémentaires

A Creil, le Programme Réussite Educative a bénéficié à 268 enfants en 2022, dont 75% issus de REP/REP+. Par ailleurs, des associations locales d'aide aux devoirs ciblent plus spécifiquement les élèves des quartiers comme ABSS ou Pluriel(les) à Montataire, Coup de Pouce scolaire à Creil, Les temps d'art à Nogent-Sur Oise. A Villers-Saint-Paul, des actions de soutien scolaire sont proposées par la mairie. Des dispositifs de droit commun, comme le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), porté par la CAF, permettent également d'accompagner l'ensemble des élèves en difficulté.

Il s'agit donc pour l'ensemble des partenaires signataires de permettre la lisibilité des dispositifs, le suivi des actions et l'évaluation de leur efficacité pour les habitants des quartiers, en contribuant à une meilleure coordination des acteurs et en veillant au ciblage de tous les publics jeunes, y compris les invisibilisés ou éloignés des institutions. L'enjeu consiste également à favoriser la montée en compétences de certains acteurs.

Une nécessaire mobilisation du droit commun

Face à **cette multiplicité des structures, les différents acteurs ont pointé un manque de coordination entre les dispositifs éducatifs**, notamment entre les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les orientations d'établissements scolaires publics et les directives de l'Etat. Ce manque de coordination **rend par conséquent plus faible l'efficacité des démarches** et renforce, en raison de temps de financements qui ne se recoupent pas toujours, les difficultés de financements d'actions pertinentes.

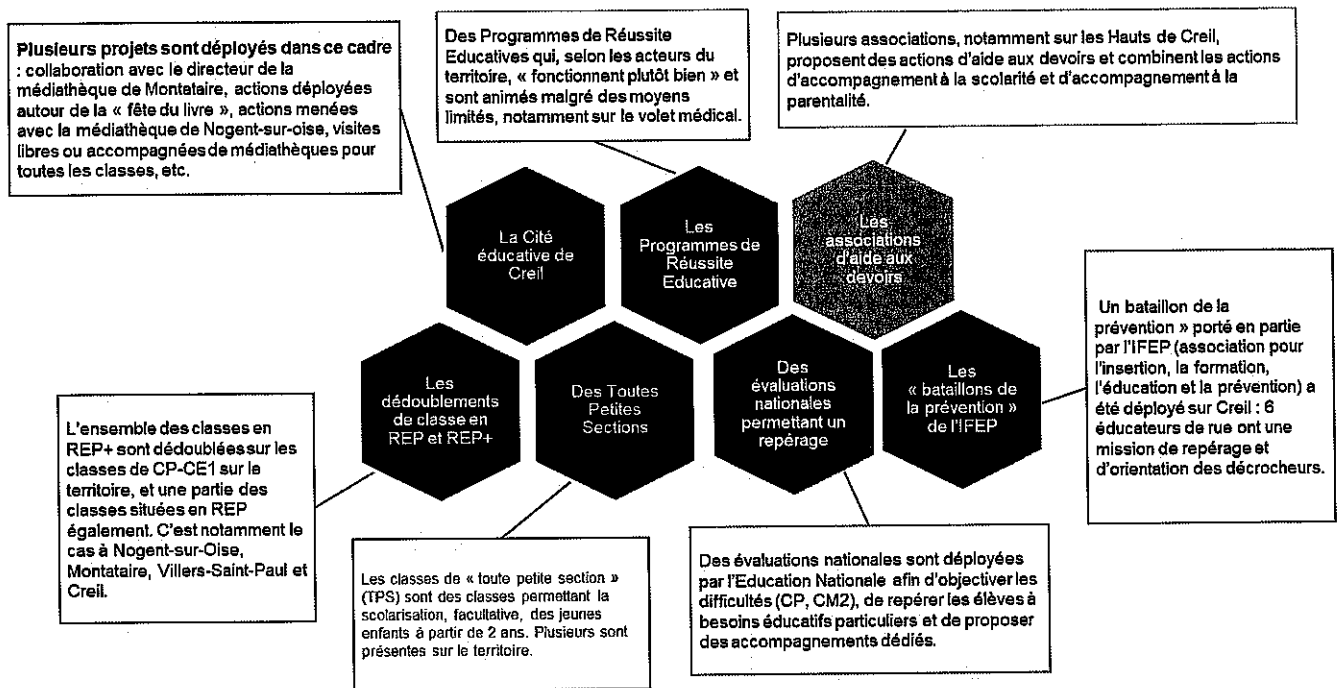


Figure 4 : les leviers complémentaires en lien à l'accompagnement à la scolarité - Source : Rapport sur la situation de l'illettrisme dans l'Oise ANCLI KPMG, 2023

## Un difficile accès aux droits et aux démarches numériques

Le difficile accès aux droits des populations des quartiers est une thématique largement soulignée par les différents acteurs rencontrés localement, en raison de la composition socio-démographique de la population avec :

- D'une part, **une part importante d'étrangers (29%)** sur les QPV de l'ACSO, dont certains peuvent être confrontés à des difficultés de maîtrise de la langue française et qui ne peuvent par conséquent, pas prétendre aux aides et droits potentiels, sans interlocuteurs (souvent leurs enfants). En outre, cela complexifie l'accompagnement à la scolarité pour des enfants parfois livrés à eux-mêmes. Afin de soutenir ces populations et notamment les parents, plusieurs dispositifs sont mis en place dans les quartiers comme la Maison des parents à Creil, qui organise des actions d'accompagnement à la parentalité.
- **Une part élevée de la population touchée par l'illettrisme**, d'après le diagnostic territorial de l'illettrisme dans le département de l'Oise (ANLCI), rendant difficile la demande et le suivi des démarches par les populations qui, ne maîtrisant pas la lecture et/ou l'écriture, abandonnent parfois leurs démarches, en particulier si elles ne disposent pas de relais locaux. A ce titre, le centre social de Montataire dans le quartier des Martinets, fait part d'une demande grandissante des écritains numériques et publics pour la population.
- **Des populations souffrant de situations d'illectronisme** complexifiant l'accès et le recours aux droits. Afin d'accompagner les publics vers le numérique et dans leurs démarches administratives, des actions sont engagées localement. Pour exemple, l'annexe de la mairie de Montataire dans le quartier des Martinets facilitent les démarches administratives des populations du quartier. Des opérateurs de droit commun accompagnent également quotidiennement les personnes dans leurs démarches d'accès aux droits (CAF/MSA/France Travail/ France Services de La Poste de Creil, La Poste de Montataire et PIMMS Médiation de Nogent-sur-Oise, ainsi que des conseillers et médiateurs du numérique.
- D'autres enfin, **participent à l'éducation aux médias et à l'information**, comme l'Association Nogentaise de l'Audiovisuelle au travers du dispositif « Parents vigilants devant les écrans » afin de donner des clés de compréhension et d'analyse pour tous et d'appréhender davantage les dangers qui peuvent toucher les enfants (source : tableau de programmation ACSO 2023).

Enfin, des associations et structures implantées localement permettent un accès aux droits amélioré :

- Interm'aide vise l'accès aux droits et à la santé en faveur des publics défavorisés. Pendant le confinement par exemple, l'association a touché 839 bénéficiaires et a conduit 245 entretiens téléphoniques (source : Programmation ACSO).
- La Maison de la Justice et du Droit, implantée à Creil permet aux habitants de l'agglomération de bénéficier d'une structure de justice de proximité, où ils peuvent notamment être accompagnés par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), des conciliateurs de Justice, des délégués du Défenseur des droits ou encore l'ADIL 60 (sur les questions liées au logement).

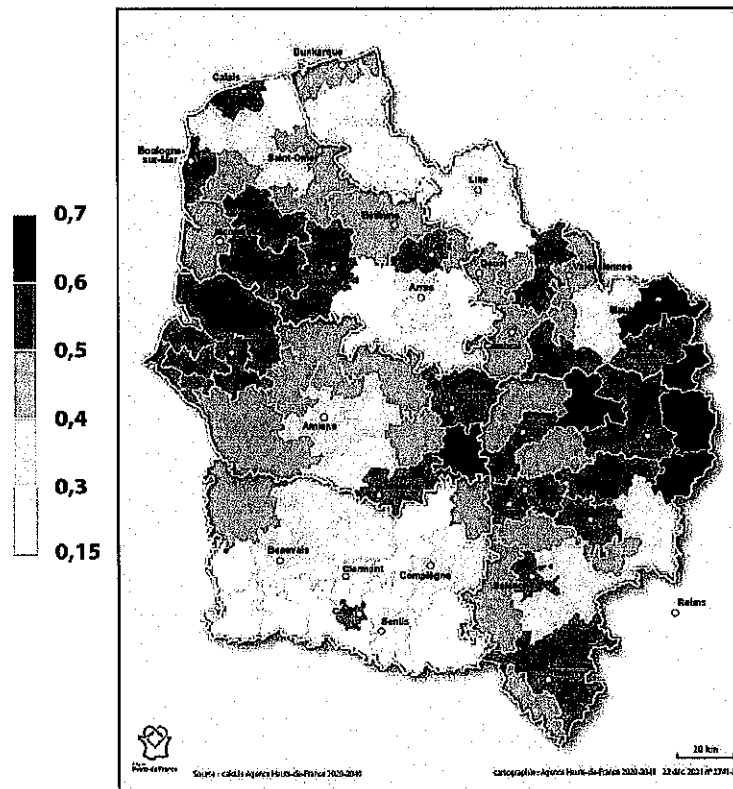


Figure 5 : Indice territorial de fragilité numérique en région Hauts-de-France

## Une importante offre culturelle et sportive sur les QPV

La concertation a mis en exergue **la richesse associative du territoire en matière culturelle et sportive**. Ainsi, plusieurs actions structurantes sont recensées :

- **Des ateliers de remise en forme et des rencontres sportives.** A Nogent sur Oise, une action d'« athlétisme au pied des immeubles » a permis d'initier 250 jeunes à la discipline. Le CCAS de Creil a également développé avec l'Agence Régionale de Santé et en collaboration avec la Maison de santé pluridisciplinaire professionnelle (MSP) Marie Curie, le pôle Maison Sport Santé.
- **Des actions culturelles sur les quartiers, afin de démocratiser la culture et participer à l'émancipation de la population.** Par exemple, sur le quartier Bellevue-Belle Visée et le quartier Rochers-l'Obier, des sessions de cinéma en plein air ont lieu l'été. L'association La Faïencerie-Théâtre propose également des ateliers théâtre et a créé et diffusé le programme collaboratif, immersif et itinérant « Théâtre en jeu » pour venir à la rencontre des populations les plus éloignées. La Ville de Montataire a notamment déployé les Assises de la Culture afin de valoriser les infrastructures et équipements existants du territoire. La Ville propose également des ateliers de couture, de cuisine et de jeux. Plusieurs habitants, dont des jeunes, ont fait part de leur souhait de participer à ce genre d'activités afin de s'émanciper des clichés véhiculés sur les quartiers (culture « urbaine », « football »).
- **Des actions d'animation de la vie de quartier** sont portées dans le cadre de quartier d'été - sur l'ensemble des quartiers – et les centres sociaux. Il s'agit d'actions financées dans le cadre de l'abattement TFPB et qui permettent de proposer des activités pour les jeunes sur les

quartiers, durant l'été notamment. La CAF finance également depuis 2019, un poste d'animateur jeunesse (14-17 ans) qui intervient en priorité sur les QPV.

- **Des actions en faveur de la mixité générationnelle**, comme celles organisées par le centre socioculturel municipal le Trait d'Union à Villers-Saint-Paul qui propose des activités communes aux différents publics (par exemple des sorties bowling), et qui participe de la cohésion territoriale. Sur Montataire, des ateliers intergénérationnels regroupent les publics du service retraités, de la crèche et du centre social.
- **Des actions en faveur de la citoyenneté des jeunes** via un travail mené par plusieurs associations autour des valeurs de la République. Par exemple, l'action « Ludiq' et citoyen » portée par JACSO organise des visites pour les jeunes de 15 à 27 ans dans les institutions de la République (Assemblée nationale, Sénat, Ministères, etc.) afin de mieux les connaître. La ville de Montataire porte « Les Rencontres de la Jeunesse » pour développer la politique jeunesse du territoire, avec les jeunes autour d'ateliers et d'animations. La caravane de l'engagement portée par la Ligue de l'Enseignement prévoit 10 demi-journées d'intervention auprès de groupes de jeunes au sein des centres sociaux, en pied d'immeuble, etc., sur les valeurs républicaines et les pratiques citoyennes.

**Selon les quartiers et selon les publics, la densité de l'offre proposée n'est pas la même.** Ainsi, tandis que les habitants des quartiers prioritaires de Creil, Montataire et Villers-Saint-Paul s'entendent sur l'importance de l'offre, la consultation de Nogent-sur-Oise est plus nuancée.

**Les habitants pointent notamment du doigt l'absence d'infrastructure à destination des 15 ans et plus, une plus faible offre pour les seniors et des listes d'attentes particulièrement longues pour s'inscrire à une nouvelle activité**, sclérosant certaines populations. A Villers-Saint-Paul par exemple, des personnes âgées sont victimes du succès du centre socio-culturel municipale Trait d'Union et ne peuvent pas toujours participer aux activités, faute de places.

Enfin, **les femmes et notamment les jeunes filles**, ont encore du mal à accéder aux activités de loisirs, malgré la richesse de l'offre sur le territoire. Les acteurs de terrain ont notamment fait remonter lors des différentes concertations, une difficile mobilisation des femmes aux activités culturelles et sportives, et leur faible présence dans l'espace public. Cela s'explique en partie par des freins culturels, une omniprésence des hommes dans ou aux abords des équipements publics (sportifs par exemple) et un sentiment d'insécurité parfois ressenti (cf. supra).

Un partenariat inter-associatif à améliorer

Les politiques de droit commun de la culture et du sport sont parfois difficiles à mobiliser, et les interlocuteurs ressources peu présents au sein des instances de pilotage du contrat de Ville. La politique de la ville est bien outillée pour **imaginer et construire des points de passage entre les associations, les institutions, les clubs et encourager les allers-retours entre les uns et les autres.**

Les différents acteurs interrogés ont donc fait part de la **nécessité d'une meilleure interconnaissance et remise à plat des financements des porteurs de projets d'une part**, pour favoriser la coordination entre les différents porteurs de projets et la complémentarité de l'offre, et d'autre part, **avec les partenaires de droit commun pour permettre leur plus grande mobilisation.**

## Synthèse de la concertation sur l'émancipation

<b>MONTATAIRE</b>	
<b>Caractéristiques des quartiers</b>	<b>Quartier des Martinets</b>
<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>	
<b>A propos de l'éducation</b>	<b>Des associations qui aident à la scolarité et aux parcours professionnels mais qui estiment manquer de ressources</b> « toutes les associations d'aides aux devoirs sont remplies aujourd'hui »
<b>A propos des équipements et services</b>	De manière générale, des habitants satisfaits de l'offre en services et transports « On a quasiment tout dans notre quartier. On est à 10 minutes du centre-ville. Il y a un bus qui passe toutes les 10 min, le trajet coûte 1,30 € et les enfants scolarisés du quartier ont entrée gratuite. Il y a un city, la piscine, la pharmacie, etc. tout à côté ».
<b>A propos de l'accès aux droits</b>	<b>Un accès aux droits permis notamment par la présence de l'annexe de la mairie sur le quartier</b> , très appréciée par les habitants et par le travail des associations « <i>Le Maire se bat au quotidien pour prioriser les Montatairiens au maximum</i> ». « <i>Le Maire fait des permanences pour recevoir la population</i> ».  Mais un accès aux droits insuffisant au regard de la demande « <i>Nous au centre social, on a de plus en plus de demande pour des écrivains publics numériques et classiques. On en a deux mais ce n'est pas suffisant</i> ».
<b>A propos de l'émancipation permise par l'offre culturelle, associative et sportive</b>	<b>Des habitants concernés par la vie de quartier, concertés et impliqués dans les projets d'associations et de la commune :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Par des projets d'associations « <i>on est souvent interpellés quand même pour nous demander notre avis</i> ». « autre exemple, il y a un groupe père qui permet de faire des balades urbaines », organisées et portées par la ville (service GUSP)</li> <li>○ Par des projets avec le centre social « <i>aujourd'hui par exemple, il y a une sortie pour emmener les femmes du quartier à la maison de la Justice dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes</i> »</li> </ul> <b>Mais une offre parfois manquante pour certaines populations : des jeunes qui remontent des manquèments</b> « <i>on n'a pas vraiment d'endroit pour nous les jeunes [adolescents]. Avant le local était ouvert pour tout le monde, maintenant seulement pour les moins de 18 ans</i> » « <i>Moi je viens de banlieue parisienne mais ça fait 7 ans que je suis sur le quartier. Si je pouvais habiter ailleurs je le ferais. Il n'y a rien à faire ici pour nous</i> »

<b>NOGENT-SUR-OISE</b>	
<b>Caractéristiques du quartier</b>	<b>Les Côteaux, les Rochers l'Obier</b>
<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>	
<b>A propos des équipements et services</b>	<b>Des habitants qui dénoncent la faiblesse de l'offre à destination des jeunes et des enfants et le mauvais état de certains équipements, pouvant engendrer des situations dangereuses :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « <i>Il n'y a aucune aire de jeux dans le quartier, donc pas de sécurité pour les enfants, ils jouent directement sur la route, c'est un peu partout dans Nogent</i> » (une habitante, la quarantaine).</li> <li>○ « <i>Les petits n'ont pas d'aire de jeux aux Marceaux. Ils courent dans les rues. Les jeunes n'ont pas des aires de jeux, ils ont juste des balançoires qui sont cassées. Les grands nous, on n'a pas eu de local depuis au moins 15 ans.</i> » (Un jeune, 17-20 ans)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>o « J'ai découvert une aire de jeux aux Obiers, complètement abandonnée et très dangereuse et ouverte, le bac à sable est vidé c'est un gros trou. Comment est-ce que la ville de Nogent accepte ça, alors qu'on nous parle de sécurité toute la journée ?! » (Un habitant du quartier)</li> <li>o « Moi je suis sur le quartier des Rochers. En effet vu la quantité phénoménale du nombre d'enfants, je suis très surprise de voir qu'il n'y a pas une seule infrastructure pour les enfants, pour qu'ils puissent se détendre ou souffler. C'est une grande aberration. On m'a répondu que les portes de l'école restaient ouvertes pour que les jeunes puissent jouer dans la cour et pas rester dans la rue » (une habitante, la trentaine)</li> </ul>
--	--

CREIL	
Caractéristiques du quartier	Hauts-de-Creil
Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation	
A propos de l'émancipation permise par l'offre culturelle, associative et sportive	Des habitants qui voudraient s'émanciper des clichés véhiculés par leurs conditions d'habitants de « quartier » cantonnés à la culture « urbaine » (foot / course / PlayStation) en apprenant par exemple la « plus d'activités comme le théâtre, et pourquoi pas les échecs »

VILLERS-SAINT-PAUL	
Caractéristiques du quartier	Bellevue Belle Visée
Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation	
A propos de l'émancipation permise par l'offre culturelle, associative et sportive	<p>Une offre d'activités culturelles et intergénérationnelles très appréciée sur le quartier (centre socio-culturel municipal le Trait d'Union, bibliothèque Colette, etc.) :</p> <p>« On est allé au zoo et cet été, à la mer. » - un collégien</p> <p>« On a fait un bowling samedi avec des collégiens et lycéens, je me suis éclatée. C'est important pour nous à notre âge, surtout quand on est seul. » - une habitante âgée</p> <p>Mais des structures victimes de leur succès, entraînant des longues listes d'attente</p> <p>Les habitants souhaitent également un meilleur relais sur les quartiers quant aux événements culturels et artistiques qui se déroulent dans la ville</p>

## La tranquillité publique et la sécurité, des piliers pour l'amélioration de la vie des habitants

### Une augmentation préoccupante des violences

D'après l'observatoire Ville-Data, à l'exception de la commune de Villers-Saint-Paul, l'ACSO connaît une augmentation de la délinquance – ou a minima des faits rapportés à la Police et la Gendarmerie - en particulier des délits liés à l'atteinte aux véhicules et aux biens, et des blessures à la personne :

- Avec une hausse de 4,3% entre 2021 et 2022 à Creil, les forces de Police et de Gendarmerie ont enregistré 1 604 crimes et délits en 2022 contre 1 538 en 2021, avec une augmentation des vols et cambriolages ;
- Nogent-sur-Oise connaît une hausse de 3,8%, avec 802 crimes en 2022, 173 infractions pour « destructions et dégradations volontaires » et 118 victimes de « coups et blessures volontaires ».

En sus, **cette violence est aussi drainée par l'économie souterraine importante sur les quartiers, économie qui intègre d'après les acteurs locaux des individus de plus en plus jeunes.**

D'après la **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2023**, outil de travail du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de l'ACSO, « la délinquance de Creil présente les particularités de la région parisienne, **alors que les moyens des services sont insuffisants** » notamment en matière d'effectifs de Police nationale. A ce titre, depuis 2023, le **contrat de sécurité intégré (CSI) de Creil prévoit notamment le renfort de policiers nationaux et municipaux, la création de brigades spécialisées**, le déploiement de la vidéoprotection ou encore les actions en faveur de la prévention de la délinquance juvénile. 25 agents municipaux répartis en 2 brigades à Creil, 14 agents à Nogent-sur-Oise, 2 agents à Montataire et 3 à Villers-Saint-Paul assurent la sécurité du territoire. De plus, la ville de Creil a mis en place un Centre de Supervision Urbain et avec le soutien de l'Etat, le déploiement massif de caméra de vidéoprotection (+35 entre 2019 et 2022).

### Insécurité routière et mésusages des espaces publics au sein des QPV

Si les situations diffèrent d'un quartier à un autre quant au niveau d'insécurité perçue, la majorité des habitants interrogés a fait part **d'une intranquillité relative aux espaces publics**. Celle-ci est notamment le résultat :

- D'une **occupation des espaces publics, en particulier en pied d'immeuble, dans les halls ou sur les parkings** (voiture ventouse), par des bandes de jeunes dans le cadre de trafics de stupéfiants ou simplement de « squats ». Outre l'intranquillité sonore qu'elle peut induire, cette occupation peut engendrer des **situations d'évitement** en particulier des jeunes femmes et personnes âgées, voire **des conflits de voisinage**. Ainsi, la plupart des bailleurs sociaux du territoire s'emparent de cette thématique qu'ils jugent pourtant de « compétence régalienne ». A Villers-Saint-Paul par exemple, des travaux ont été menés par les bailleurs sociaux pour sécuriser les halls d'entrée (utilisation de badges, mise en place de caméras). Malgré des investissements parfois massifs de la part des bailleurs sociaux, leurs effets sont souvent temporaires au regard des dégradations récurrentes. Les bailleurs sociaux ont tous fait part d'un sentiment d'impuissance.
- De **pratiques routières parfois dangereuses sur la voie publique** : rodéos urbains, courses, voiture en contresens. De nombreux parents ont fait part de la nécessité d'apaiser les circulations en ce sens, notamment aux abords des écoles via la mise en place de passages piétons et la présence d'adultes. Les opérations visant à encourager les mobilités douces et à sensibiliser les habitants à la sécurité routière sont de nature à limiter les conduites à risque.

### Des problématiques d'entrée des jeunes dans la délinquance

Les quartiers prioritaires de l'ACSO ont pu connaître une **augmentation de la délinquance juvénile**, comme en témoignent les **émeutes urbaines de l'été 2023**. Les médiateurs et éducateurs de prévention jouent un rôle de proximité mais ne peuvent tout solutionner au vu de l'étendue des QPV.

Secteurs d'intervention	Nombre de médiateurs	Nombre d'éducateurs spécialisés
Creil	16	6 + 1 coordonnateur (IFEP)
Nogent sur Oise	5	
Montataire	5	
Villers Saint Paul	3	
ACSO	4 PIMMS (transport)	4 + 1 coordinatrice Conseil Départemental)

Lors des différents temps de concertation sur les quartiers, la **problématique de la parentalité - parents se sentant impuissants ou désinvestis** - a souvent été pointée du doigt par les habitants et acteurs locaux.

Cette délinquance juvénile prend souvent plusieurs formes qui peut mener au décrochage scolaire, voire à l'exclusion totale des jeunes :

- **Des rixes entre bandes rivales**, au sein des quartiers et entre les quartiers d'une même commune, ou de l'agglomération
- **Des violences dans l'enceinte d'établissements scolaires**
- **Des situations de cyberharcèlement**, et notamment de harcèlement sexuel (principe de *revenge porn*)
- **Des situations de radicalisation**, en particulier pour les jeunes en situation de rupture familiale et sociale. L'Etat et la CAF financent des actions de prévention de la radicalisation, notamment au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, comme des formations de jeunes via les « Promeneurs du Net » qui permettent une veille sur les réseaux sociaux.

Pour prendre en compte cette problématique, des actions structurantes existent sur le territoire bien qu'elles restent à amplifier :

- o **Le Projet de prévention des Rixes de la Ville de Montataire**  
Le projet, initié par la Ville en 2021 se décline sur les 4 communes en QPV pour réduire les conflits entre les jeunes des différents quartiers. Il propose notamment des ateliers thématiques, des animations vidéo, et des temps d'échange-restitution.
- o **Le dispositif IMPLIK'ACTION**  
Le projet prend en charge les collégiens en situation de décrochage scolaire pour cibler les difficultés auxquelles ils sont confrontés, notamment via des ateliers pédagogiques, d'orientation et de suivi en lien avec les parents.
- o **Les maisons de quartier**  
La ville de Creil a mis en place des lieux d'accueil entre 16 h et 23 h, afin d'accueillir en soirée les jeunes et leur offrir un accompagnement sur leurs projets professionnels et personnels.
- o **Centre Loisir Jeunes (CLJ)**  
Le projet vise l'apaisement des relations entre police et jeunes. Créé en 2023 à l'initiative de la Préfecture de l'Oise et porté par le commissariat de police de Creil, il renforce le lien police-jeunes et est ouvert à l'ensemble des enfants de l'ACSO.
- o **Salle d'accueil jeunes de la Glacière à Bellevue Belle Visée**  
Grâce au soutien de la Région sur le fond politique de la ville investissement, une salle a été réhabilitée et propose 6 jours par semaine de l'accueil de jeunes de 12 à 25 ans autour des loisirs, de la scolarité (CLAS), mais aussi des dispositifs d'insertion comme le PRIJ ou des permanences de la Mission locale.

**Les partenaires mobilisés dans le cadre des ateliers ont fait remonter à plusieurs reprises ces enjeux comme cruciaux pour les quartiers.** Dès lors, il est nécessaire de veiller à la prise en compte et à la réponse aux situations de violences intrafamiliales dans le cadre de ce nouveau Contrat.

## Des violences vis-à-vis des femmes et des jeunes filles

La concertation a également mis en exergue **les problématiques de violences sexistes et sexuelles faites en majorité aux femmes et de l'augmentation des violences intrafamiliales (maltraitance physique, psychique, violences sexuelles, etc.)**, au sein des quartiers de l'ACSO. Ces violences sont peu quantifiables, une plainte est enregistrée pour en moyenne 10 victimes, d'après l'Enquête sur le Cadre de vie et la Sécurité 2016-2018 (Source : Ville-data).

Face à ce phénomène des **violences sexistes et sexuelles qui adviennent dans le cercle familial**, des actions sont menées sur le territoire :

- Campagne de sensibilisation (semaine de lutte contre les violences)
- Formation des professionnels à l'accompagnement des victimes (kit pédagogique)
- Développement de l'offre d'hébergement d'urgence
- Accueil de jour du Samu social
- Journées portes ouvertes MJD
- Cellule de veille VIF
- Ouverture du lieu ressources Carrefour de femmes (axe VIF)

Dans l'espace public, de **nombreuses femmes ont fait part de leur sentiment d'insécurité** en particulier le soir, autour de routes et d'équipements peu éclairés ou aux alentours de la gare de Creil. Parmi les acteurs locaux, l'association le Carnaval des Possibles, recueille la parole de femmes et alerte sur l'insécurité ressentie par celles-ci.

Enfin, **des situations de prostitutions juvéniles sont recensées par les acteurs locaux face auxquelles des actions restent à conduire.**

## Synthèse de la concertation sur la sécurité

MONTATAIRE	
Quartier des Martinets	
	<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>
A propos de la sécurité des espaces publics :	Des habitants remontent des <b>problèmes d'intranquillité résidentielle voire d'insécurité en raison du trafic et de délinquance juvénile</b> , avec par exemple des voitures régulièrement incendiées, malgré le travail apprécié des médiateurs : <i>« On a mis en place le projet Rixe l'an dernier pour permettre aux jeunes, grâce à notre service médiation, de découvrir des choses, de participer pendant une année à des ateliers, etc. »</i>
A propos de la sécurité routière :	Une moindre sécurité routière, en partie liée au stationnement mais qui devrait changer dans le cadre du NPNRU. Des habitants se plaignent d'un manque de place de stationnement sur le quartier.
A propos de la cohésion sociale :	Des habitants remontent <b>une moindre cohésion sociale au sein du quartier</b> : <i>« Les gens ont changé. Avant il y avait une certaine cohésion, une certaine entente dans le quartier, avec une culture ouvrière. On venait tous du même milieu populaire, étrangers ou non, on partageait ensemble. Aujourd'hui les gens ont changé : on ne partage plus rien entre nous maintenant. »</i>

<b>CREIL</b> <b>Hauts-de-Creil</b>	
<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>	
A propos de la sécurité des espaces publics	<p><b>Des situations d'insécurité relatives aux espaces publics, décrites par les habitants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En raison notamment d'une faible luminosité de certaines rues le soir, en particulier à bord de la Gare, où les points de deal se multiplient, et des équipements publics sur les Hauts-de-Creil « On a des bonnes infrastructures, un city stade, etc. mais par exemple, le City des Cavées est isolé, il n'y a aucune lumière donc on y va plus ». (Un jeune des Hauts-de-Creil) <b>Ces sentiments sont exacerbés chez les femmes</b> « Parfois les femmes doivent appeler leurs maris, leurs frères pour venir les chercher car elles ne veulent pas descendre de la voiture, elles ont peur sans lumière »</li> <li>○ En raison de situations de squats par les jeunes dans les halls d'immeuble, malgré les médiateurs « On se fait emmerder dans nos immeubles, on souffre dans nos propres logements alors qu'on paie nos loyers. Quand on les engueule, ils nous disent « je fais ce que je veux » et continuent. Vous vous rendez compte que je prie le soir pour demander à bien dormir » (Habitante de Descartes).</li> <li>○ En raison de l'augmentation de situations de violences et d'un manque de moyens alloué à la sécurité pointé du doigt par les habitants « Ça fait 9 ans que j'habite à Descartes. Il y a des feux, de la délinquance etc. Les policiers m'ont dit « on passera quand on aura des voitures ». (Habitante de Descartes).</li> <li>○ Les habitants attendent plus de moyens humains et une présence locale renforcée « Un enfant a failli être enlevé à côté du bac à Sable du quartier Guynemer » (Habitant des Hauts-de-Creil)</li> </ul>
A propos de la sécurité routière :	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Les habitants dénoncent une faible sécurité routière</b> (absence de personnel routier pour aider les enfants à traverser)</li> </ul>

<b>NOGENT-SUR-OISE</b> <b>Les Côteaux, les Rochers l'Obier</b>	
<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>	
A propos de la sécurité routière :	<p>Des habitants qui remontent des problèmes d'intranquillité résidentielle voire d'insécurité, en partie due à la sécurité routière, et au stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ « J'habite aux Maiches. Avant je pouvais me garer. Il y a des gens qui n'habitent pas chez nous et qui viennent se garer car maintenant c'est parking public. Nos enfants / nos invités ne peuvent pas se garer. Ils viennent faire le bordel là-bas, ils jettent des déchets, des canettes. C'est mon mari qui ramasse tout, on dirait qu'il travaille à la mairie. On a un parking, on ne profite même pas de notre parking. On ne sait même pas pourquoi c'est devenu un parking public. » (Une habitante d'une cinquantaine d'années)</li> <li>○ « Sur le quartier dans lequel j'habite, il y a vraiment un sentiment d'insécurité par rapport aux motos, notamment pour les parents qui doivent laisser sortir leurs enfants. Ils ont peur. » (Une habitante, la trentaine)</li> <li>○ « Dernièrement un garçon de 8 ans s'est fait renverser par un cross. »</li> </ul>

<b>VILLERS-SAINT-PAUL</b> <b>Bellevue Belle Visée</b>	
	<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>
A propos de la sécurité routière et d'intranquillité publique :	<p>Un quartier plus calme qu'avant, avec notamment une solidarité importante entre voisins et des relations entre jeunes et adultes apaisées, néanmoins, des situations d'intranquillité résidentielle persistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En matière de circulation routière, les habitants souhaiteraient plus d'action pour apaiser les circulations (pistes cyclables, locaux à vélo, dos d'ânes et trottoirs, places de stationnement et personnels pour assurer la sécurité aux passages piétons pour les enfants)</li> <li>- Des situations de squats et de zonage en soirée et pendant la nuit, provoquant des nuisances, malgré la sécurisation des halls d'entrée (travaux des bailleurs sociaux)</li> <li>- Des situations de cyberharcèlement et de violences entre jeunes</li> <li>- Certains habitants interrogés souhaitent plus de visibilité sur le fonctionnement de l'accueil jeunes en lien avec la médiation</li> </ul>

## De multiples problématiques liées à la santé

### Des situations de non-recours aux soins

Avec en moyenne 63,6 médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants en 2020, **l'Oise est le troisième département métropolitain le moins pourvu de France**<sup>4</sup>. La situation est encore plus marquée pour la médecine spécialisée (cardiologues, gynécologues, etc.). Si l'Oise pâtit d'un manque d'attractivité pour les professions médicales, comme en témoigne une variation de -23,8% du nombre de médecins généralistes entre 2010 et 2022<sup>5</sup>, cette faible **démographie médicale est encore plus importante sur les QPV de l'ACSO**. Elle peut en partie s'expliquer par des conditions de travail plus difficiles liées aux sous-effectifs, ainsi qu'à un sentiment d'insécurité (médecins agressés notamment). De plus, la difficile mobilisation des partenaires de droit commun (important turn-over des équipes, vacance de postes) renforce cette problématique.

Cette situation a été soulignée à de nombreuses reprises lors de la concertation des habitants et des acteurs locaux, qui doivent souvent aller jusqu'à Paris pour se soigner, attendre plusieurs semaines, voire abandonner (situation de non-recours). Face à la réduction de médecins sur le territoire, les collectivités ont mis en place des équipements de proximité :

- Le centre municipal de santé à Nogent-sur-Oise (un médecin à temps complet / un médecin à temps partiel)
- La maison de santé pluridisciplinaire à Montataire dans le quartier des Martinets (six médecins généralistes, deux infirmières, une pédicure-podologue, une diététicienne, un ostéopathe sophrologue, un psychiatre et deux psychologues cliniciennes)
- La maison de santé pluridisciplinaire à Creil dans le quartier des Haut-de-Creil située dans le quartier des Cavées, ouverte en 2020 (quatre médecins-généralistes, quatre infirmières, une podologue, un psychologue, une sage-femme, un rhumatologue, deux ostéopathes, une diététicienne, une hypnothérapeute et un cardiologue). Cette offre reste cependant insuffisante au regard de la densité de population et des besoins recensés.

<sup>4</sup> Source : Insee, Base permanente des équipements

<sup>5</sup> CNOM - Atlas de la démographie médicale 2022 CHAPITRE 2

- Le CPEF, Centre de Santé Sexuelle du Conseil départemental, situé dans le quartier des Hauts-de-Creil.
- Le futur local Carrefour de femmes, lieu ressources dont l'un des axes porte sur l'information sur la santé et la sexualité et qui ouvrira ses portes en centre-ville de Creil en 2024.
- Le projet de Maison des femmes au GHPSO de Creil, lieu d'accueil multifonctions destiné aux femmes en difficulté sociale, avec également les urgences pédiatriques ainsi qu'un lieu pour femmes enceintes.

**La faiblesse de l'offre rend difficile l'accès aux soins et complexifie le suivi des situations médicales** des habitants des quartiers, qui, lorsqu'ils peuvent, ont recours ponctuellement à un professionnel de santé en région voisine. A celle-ci, s'ajoute la paupérisation continue des populations que l'on constate par la très forte augmentation du nombre de bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS). Ces deux facteurs aggravent **les situations de non-recours**.

Si certaines communes avec QPV - Villers-Saint-Paul et Montataire - observent des taux de bénéficiaires de la CSS relativement proches de la moyenne intercommunale, les **niveaux observés au sein de tous les QPV dépassent largement le niveau intercommunal**. L'écart augmente globalement entre les QPV et leurs aires d'inclusion. (cf. graphes ci-dessous)

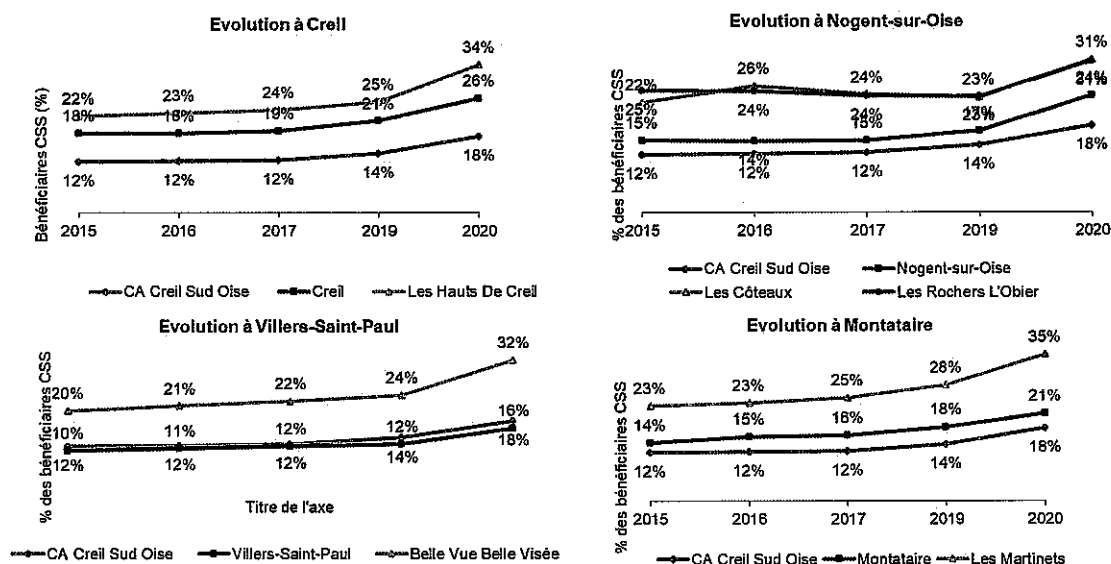


Figure 6 : Les bénéficiaires de la CSS (ACSO, QPV) - Source Insee RP GNAF, 2021

**L'accès aux soins constitue un enjeu prégnant pour les personnes les plus précaires**, alors même que les problèmes de santé sont nettement supérieurs dans les quartiers. Le plan local de santé de Creil fait notamment ressortir des problématiques de surpoids et d'obésité, de diabète et de prévalence cancers. Ils sont à l'origine de **la surmortalité sur les quartiers**. D'après l'Observatoire National de la Politique de la Ville (ONPV) en effet, un double phénomène s'observe sur les quartiers prioritaires : une moins bonne perception de son état de santé par les populations et une plus forte prévalence du surpoids et de certaines autres pathologies graves et chroniques, pouvant expliquer « une mortalité générale supérieure de 64% et une mortalité prématurée (avant 75 ans) supérieure de 67% à celles de l'ensemble des régions étudiées ».

Les habitants des quartiers sont également **plus souvent exposés aux nuisances environnementales** que le reste de la population. Ainsi, ils subissent, la pollution atmosphérique en

raison d'une proximité avec les axes routiers (D1016 pour les Hauts-de-Creil), et souffrent davantage en période de canicule et en raison du manque d'isolation des logements.

## Une augmentation des problématiques de santé mentale

Les acteurs locaux ont remonté à plusieurs reprises une fragilisation de la santé mentale des habitants des quartiers depuis les épisodes de confinement qu'a connu la France en 2020 et 2021, et en particulier chez les jeunes qui peuvent se retrouver plus facilement en situation d'isolement social ou adopter des comportements agressifs. Si cet enjeu ne concerne pas les seuls QPV, il peut y être accentué du fait des cumuls de difficultés. Face à ce phénomène, les parents et enseignants sont souvent démunis.

En raison d'un déficit de spécialistes de la santé mentale (cf. supra), des coûts de consultation et d'une **stigmatisation encore trop souvent associée, de nombreux jeunes touchés par des troubles psychologiques renoncent aux soins**. Dès lors, ces jeunes peuvent développer **des troubles du comportement, voire un comportement dangereux pour eux et leur entourage** (accès de colère, addictions multiples...) ou se retrouver en **situation d'isolement quasi-total, en commençant par le décrochage scolaire**.

Pour prendre en compte cette problématique, des actions structurantes existent sur le territoire bien qu'elles restent à amplifier :

- 1) **Le dispositif Réussite Educative est déployé sur les 4 communes de l'ACSO ayant des QPV**. Il permet de mobiliser des professionnels médicaux et paramédicaux (psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, diététicienne, ergothérapeutes, neuropsychologues...) qui constituent de véritables personnes ressources. A Villers-Saint-Paul le dispositif touche en moyenne chaque année 140 enfants et jeunes.
- 2) **Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) à Creil**. Celui-ci propose notamment une cellule de veille pour aborder les situations individuelles complexes, ainsi que des groupes de travail thématiques (accès et maintien dans le logement, accès et accompagnement aux soins, information, prévention et promotion de la santé mentale).
- 3) **La Maison des Adolescents** située à Montataire, permet également une prise en charge des jeunes en difficultés et d'accompagner les parents sur les problématiques de santé mentale.

Enfin, des situations de harcèlement en milieu scolaire et de cyberharcèlement sont recensées et peuvent accroître la fragilité mentale des jeunes, en particulier chez les filles, premières victimes. A l'échelle nationale, 1 élève sur 5 est victime de harcèlement scolaire<sup>6</sup>. L'utilisation massive des réseaux sociaux comme canal privilégié de harcèlement qui s'imisce désormais à la maison, rend les jeunes d'autant plus vulnérables et leur protection, particulièrement difficile.

---

<sup>6</sup> Étude IFOP pour Marion La Main tendue et Head & shoulders

## Synthèse de la concertation sur la santé

MONTATAIRE	
Chiffres clés	Quartier des Martinets
	<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>
<p><b>Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible (2019) :</b>  <i>Aux Martinets : 44,5%</i>  <i>A Montataire : 30%</i>  <i>Sur l'ACSO : 29,5%</i></p> <p><b>Allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé (2021) :</b>  <i>Aux Martinets : 166</i>  <i>A Montataire : 399</i>  <i>Sur l'ACSO : 2420</i></p> <p><b>Population couverte bénéficiaire de la C2S non participative (ex-CMUC) au 1er janvier 2022</b>  <i>Aux Martinets : 5714</i>  <i>A Montataire : 2316</i>  <i>Sur l'ACSO : 15336</i></p>	<p>Un accès à la santé bien vécu par les habitants du quartier, notamment grâce à l'installation de la maison de santé pluriprofessionnelle depuis 2015 (dans le cadre du PRU1) avec 6 médecins généralistes, 2 infirmières, une pédicure-podologue, une diététicienne, un ostéopathe, un psychiatre et 2 psychologues cliniciennes, ouverte du lundi au vendredi de 8h à 20 h et le samedi matin.</p> <p>Un homme, d'une cinquantaine d'année, installé depuis 7 ans sur le territoire : <i>« c'est bien la Maison de Santé là, bon j'ai pas trop de problème de santé mais j'ai eu besoin d'aller chez le dentiste et ils m'ont pris à la maison de santé »</i></p>

CREIL	
Chiffres clés	Hauts-de-Creil
	<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>
<p><b>Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible (2019) :</b>  <i>Aux Hauts-de-Creil : 48,1%</i>  <i>A Creil : 38%</i>  <i>Sur l'ACSO : 29,5%</i></p> <p><b>Allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé (2021) :</b>  <i>Aux Hauts-de-Creil : 738</i>  <i>A Creil : 1163</i>  <i>Sur l'ACSO : 2420</i></p> <p><b>Population couverte bénéficiaire de la C2S non participative (ex-CMUC) au 1er janvier 2022</b>  <i>Aux Hauts-de-Creil : 5714</i>  <i>A Creil : 7770</i>  <i>Sur l'ACSO : 15336</i></p>	<p>Des difficultés d'accès aux soins pour les habitants des Hauts-de-Creil qui s'explique par la faiblesse de l'offre sur le territoire – notamment en matière de spécialistes : <i>« Aujourd'hui, il est nécessaire de se déplacer à Paris pour se soigner. Je vis ici depuis 42 ans, aujourd'hui, sur le quartier du Rouher, la situation est invivable ».</i></p>

NOGENT-SUR-OISE	
Chiffres clés	Les Côteaux, les Rochers l'Obier
	<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>
<p><b>Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible (2019) :</b>  <i>Les Côteaux : 42,5%</i>  <i>Les Rochers l'Obier : 37,8%</i>  <i>Nogent-sur-Oise : 29%</i>  <i>Sur l'ACSO : 29,5%</i></p> <p><b>Allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé (2021) :</b>  <i>Les Côteaux : 95</i>  <i>Les Rochers l'Obier : 77</i></p>	<p>Un très difficile accès à la santé sur le quartier :</p> <p><i>« Moi je viens de l'IDF, je me suis rendu compte qu'il n'y a pas de médecin. Je dois aller à Paris pour trouver un médecin, ou alors on en trouve un mais 3 semaines plus tard ». (Une habitante du quartier)</i></p> <p><i>« Une dizaine de médecins est partie ces dernières années, c'est pas spécifique à Nogent mais à toute l'Oise. Un centre municipal de santé a été mis en place, rue Charles-de-Gaulle. Aujourd'hui, il y a un médecin à temps plein et un médecin à temps partiel. C'est largement insuffisant mais l'outil fonctionne et demande à grossir »</i> (un représentant de la municipalité)</p>

<p>Nogent-sur-Oise : 566 Sur l'ACSO : 2420</p> <p><b>Population couverte bénéficiaire de la C2S non participative (ex-CMUC) au 1er janvier 2022</b> Les Côteaux : 619 Les Rochers l'Obier : 708 Nogent-sur-Oise : 3741 Sur l'ACSO : 15336</p>	
---	--

VILLERS-SAINT-PAUL	
Chiffres clés	Bellevue Belle Visée
Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation	
<p><b>Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible (2019) :</b> Bellevue Belle Visée : 40,8% Villers-Saint-Paul : 23% Sur l'ACSO : 29,5%</p> <p><b>Allocataires percevant l'Allocation Adulte Handicapé (2021) :</b> Bellevue Belle Visée : 60 Villers-Saint-Paul : 115 Sur l'ACSO : 2420</p> <p><b>Population couverte bénéficiaire de la C2S non participative (ex-CMUC) au 1er janvier 2022</b> Bellevue Belle Visée : 566 Villers-Saint-Paul : 223 Sur l'ACSO : 15336</p>	<p>Une faiblesse de l'offre médicale pointée par les habitants, des attentes concernant l'installation d'un pôle santé.</p>

## Une transition écologique et énergétique à poursuivre

### Une population plus vulnérable aux effets du changement climatique

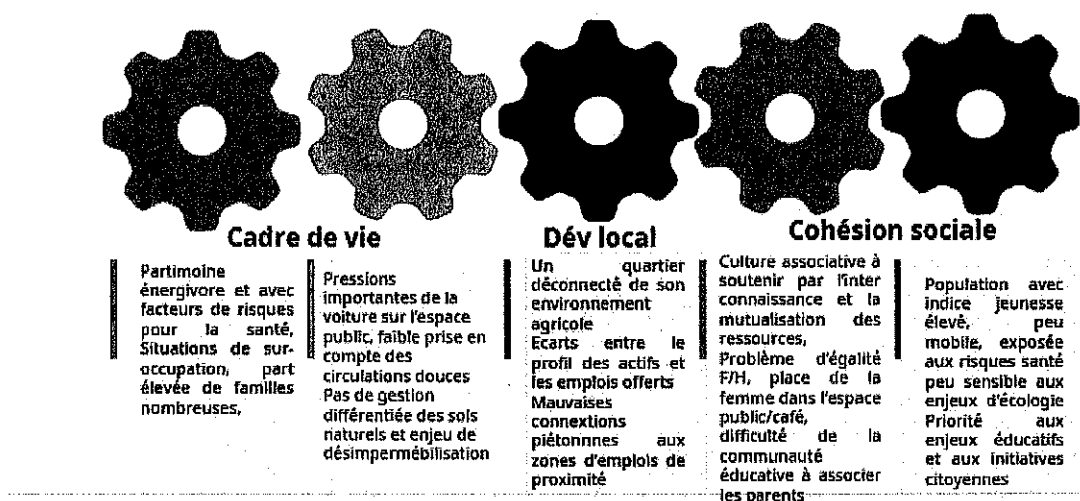
Les remontées de la concertation soulignent des **difficultés liées au confort thermique des logements** dans un contexte inflationniste qui **pèse sur les charges des ménages**. Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du territoire rappelle le **soutien nécessaire à apporter pour l'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne**.

Selon l'étude *Habitat et Peuplement (2020)*, **20% des habitants de l'ACSO vivent dans une situation de précarité énergétique**. Face au nombre important de **familles nombreuses et aux multiples situations de suroccupation** de logement, le confort thermique est d'autant plus important en situation de canicule et/ou d'épisode de chaleur extrême, en particulier pour le public senior et/ou en situation de handicap.

Sur les quartiers prioritaires de l'agglomération, de nombreux travaux ont amélioré les performances énergétiques d'une partie du parc social de logement. Le premier Programme de Renouvellement Urbain (2007-2017) a permis de réhabiliter une partie du patrimoine et le **Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain (NPNRU)** doit permettre de poursuivre la requalification des logements sociaux du quartier des Hauts-de-Creil et des Martinets. La convention ANRU a pour objectif d'accroître la part des logements sociaux ayant une étiquette C ou B, de 37% aujourd'hui à 58% demain. Enfin, les plans de sauvegarde des copropriétés La Roseraie et Les Pléiades permettront de traiter le parc privé.

Outre les logements, les **espaces publics extérieurs, dans certains secteurs, sont minéralisés et marqués par la prégnance de la voiture**. Lors de ces épisodes extrêmes, ces espaces contribuent à **l'augmentation du phénomène d'îlot de chaleur urbain** sur le territoire, et à l'exposition des populations. Le SRADDET des Hauts-de-France insiste sur **l'importance de la lutte contre les ICU au niveau local**, notamment grâce aux surfaces végétalisées dans l'espace urbain. Les travaux engagés lors du PRU1 ont ainsi permis **la végétalisation des quartiers et leur dédensification**, avec notamment la création d'une coulée verte sur le quartier des Martinets à Montataire. A Creil, les Hauts-de-Creil ont été retenus par l'ANRU en tant que quartier résilient sur la base d'une analyse des vulnérabilités du quartier (cf. figure ci-dessous). Des crédits supplémentaires sont sollicités pour végétaliser les cours d'écoles élémentaires du quartier. A Montataire, le programme de renouvellement urbain doit permettre via des travaux d'aménagement extérieur, de corriger les dysfonctionnements urbains (création ou réhabilitation d'espaces de convivialité, reprise des voiries et accès aux équipements, promenade plantée...).

## Indices de vulnérabilités du quartier des Hauts-de-Creil



Source : Note ANRU QUARTIER RESILIENT

### Des actions à amplifier pour adapter les QPV aux transitions écologiques

Les différentes consultations sur les quartiers ont mis en exergue certains enjeux sur les quartiers s'agissant de l'entretien du cadre de vie et de l'accompagnement de la transition écologique. Des comportements d'incivilités sont parfois dénoncés par la population concernant la mauvaise gestion des déchets et le tri (déchets jetés dans la rue / par les fenêtres). Un **sentiment d'impuissance persiste pour porter les « bonnes pratiques » de la transition écologique** promues par les acteurs locaux. Souvent **coûteuses et peu adaptées aux réalités des ménages**, en raison notamment de revenus limités rendant difficile la recherche d'alternatives responsables aux pratiques de consommation, ou des logements trop petits pour favoriser le tri, etc.

**Dans les faits pourtant, des actions sont portées localement pour sensibiliser les habitants des quartiers.** Parmi elles, l'appartement pédagogique Eco'logis, porté par Tandem Immobilier, propose des ateliers pratiques sur les écogestes et permet d'expliquer leurs incidences sur les charges locatives et la santé.

D'autres actions, portées par les bailleurs sociaux dans le cadre de l'abattement TFPB ou les communes, ont lieu toute l'année : ateliers anti-gaspillages, actions de sensibilisation au tri, « Parcours Eco-citoyens », « Marches Propres » inter-bailleurs à Creil lors des quartiers d'été, ou encore « journée du recyclage » à Montataire. Dans le cadre du NPNRU, des réunions collectives sont aussi organisées pour sensibiliser les habitants au respect de l'environnement et des lieux de vie. En juin 2021, une brocante écologique « Vive l'éco » a vu le jour pour amener les habitants à recycler leurs biens.

Les écoles sensibilisent régulièrement les enfants aux bonnes pratiques liées à l'environnement (économie d'énergie et d'eau, lutte contre le gaspillage alimentaire, recyclage, etc.), notamment dans le cadre du programme Watty porté par l'ACSO et dispensé depuis 2019 dans 10 écoles et 20 classes. Ce projet a permis de sensibiliser plus de 380 enfants chaque année. La participation, parfois nombreuse à ce type d'action, invite à nuancer le constat initial d'une faible implication des habitants en matière écologique. Elle souligne plutôt la nécessité de fixer des objectifs répondant aux enjeux de trouver les canaux et outils adéquats au regard des réalités des habitants.

Dans le cadre de son futur Projet Alimentaire Territorial, l'ACSO envisage une action renforcée auprès des QPV. Celui-ci fera écho au dispositif Quartier Résilient, soutenu par l'ANRU, sur le quartier des

Hauts-de-Creil. De manière globale, il s'agit de rapprocher le futur parc agricole de loisirs au quartier, et de renforcer les liens entre les vergers locaux et les établissements scolaires. Dans les autres QPV, il s'agit de s'appuyer sur les acteurs et associations locales pour « territorialiser » le PAT.

Enfin, des actions portant sur les mobilités douces sont également portées, comme l'apprentissage du vélo pour les adultes des quartiers et des ateliers de réparation vélo en pied d'immeuble, par l'association AU5V. Malgré la prédominance de la voiture sur les QPV de l'ACSO, des pistes cyclables ont été aménagées lors du PRU1 et d'autres devraient voir le jour dans le cadre du NPNRU. Les bailleurs prévoient également la mise en place de locaux à vélos.

## Synthèse de la concertation sur la transition

MONTATAIRE	
Caractéristiques des quartiers	Quartier des Martinets
	Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation
<p>Un quartier qui a fait l'objet d'un premier Projet de Renouvellement Urbain et qui a permis une moindre densification du quartier (démolition de grandes tours, mise en place de coulée verte)</p> <p>Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain devrait continuer en ce sens :  <b>Des travaux conséquents d'isolation thermique sont ainsi programmés dans les immeubles, tout comme le changement des sanitaires, la reprise des sols ou des espaces communs (cages d'escalier...).</b></p> <p>Ces opérations seront suivies de différents projets de reconstruction : Oise Habitat prévoit la création d'une résidence senior sur les terrains situés en aval de l'école Henri Wallon, alors que les SA HLM du département et du Beauvaisis travaillent sur le centre-ville.</p>	<p>Des habitants qui apprécient globalement les travaux faits lors de l'ancien Projet de renouvellement urbain, qui ont notamment permis la création de la coulée verte, et qui apprécient la faible densité du quartier.</p> <p>Néanmoins, une dame âgée fait part de son mécontentement concernant des problèmes de relogement dans le cadre du NPNRU.</p>
	<p><b>Des situations d'incivilités recensées par les habitants concernant la gestion des déchets (situation de jets de déchets par les fenêtres, sur les espaces publics, pas de recyclage, etc.)</b>  <i>Un homme cinquantenaire « moi parfois je ramasse pour les gens : ils jettent leurs canettes à 2 mètres des poubelles [...] pourquoi tu ne ramasses pas ? »</i></p>

CREIL	
Caractéristiques du quartier	Hauts-de-Creil
	Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation
<p>Un quartier qui a fait l'objet d'un premier Projet de Renouvellement Urbain et qui a permis une moindre densification du quartier (démolitions, mise en place de coulée verte) mais qui n'a pas porté sur les réhabilitations thermiques des bâtiments</p>	<p><b>Une absence de végétalisation et une bétonisation ressentie par les habitants</b>  <i>« J'ai appris qu'avant sur la place du marché, il y avait des arbres. On aimerait que ça respire un peu plus, et on sait que les espaces verts peuvent abaisser la température des villes » (un habitant des Hauts-de-Creil)</i></p>

NOGENT-SUR-OISE	
<b>Caractéristiques du quartier</b>	<b>Les Côteaux, les Rochers l'Obier</b>
	<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>
	Des habitants qui ne se sentent pas forcément concernés (peu de réaction lors de la réunion publique)
	<b>Certains habitants estiment qu'ils n'ont pas de moyens d'actions suffisants et que la morphologie des logements ne se prête pas à la transition écologique :</b>
	<i>« Sur l'énergie, on ne peut pas parler trop, on ne peut pas faire. C'est aux bailleurs sociaux de faire les travaux pour l'énergie, nous on ne peut rien faire. On vit dans des immeubles, on n'a pas de parking, ni de bornes électriques. On est 44 appartements x5 immeubles. On met les bornes où ? Il n'y a pas de garage ? ».</i>
	<i>« Sur les biodéchets : je mets où ma poubelle dans le sous-sol ? dans ma cuisine de 2m², vous pensez que je vais pouvoir mettre en place plusieurs poubelles dans ma mini cuisine ?! » (Une habitante, la cinquantaine)</i>

VILLERS-SAINT-PAUL	
<b>Caractéristiques du quartier</b>	<b>Bellevue Belle Visée</b>
	<b>Les enjeux identifiés dans le cadre de la concertation</b>
Des réhabilitations énergétiques qui ont déjà eu lieu dans des habitations (parc Oise Habitat) et des travaux énergétiques qui devraient recommencer	Des habitants peu voire non concernés par la transition écologique (peu de réactions) mais qui apprécient les réhabilitations énergétiques qui ont eu lieu <i>« On a des volets maintenant, c'était appréciable pendant la canicule »</i> - une personne âgée
A propos de la gestion des déchets	Des situations d'incivilités liés aux jets des déchets dans les lieux publics et des attendus concernant la sensibilisation des habitants, malgré les différentes actions existantes : <i>« On a des poubelles mais les gens ne veulent pas aller au sous-sol les jeter. Il faudrait les sanctionner financièrement, il y a que comme ça que ça marche. »</i>
Une prépondérance de la voiture à l'origine d'un moindre apaisement du quartier, mais des actions prochainement déployées sur le quartier en ce sens (suppression des garages, mise en place de dos d'âne	Des attentes en matière de mobilités douces : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des pistes cyclables sécurisées et locaux à vélo</li> <li>• Des horaires de bus plus fréquents</li> </ul>

# Méthodologie du Contrat « Engagements Quartiers 2030 »

## Evaluation du précédent contrat de ville (2015-2023)

L'élaboration du nouveau contrat de ville entre juin 2023 et avril 2024 s'est appuyée sur les enseignements de l'évaluation du précédent contrat de ville (2022). Cette évaluation a dressé le portrait des habitants et recensé les principales dynamiques socio-démographiques observées dans les quartiers. Ce diagnostic a permis ensuite d'identifier, avec l'ensemble des acteurs locaux, les caractéristiques du territoire en matière de politique de la ville en termes de gouvernance, de partenariat avec le tissu associatif, de programme d'actions et de concertation citoyenne. Ce travail a conduit à des préconisations qui ont été validées par le comité de pilotage du contrat de ville en 2023.

La synthèse de l'évaluation est reprise ci-dessous.

### 1. Les profils des habitants et des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

- Des habitants des quartiers globalement moins âgés que leur territoire d'inclusion – part de jeunes (personnes de moins de 24 ans) plus élevée et part de seniors (personnes de 60 ans et plus) moins importante.
  - Une composition familiale marquée d'une part par des familles nombreuses (ménages composés de 4 personnes ou plus) nettement plus importantes, mais également par des taux de familles monoparentales nettement plus élevés.
  - Un taux d'emploi des habitants inférieur et un niveau de chômage plus élevé – à noter un enjeu particulier pour l'emploi des femmes qui se situe à un niveau nettement inférieur à celui de ACSO.
  - Un niveau de personnes à haut niveau de qualification (part de la population avec un diplôme de niveau bac+2 ou supérieur) moins élevé.
    - Les dynamiques positives
  - Un taux d'emploi des 15 - 64 ans stable, voire qui augmente sur certains quartiers.
  - Un taux de scolarisation des 16 – 24 ans en constante augmentation.
  - Une part des jeunes de 16 – 25 ans non scolarisés et sans emploi en baisse sur la période du contrat de ville.
    - Les dynamiques négatives
- Des besoins accrus en matière de soutien à l'accès aux soins pour les habitants, illustrés par la part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire qui connaît une forte augmentation sur la période du Contrat de ville.
  - Une part des emplois précaires qui augmente globalement sur la période du Contrat de ville.

## 2. Caractéristiques de la politique de la ville menée sur le territoire

### LE PARTENARIAT DU CONTRAT DE VILLE

- Une dynamique partenariale plutôt robuste entre pilotes de la Politique de la ville
- Une mobilisation partenariale élargie à l'ensemble des signataires qui reste limitée
- Une déclinaison stratégique qui doit être renforcée
- Une animation thématique qui reste à conforter afin de définir une stratégie d'ensemble
- Un partage d'informations entre partenaires à l'échelle intercommunale qui peut faire l'objet d'améliorations

### LES LEVIERS D'INTERVENTION

- Un appel à projet qui s'organise de manière claire
- Une action menée en matière de Politique de la ville, qui doit s'adapter à une logique de réponse aux appels à projet différents
- Une logique du tout appel à projets qui impacte à la fois les porteurs de projets, les communes et les services de l'Etat
- Un enjeu de pertinence et d'efficacité des actions financées
- Une mobilisation du droit commun qui reste – comme à l'échelle nationale – difficilement mesurable

### LE TISSU ASSOCIATIF

- Un tissu associatif important mais disparate qui fait l'objet d'un accompagnement important
- Un tissu associatif particulièrement bien implanté, mais qui manque pour autant d'interconnaissance
- Une forme de dépendance vis-à-vis des subventions Politique de la ville
- Des besoins relativement importants pour les porteurs de projets
- Un cadre de l'appel à projets qui génère des difficultés pour les associations
- Une dynamique inter-associative limitée

### LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Une mobilisation des Conseils citoyens globalement insuffisante, malgré des tentatives de mobilisation
- Des divergences dans le déploiement des Conseils citoyens selon les communes
- Une dynamique de sollicitation des habitants qui dépasse le cadre du Contrat de ville

### **L'EMPLOI, L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION**

- Des dispositifs spécifiques en matière d'emploi qui permettent un suivi renforcé des demandeurs d'emplois (aide à l'entrepreneuriat...)
- Des difficultés à toucher les publics les plus éloignés des institutions
- Une politique transversale de levée des freins en vue de l'insertion professionnelle menée par l'ACSO et ses partenaires
- Une hausse de l'accès à l'emploi observée par Pole Emploi, malgré des freins majeurs à l'emploi qui persistent
- Une ingénierie spécifique mobilisée à destination des quartiers prioritaires

### **LA REUSSITE EDUCATIVE, LA JEUNESSE ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE**

- Des actions permettant l'accompagnement des jeunes en difficulté
- Des actions favorisant la continuité éducative via un accompagnement transversal
- Un accompagnement à la parentalité qui nécessite une meilleure coordination des partenaires
- Des difficultés concernant la mise en œuvre des actions liées à l'éducation et la jeunesse

### **LA SANTE ET LA PREVENTION**

- Des actions initiées par les acteurs de proximité en faveur de l'accès aux soins
- Un travail partenarial pour renforcer les actions en faveur de l'accès aux soins et à la santé
- Un Contrat Local de Santé Mentale ayant permis des actions fortes sur le territoire

## **3. Préconisations issues de l'évaluation**

En termes de pilotage :

### **1. Renforcer le partenariat du Contrat de ville via la consolidation d'une stratégie partagée**

- Instaurer une logique de partage d'informations et de déclinaison de la stratégie par grandes thématiques
- Fluidifier le procédé de sélection des actions à mener dans les quartiers

### **2. Déployer un panel d'outils pour orienter et faciliter la prise de décision**

- Renforcer le suivi de l'action dans les quartiers et de leurs évolutions
- Améliorer la lisibilité des moyens mobilisés par les financeurs

### **3. Outiller le tissu associatif dans la mise en œuvre de son action**

- Améliorer la visibilité des moyens disponibles pour les associations
- Favoriser la professionnalisation des associations et améliorer leur interconnaissance

Par thématiques :

### **1. L'emploi, l'insertion professionnelle et la formation**

- Développer l'offre visant à répondre aux freins à l'employabilité des personnes les plus éloignées de l'emploi : freins linguistiques, freins sanitaires / psycho-sociaux, accès au logement, garde d'enfants ...- un enjeu particulièrement élevé sur la maîtrise de la langue au sein des QPV
- Renforcer le partenariat entre les acteurs institutionnels et avec leurs partenaires (y compris les entreprises)
- Développer des actions ciblées sur les jeunes : accueil de jeunes, actions citoyennes, contenu orienté sur les jobs d'été et "petits boulots", ...
- Favoriser l'accès à l'emploi sur les filières en tension : communication, appui au déploiement de formations qualifiantes adaptées, à la levée des freins...

### **2. La réussite éducative, la jeunesse et le soutien à la parentalité**

- Travailler avec les parents dans une logique de parcours de la petite enfance à l'accompagnement éducatif
- Accompagner les élèves, leurs parents et les professionnels dans la maîtrise et le bon usage des outils numériques

### **3. La santé et la prévention**

- Structurer un réseau d'acteurs de la santé associant les professionnels, les institutionnels et les acteurs associatifs
- Tenir compte des enjeux de santé dans les accompagnements liés à la réussite éducative
- Intégrer les enjeux liés aux conduites addictives dans l'accompagnement vers l'insertion professionnelle – un enjeu de lutte contre les freins à l'emploi
- Accompagner les personnes en situation de souffrance psychologique et lutter contre les addictions

## Glossaire

**ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

**ANRU** : Agence Nationale du Renouvellement Urbain

**CCSPD** : Conseil Communal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

**CISPD** : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

**CLAS** : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

**CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale

**QPV** : Quartier Politique de la Ville

**QVA** : Quartier en Veille Active

**TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

**CONTRAT DE VILLE**  
**AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**  
**« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »**

**FASCICULE n°2**

**LES ORIENTATIONS ET LA GOUVERNANCE**



**Contrat « Engagement Quartiers 2030 »**

Table des matières

<b>FASCICULE n°2</b> .....	1
<b>LES ORIENTATIONS ET LA GOUVERNANCE</b> .....	1
<b>Préambule</b> .....	4
Le cadre réglementaire de la politique de la ville (Loi Lamy 2014) .....	4
Les nouveaux contours de la politique de la ville (2024-2030) .....	4
La géographie prioritaire sur l'Agglomération Creil Sud Oise .....	6
Elaboration du nouveau contrat de ville (2024-2030) .....	8
<b>Les cinq orientations du contrat de ville (2024-2030)</b> .....	9
Orientation 1 : Accompagner les parcours d'insertion et d'emploi des habitants des quartiers.....	9
1.5. Lever les freins à l'emploi.....	10
1.1. Faciliter l'orientation des jeunes .....	11
1.2. Mobiliser les entreprises via les clauses et chantiers d'insertion .....	11
1.3. Renforcer le lien entre entreprises et habitants .....	11
1.4. Capter les publics invisibles .....	12
Orientation 2 : Dans le cadre des valeurs de la République et de la laïcité, donner à chacun les clés de son émancipation et de son autonomie, lutter contre toute forme de discrimination et inciter à l'engagement citoyen et institutionnel.....	12
2.1. Renforcer les dispositifs éducatifs .....	14
2.2. Favoriser l'accès à la culture et au sport .....	14
2.3. Promouvoir les valeurs de la République .....	14
2.4. Lutter contre les discriminations.....	15
2.5. Lutter contre la fracture numérique .....	15
2.6. Rompre l'isolement des séniors .....	15
Orientation 3 : Favoriser la tranquillité publique sur les quartiers et garantir la sécurité de leurs habitants et habitantes .....	16
3.1. Lutter contre les incivilités .....	18
3.2. Prévenir la délinquance des jeunes.....	18
3.3. Renforcer le lien entre la police et la population .....	19
3.4. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles .....	19
Orientation 4 : Porter une politique en faveur du bien-être et de la santé pour les habitants des quartiers.....	20
4.1. Favoriser l'accès aux soins .....	21
4.2. Sensibiliser aux enjeux de santé.....	22
4.3. Promouvoir le bien-être et la santé mentale .....	22
Orientation 5 : Penser une politique de transition en phase avec les besoins et les pratiques des habitants.....	24
5.1. Améliorer le tri des déchets et la gestion des encombrants.....	24

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

5.2. Soutenir les projets de végétalisation et verdissement .....	25
5.3. Sensibiliser aux écogestes.....	25
5.4. Développer l'agriculture urbaine et sensibiliser les ménages aux circuits courts .....	25
5.5. Promouvoir les mobilités douces.....	25
<b>La gouvernance, le pilotage, les modalités d'évaluation du contrat de ville .....</b>	<b>26</b>
Un schéma de gouvernance souple et efficace.....	26
La mobilisation du droit commun en sus des crédits spécifiques.....	28
La mobilisation d'investissements en faveur des quartiers prioritaires .....	28
Des engagements forts des signataires .....	29
La participation citoyenne .....	30
La programmation annuelle .....	32
Le suivi et l'évaluation du contrat de ville .....	34
<b>Annexes .....</b>	<b>36</b>
Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) .....	36
La convention d'utilisation de l'abattement TFPB.....	38
<b>Glossaire.....</b>	<b>40</b>

## Préambule

### Le cadre réglementaire de la politique de la ville (Loi Lamy 2014)

Rénovée par la **loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**, dite loi Lamy, la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité qui vise à **l'amélioration des conditions de vie des habitants des QPV** caractérisés par un « *écart de développement économique et social défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers* ». La politique de la ville doit permettre **la réduction des écarts de développement entre les QPV et leurs territoires d'inclusion**. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville prévus à l'article 6, qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région.

La loi Lamy identifiait trois **outils** pour atteindre ces objectifs :

- La mise en œuvre d'une **programmation annuelle** déployée sur les quartiers dans le cadre d'appels à projets, visant à y améliorer le cadre de vie, la cohésion sociale, l'emploi et l'insertion
- La **mobilisation renforcée des politiques publiques dites « de droit commun »** sur ces secteurs fragilisés.
- L'installation d'un **cadre de participation citoyenne ambitieux**.

Les contrats de ville 2015-2020 – prorogés jusqu'en 2022 – sont arrivés à échéance en 2023. La démarche « **Engagements Quartiers 2030** » constitue la nouvelle génération de contrats de ville. Elle a pour objectif d'assouplir les procédures administratives et de s'adapter aux évolutions des territoires. Grâce à l'actualisation des données sur les revenus de la population (l'INSEE et l'ANCT) et après échanges avec les élus locaux, une nouvelle géographie prioritaire a été définie.

### Les nouveaux contours de la politique de la ville (2024-2030)

Ce nouveau contrat de ville de l'Agglomération Creil Sud Oise s'inscrit dans le cadre d'une démarche réglementaire. Celle-ci a suivi les étapes suivantes :

1. La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains est venue préciser le contour de ces contrats :
  - Un **principe d'articulation renforcée entre le contrat de ville et les stratégies locales et nationales**, en particulier les contrats de relance et transition écologique (CRTE) et les pactes locaux des solidarités (PLS) signés par l'Etat, les Départements et les Métropoles ;
  - L'inscription d'un **volet investissements au sein du contrat de ville** - notamment pour financer des projets émanant de la concertation citoyenne - et la possibilité de s'appuyer sur la mobilisation des dotations de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités et leurs groupements, mais également des acteurs privés pour alimenter ce volet ;
  - Une articulation entre un **volet « socle »** dédié aux thématiques transversales à l'échelle des intercommunalités et une partie dédiée aux projets spécifiques de chaque quartier ;
  - La **possibilité de mobiliser une partie des crédits BOP147 pour des projets sur des zones de fragilités en dehors des QPV** (notamment celles qui n'atteignent pas le seuil de 1.000 habitants) - 2,5 % maximum de l'enveloppe départementale, sous conditions ;

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

- Un **objectif de 50 % de conventions conclues en Conventions Pluriannuelles d'Objectifs**, notamment pour les actions relevant des Programmes de Réussite Educative ou portées par les associations locales ;
- Une attention à l'anticipation de l'évaluation du contrat selon une approche qualitative et quantitative et un souci de bonne communication autour des subventions versées.

2. Un Comité interministériel à la Ville tenu le 27 octobre 2023 est venu préciser le cadre d'intervention du Gouvernement en faveur des quartiers prioritaires. Sans entrer ici dans le détail, certaines annonces clés peuvent être citées :

### En matière d'emploi et d'insertion :

- Le développement de l'apprentissage dans les quartiers (objectif de 80.000 apprentis issus des QPV d'ici 2027, 8.000 bénéficiaires d'une prépa-apprentissage d'ici 2027...)
- Le déploiement d'un programme Les entreprises s'engagent par BPI France ;
- La formation de 2.500 aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers.

### En faveur des jeunes et pour l'éducation :

- Le renforcement de la part des jeunes des QPV participant au SNU ;
- L'extension progressive des Cités éducatives à l'ensemble des quartiers prioritaires ;
- L'activation du dédoublement des classes de grande section en REP / REP+ ;
- L'ouverture des écoles la première quinzaine d'août sur les établissements du réseau de l'éducation prioritaire ;

### En direction du logement, de l'habitat et pour accompagner les transitions :

- Le doublement de la part du fonds vert alloué aux QPV ;
- Le renforcement de la mise en œuvre du décret 1 gardien pour 100 logements
- La prolongation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030
- La mise en œuvre du programme Quartiers résilients sur 24 territoires, dont les Hauts-de-Creil pour contribuer à l'accroissement de la résilience des quartiers par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

### En matière de culture et de sport

- L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers par un abondement exceptionnel de la dotation globale de décentralisation pour 500 collectivités
- La labellisation et le déploiement de 10 000 clubs sportifs engagés d'ici la fin 2024.

3. Les instructions de Madame la Secrétaire d'État en charge de la citoyenneté et de la ville relatives à la gouvernance du contrat de ville Engagements Quartiers 2030 en date du 4 janvier 2024,
4. Le document-cadre « Engagement Quartiers 2030 » de l'Agglomération Creil Sud Oise en date du 31 mars 2024.

## La géographie prioritaire sur l'Agglomération Creil Sud Oise

Selon le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, l'ACSO compte désormais **sept quartiers prioritaires**.

Les 5 quartiers prioritaires historiques de l'ACSO (Les Martinets, les Hauts-de-Creil, Les Côteaux, Les Rochers l'Obier et Bellevue Belle Visée) demeurent et s'étendent pour partie.

De plus, deux nouveaux quartiers intègrent le périmètre de la géographie prioritaire, représentant environ 4 000 nouveaux habitants :

- Le quartier Jaurès-Gournay à cheval sur les villes de Creil et Montataire, quartier dit « intercommunal »,
- Le quartier Montupet à Nogent-sur-Oise,

**Ainsi, les sept QPV représentent près de 36 000 habitants, soit 41 % de la population de l'ACSO.**

Commune	QPV	Nombre d'habitants en 2018
Creil	Les Hauts-de-Creil	20 396
Creil - Montataire	Jaurès-Gournay	
Nogent-Sur-Oise	Les Côteaux	2 585
	Les Rochers-L'Obier	2 805
	Montupet	
Montataire	Les Martinets	3 741
Villers-Saint-Paul	Bellevue – Belle Visée	2 125

La population des quartiers prioritaires représente près de 41% de la population de l'agglomération, une proportion particulièrement importante, imposant la politique de la ville comme enjeu central pour l'intercommunalité et les communes : Nogent-sur-Oise, Creil, Villers-Saint-Paul et Montataire.

L'évolution du périmètre des quartiers existant et l'inscription de deux nouveaux quartiers dans la géographie prioritaire témoignent d'une fragilisation d'une partie du territoire.

### Un diagnostic à approfondir sur les deux nouveaux quartiers

Les deux QPV entrants concentrent des enjeux spécifiques. Ils n'ont pas été étudiés dans le cadre du présent diagnostic qui sera complété à l'issue d'une démarche complémentaire. Néanmoins, quelques éléments de contexte permettent d'expliquer leur intégration dans le périmètre prioritaire de l'agglomération.

**Le quartier Jaurès-Gournay** se caractérise par un habitat ancien, majoritairement dégradé, et une part nettement moindre du parc social par rapport aux autres QPV de l'agglomération. L'ACSO et la ville de Creil y sont fortement mobilisées pour lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil à travers les dispositifs du PLH et Action cœur de ville.

Ce quartier est également engagé dans un projet ambitieux « Gare, cœur d'agglomération » s'appuyant sur le développement de la ligne à Grande Vitesse « Picardie-Creil-Roissy » et du nouveau TER entre Roissy et la ligne Paris-Amiens. Ce projet d'aménagement, engagé depuis 2010, va transformer en profondeur le quartier. L'envergure des travaux d'aménagement, impliquant l'arrivée de nouvelles populations et la

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

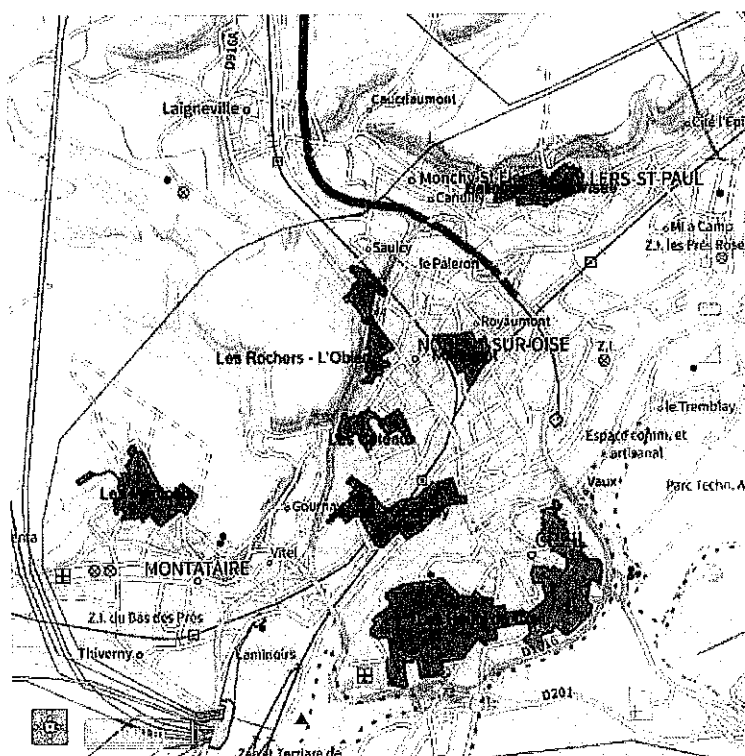
création d'équipements tels que le campus de formation et le tiers-lieu, impactera les habitants du quartier.

Enfin, les occupations illicites et les trafics concentrés autour du pôle gare sont autant d'éléments à prendre en compte dans l'intervention de la politique de la ville dans ce secteur.

**Le quartier Montupet** est plus résidentiel. Il se caractérise par un habitat social relativement récent mais déjà fortement dégradé en raison de nombreuses malfaçons dans la plupart des logements. Les habitants, pour partie issus du relogement du programme ANRU 1, ont des fragilités socio-économiques multiples. Des problèmes de stationnement perturbent le fonctionnement du quartier.

Le secteur est et sera également impacté par les projets urbains en cours sur la commune (projets immobiliers Pont Royal, carence sur les Rochers) et l'agglomération, ainsi que par la proximité du secteur Parc de la Vallée. Le site est également gangrené par des problèmes de trafic auxquels il conviendra de s'attaquer. Un programme d'actions ambitieux, co-construit avec les habitants et les impliquant en tant que citoyens, alliant insertion sociale et professionnelle, réussite éducative, accès à la culture, transformation du cadre de vie devra être initié.

Enfin, dans le cadre du travail d'identification des nouveaux quartiers prioritaires, une **zone de précarité est identifiée, celle du « Parc la Vallée »** à Nogent-sur-Oise. Le contrat de ville devra préciser le niveau d'intervention possible dans cette poche de pauvreté sans que cela se fasse au détriment des autres QPV. D'autres poches de pauvreté pourront potentiellement être rajoutées sous réserve des crédits disponibles.



Carte extraite du SIG ville le 21/05/2024

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

# Elaboration du nouveau contrat de ville (2024-2030)

**Un important travail de concertation**, reposant sur la mobilisation des partenaires et sur l'association des habitants de juillet à novembre 2023 :

- **Lors d'une réunion publique sur le quartier des Rochers l'Obier à Nogent-sur-Oise** (6 juillet), environ une cinquantaine de participants (habitants, acteurs locaux, associations, etc.)
- **Lors de deux « tables de quartier »** sur le quartier Bellevue Belle Visée à **Villers-Saint-Paul** (10 et 12 octobre) à la sortie des écoles Jean-Moulin et Jean Rostand, environ une trentaine de personnes interrogées
- **Lors d'une réunion publique sur le quartier des Hauts-de-Creil à Creil** (18 octobre), environ une centaine de participants (habitants, acteurs locaux, associations, etc.)
- **Lors d'une déambulation dans le quartier des Martinets à Montataire** (21 novembre) à la rencontre des habitants, environ une quinzaine de personnes interrogées.

### - Des temps partenariaux :

- **Des entretiens qualitatifs auprès des pilotes et partenaires** : service politique de la ville de l'ACSO, services des communes disposant de QPV, Etat, bailleurs sociaux (Oise Habitat, SA HLM Oise OPAC de l'Oise, CDC Habitat), Région Hauts-De-France, Conseil départemental de l'Oise, CAF, Mission locale de la Vallée de l'Oise, ARS, Cité éducative Montataire, Pôle emploi
- **4 ateliers de travail thématiques** ont été conduits, portant sur :
  - 1. « l'emploi et l'insertion »,
  - 2. « les transitions écologiques et énergétiques sur les quartiers »,
  - 3. « l'émancipation de la population, l'accès aux droits et à la santé pour tous, à une offre culturelle, éducative et sportive de qualité »,
  - 4. « la sécurité et la tranquillité publique »,

réunissant une grande diversité de partenaires pour au total, une cinquantaine de participants (partenaires institutionnels, équipements de proximité, associations, membres de conseil citoyen...).

- **6 ateliers de travail techniques** : autour des modalités de mise en œuvre du Contrat de ville :
  - 1. La mobilisation du Droit Commun
  - 2. La transversalité des dispositifs politique de la ville,
  - 3. La mise en œuvre des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et les financements du Contrat
  - 4. La participation citoyenne,
  - 5. La gouvernance et l'animation,
  - 6. L'évaluation et le suivi des moyens,

réunissant les principaux signataires : l'ACSO, les communes Politique de la Ville, l'Etat, La Région.

## Les cinq orientations du contrat de ville (2024-2030)

L'évaluation du précédent contrat de ville et les dynamiques à l'œuvre dans les quartiers prioritaires conduisent à renforcer la coopération entre les intervenant.es et la coordination des différents dispositifs. Cette ambition vaut pour l'ensemble du contrat de ville dont les cinq orientations sont complémentaires et sont liées entre elles.

Mais cette articulation est particulièrement cruciale sur deux axes du contrat de ville : l'accompagnement vers l'insertion et l'emploi d'une part, la réussite des parcours éducatifs d'autre part. Ils ont comme ligne de mire que **chaque habitant.e puisse trouver les clés de son émancipation et de son autonomie, grâce à la qualité de son bagage éducatif et à l'efficacité des parcours d'insertion pour les plus fragiles.**

### Orientation 1 : Accompagner les parcours d'insertion et d'emploi des habitants des quartiers

Le territoire de l'ACSO compte plus d'emplois que d'actifs, il bénéficie de la proximité d'un tissu économique dynamique, du nord Francilien et du sud des Hauts-de-France ; de nombreux métiers sont en tension et les entreprises ont des difficultés à recruter.

Des outils ont été mis en œuvre : les rendez-vous incontournables avec le forum de l'emploi et de l'entrepreneuriat ainsi que la semaine de l'industrie, le site internet Job sud Oise qui recense les offres d'emploi, de stages, d'alternance et de formations, le déploiement de la plate-forme « Proch'emploi ».

Citons également les structures spécialisées dans l'accompagnement des publics comme la Mission locale de la Vallée de l'Oise pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans et celles qui aident à l'entrepreneuriat : BGE Picardie, le réseau Initiative sud Oise, l'incubateur « l Terra ».

Et pourtant, de nombreux habitant.es des QPV ont des difficultés à y accéder. Pour rappel, le taux de chômage dans les quartiers prioritaires est de 30,7% contre 21,5% à l'échelle de l'ACSO. La concertation citoyenne a fait ressortir l'insertion et l'accès à l'emploi comme étant des préoccupations majeures. Cette priorité est partagée par les professionnel.les, les services de l'Etat et les élu.es qui ont souligné les efforts restant à accomplir à l'occasion du bilan du précédent contrat de ville.

Concrètement, les jeunes des QPV éprouvent des difficultés à s'orienter dans leurs études, ils méconnaissent les métiers en tension et l'apprentissage, ils ne sont pas toujours encouragés à s'engager dans les voies techniques, sont sous-représentés dans les études supérieures. C'est pourquoi les employeurs, acteurs-clés, seront beaucoup plus mobilisés que dans le précédent contrat de ville. Le dispositif « les entreprises s'engagent » est déjà enclenché sur le territoire et sera déployé.

De plus, les habitant.es des QPV ont besoin de relais pour s'adresser aux acteurs du service public de l'emploi (France Travail, mission locale) en capacité de les aider. Ils méconnaissent les dispositifs spécifiques favorisant leur accès à l'emploi (emplois francs, chantiers d'insertion, etc.).

Le contrat de ville se donne cinq objectifs pour mieux accompagner les habitants dans leurs parcours d'insertion et d'emploi :

- **Faciliter l'orientation des jeunes** grâce à la découverte des métiers, les visites d'entreprises et l'accueil de stagiaires issus des QPV,
- **Mobiliser les entreprises par les clauses d'insertion dans les marchés publics et les chantiers d'insertion,**
- **Renforcer le lien entreprises/habitants** en s'appuyant sur les chefs d'entreprises qui s'engagent pour l'inclusion sociale et la diffusion d'information sur les aides à l'emploi en faveur des habitants des QPV,
- **Capter les publics invisibles** que sont les jeunes sans emploi et sans formation ou les demandeurs d'emploi sans suivi,

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

- **Lever les freins à l'emploi** que sont la garde d'enfants, la maîtrise de la langue, les déplacements et les compétences liées aux savoir-être/savoir-faire.

### 1.5. Lever les freins à l'emploi

Le diagnostic des QPV a fait ressortir plusieurs freins auxquels sont confrontés les demandeurs d'emploi des QPV : la mobilité, la maîtrise de la langue, la garde d'enfants, les compétences psycho-sociales. Le contrat de ville devra encourager les aides à la mobilité type aide aux permis ou prêt de véhicule. En matière de maîtrise de la langue, il s'agit de développer l'offre en réponse aux besoins et renforcer la coordination entre structures apprenantes.

Dans la mesure du possible, l'objectif est également de contribuer au développement des modes de garde. C'est un sujet qui n'a pas été traité dans le précédent contrat de ville mais qui correspond à une réelle problématique relevée par les acteurs de terrain. De même, il serait opportun d'imaginer des modes de garde durant des grands événements liés à l'emploi (forum de l'emploi, salon des métiers...).

Enfin, l'accompagnement des savoir-faire et savoir-être des publics doit être maintenu sur différents champs : l'accès au numérique, la préparation aux entretiens d'embauche, la construction de réseaux professionnels ...

Des projets récents tels que le Vestiaire solidaire, les Fringues store associatif s'inscrivent dans cette perspective. A l'échelle des villes, plusieurs actions structurantes sont à poursuivre : plan citoyenneté jeunes (ville de Creil), « de la précarité à la proximité de l'emploi » (ville de Villers-Saint-Paul).

Parmi les freins à l'emploi, il importe également de réduire l'écart entre les attentes des entreprises et le profil des demandeurs d'emploi. La création d'un campus de formation, au cœur même du QPV - Jaurès-Gournay, contribuera à faire progresser le niveau de qualification et étoffer l'offre de formation locale.

Enfin, certaines associations sportives comme culturelles participent aussi à l'insertion professionnelle des populations et à leur maintien dans l'emploi au cours d'échanges informels (échanges de contacts, conseil, retours sur des CV / entretiens, etc.). Le contrat de ville devra permettre de soutenir ces actions qui, en tissant des liens de confiance avec les habitants, constituent un relais entre les habitants et les professionnels de la formation et de l'emploi.

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

### 1.1. Faciliter l'orientation des jeunes

Une grande partie des familles résidentes des QPV sortent peu de leur quartier et les relations familiales ou amicales sont souvent limitées pour la découverte des métiers et/ou secteurs d'activité. Cette méconnaissance ou connaissance très partielle des métiers empêche les jeunes scolarisés de faire des choix d'orientation éclairés et les jeunes non scolarisés d'entreprendre un parcours d'insertion professionnelle choisi.

De nombreuses initiatives existent sur le territoire pour pallier cette difficulté. Parmi celles-ci, au côté des temps forts organisés par les collèges, citons « Destination apprentissage » par la cité éducative de Creil, « Forum découverte des métiers » par la cité éducative de Montataire, « Opportun'avenir » portée par BGE, la semaine des métiers de renouvellement urbain par la Mission Locale, « Potenti'elles » par CFP Auteuil Picardie, « l'apprentissage c'est ma voix » par l'ANA.

Aujourd'hui, ces actions de sensibilisation à la découverte des métiers s'additionnent sans pour autant faire l'objet d'une évaluation ni d'une réelle coordination entre elles. Pour les rendre plus efficaces, le contrat de ville doit aller au-delà d'un appui financier aux porteurs de projet. Cela pourra se traduire par la création d'un groupe de travail multi-partenarial.

Favoriser l'accès aux stages est un autre moyen pour aider les jeunes à découvrir les métiers. Or, les élèves des QPV de la 3<sup>ème</sup> à la seconde ou en formation professionnelle, éprouvent des difficultés dans leur recherche de stage. Les signataires du contrat de ville s'engageront à participer à un réseau de solidarité pour accueillir ces jeunes au sein de leur organisme (collectivités, services de l'Etat, bailleurs sociaux) et leur faciliter l'accès au milieu professionnel.

### 1.2. Mobiliser les entreprises via les clauses et chantiers d'insertion

Les clauses d'insertion dans les marchés publics sont limitées aux seuls chantiers NPNRU. Elles offrent pourtant de réelles opportunités pour que les habitants acquièrent de l'expérience professionnelle à proximité de chez eux. Le contrat de ville doit les généraliser et les amplifier. Ainsi, l'objectif est d'élargir ces clauses d'insertion à l'ensemble des marchés, dans un premier temps public, du territoire.

Pour accompagner la MLVO en tant que facilitatrice des clauses d'insertion, les communes ont un rôle à jouer pour mettre en place les actions de sourcing. Elles interviennent auprès des habitants pour mieux leur faire connaître les offres d'insertion, voire leur proposer des parcours de formation pour y répondre. Dans cet esprit, le contrat de ville s'attachera à organiser des événements de proximité tels que les tables de quartier de la ville de Montataire, les maraudes organisées par l'association Jade, les animations en pieds d'immeubles réalisées dans le cadre de la GUP Creil.

En outre, l'obligation faite aux bailleurs sociaux de faire appel aux entreprises d'insertion (Elan CES, Jade Insert, Réseau Coup de Main) sera maintenue par la convention d'utilisation de l'abattement TFPB. Cela concerne de plus petits chantiers (réfection halls d'immeuble, entretien espaces verts) qui viendront compléter le parcours d'insertion des habitants.

### 1.3. Renforcer le lien entre entreprises et habitants

Le territoire de l'ACSO fait le constat d'une grande dichotomie entre le niveau de qualification des habitants et les profils recherchés par les entreprises. De même, les entreprises mais aussi les habitants des quartiers ont peu d'occasion de se rencontrer et peuvent avoir une défiance réciproque non fondée. L'agglomération mais aussi l'ensemble des partenaires de l'emploi et associations contribuent à travers de nombreux événements à favoriser le lien entre les habitants et les entreprises. De nouvelles approches pourront être envisagées dans le présent contrat de ville.

L'Etat a mis en place des emplois francs et des postes d'adultes relais pour faciliter l'insertion des habitants des QPV dans le monde du travail. Le dispositif d'emploi franc permet à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le dispositif adultes-relais vise à soutenir financièrement l'embauche d'habitants dans des missions permettant de renouer le dialogue entre les personnes ou entre les personnes et les

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

institutions. Le contrat de ville devra permettre qu'ils soient davantage connus par les habitants et par les entreprises. Pour donner de la lisibilité sur l'efficacité de ces dispositifs, un bilan annuel sera dressé.

L'objectif du contrat de ville est d'aller plus loin dans la mobilisation des employeurs (privés et publics). Il s'agira à la fois d'innover pour favoriser la rencontre entre les habitants des QPV et les entreprises autour de projets ludiques ou de mini-forums ; et d'étoffer le vivier de parrains ou de mentors autour de temps forts. Les actions existantes telles que « Connexion jeunes-entreprises » portée par la MLVO, le Citélab révélateur de talents » par BGE, « Road trip apprentissage » de la MVLO sont des exemples de bonnes pratiques.

### 1.4. Capter les publics invisibles

Le public dit invisible des quartiers prioritaires recouvre des profils différents. Il peut s'agir des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation, les NEETS, mais également des habitants sans qualification, qui ne font l'objet d'aucun suivi (pas d'inscription à France Travail, pas de suivi par le Conseil départemental) afin de leur permettre de bénéficier du RSA.

Afin de capter ces publics, des actions fondées sur une démarche d'« aller vers » se développent dans les QPV. Au-delà des permanences des différentes institutions, structures et associations, des outils opérationnels tels que des bus se déploient pour cibler les habitants directement au cœur des quartiers et identifier des habitants éloignés pour qu'ils puissent être enregistrés et accompagnés par les acteurs du service public de l'emploi (France Emploi, missions locales) et s'inscrire dans un processus d'accompagnement favorisant une recherche de formation ou de retour à l'emploi.

Concernant les jeunes NEET, la Mission locale conduit un projet intitulé « Mission Quartier » qui vise précisément à aller à la rencontre des jeunes dans leurs quartiers à l'aide d'un bus mobile et de conseillers dédiés. La Cité de l'Emploi à Creil a également été vers les habitants du quartier et a créé du lien entre les services de l'emploi et les quartiers prioritaires.

Le contrat de ville devra continuer à soutenir ces initiatives permettant de capter le public isolé dont l'action « Mission Quartier » de la MLVO, la Caravane de l'Engagement de la Ligue de l'Enseignement, l'action « Oise Action jeunes » de COALLIA. Par ailleurs, il est prévu de soutenir l'élargissement éventuel du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD), en cours d'expérimentation à Villers-Saint-Paul, sur d'autres communes éligibles. Toutefois, des progrès restent à faire pour mieux organiser la coordination entre les intervenants, assurer un suivi du public accueilli et donner une plus grande visibilité sur les résultats obtenus pour toucher les publics invisibles.

## Orientation 2 : Dans le cadre des valeurs de la République et de la laïcité, donner à chacun les clés de son émancipation et de son autonomie, lutter contre toute forme de discrimination et inciter à l'engagement citoyen et institutionnel

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération regroupent 36 000 habitants dont plus de 40 % ont moins de 25 ans. La population des QPV est donc une population jeune. Or, celle-ci est davantage touchée par les inégalités scolaires et par le chômage. Les échecs et exclusions dans les parcours éducatifs sont plus fréquents et renforcent la défiance des jeunes et de leurs parents à l'égard des politiques et aux institutions. C'est pourquoi la réussite des parcours éducatifs est un enjeu majeur dans les QPV... encore plus qu'ailleurs.

L'objectif est de mieux accompagner, de 0 à 25 ans, chaque parcours éducatif individuel de la petite enfance à l'insertion professionnelle, dans tous les espaces et temps de vie : le temps scolaire, le temps extrascolaire et notamment les activités éducatives pratiquées dans les associations et enfin, le temps informel au sein de la famille ou aujourd'hui de plus en plus en lien avec les réseaux sociaux. Il s'agit de mettre en cohérence les différents niveaux d'interventions (établissements scolaires, service jeunesse, associations culturelles et sportives, etc.) en veillant à une continuité dans le parcours éducatif et ainsi éviter le travail en silo.

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

Cette approche globale était déjà inscrite dans le précédent contrat de ville. Elle s'est traduite à travers les 4 programmes de réussite éducative (PRE), les cités éducatives de Creil et de Montataire, les actions de soutien à la scolarité portées par les municipalités ou des associations (CLAS, aide aux leçons, accompagnement personnalisé à la scolarité, etc.) et les actions éducatives sur des sujets divers (ex. bonne gestion des écrans/prévention de l'addiction aux écrans). En matière culturelle, l'évolution du dispositif CLEA vers l'organisation de résidences d'artistes visant l'ouverture de la culture à un plus large public (au-delà du scolaire) participe de cette volonté de créer une continuité éducative dans les politiques jeunesse.

Cette démarche partenariale doit être maintenue pour poursuivre et renforcer les actions actuellement conduites sur le territoire mais également, à l'avenir, pour développer et susciter d'autres expérimentations. L'objectif final est d'accroître l'efficacité des programmes, actions et dispositifs éducatifs en accompagnant la montée en compétences des opérateurs et en favorisant l'échange des pratiques à haute valeur éducative.

Plus globalement, le contrat de ville se donne pour ambition de renforcer la cohésion sociale à travers différents axes en soutenant les actions qui ont prouvé leur efficacité. Dans ce domaine, les associations jouent un rôle clé en raison de leur proximité avec les habitants. A leurs côtés, les politiques publiques tels que les dispositifs éducatifs (réussite éducative, cités éducatives), les actions communales et les stratégies intercommunales (plan de lutte contre les discriminations, feuille de route numérique) sont essentielles. Elles devront être maintenues et mieux articulées entre elles.

Pour relever le défi, le contrat de ville se fixe cinq objectifs :

- **Renforcer les dispositifs éducatifs**
- **Favoriser l'accès de tous à la culture et au sport**
- **Promouvoir les valeurs de la République et lutter contre les discriminations**
- **Lutter contre la fracture numérique**
- **Rompre l'isolement des seniors**

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

### 2.1. Renforcer les dispositifs éducatifs

L'accès à l'éducation et à des parcours éducatifs de qualité constitue l'un des piliers fondamentaux du contrat de ville. Le travail autour de l'éducation des plus jeunes, sur le temps scolaire comme hors des établissements, est un des leviers pour veiller à une plus grande égalité des chances sur les quartiers. L'accompagnement des plus jeunes et de leurs parents est aussi un moyen de nouer des relations de confiance plus durables entre acteurs associatifs, institutionnels et familles sur les quartiers.

L'ACSO et ses partenaires souhaitent renforcer les dispositifs déployés sur le territoire à l'échelle des communes (4 PRE, 2 cités éducatives). L'ambition est également d'appliquer les préconisations en matière d'éducation du CIV sur le territoire telles que l'extension des Cités éducatives à l'ensemble des QPV du territoire et le dédoublement des classes en maternelle.

Il s'agit également de mieux **coordonner et apporter un soutien méthodologique au tissu associatif** intervenant dans l'accompagnement à la scolarité et l'aide aux devoirs. Ainsi, à l'échelle intercommunale, il est attendu des temps de partage d'informations et de bonnes pratiques.

Parallèlement, la question de **l'éducation à l'usage des médias et des réseaux sociaux** représente un enjeu unanimement partagé. Bien que de nombreuses actions ont déjà été menées, force est de constater que les situations de harcèlement et la diffusion de fake news se multiplient dangereusement. Dans ce contexte, le contrat de ville devra permettre de soutenir les porteurs de projet et d'outiller le territoire pour mener une stratégie territoriale coordonnée.

Enfin, pour l'ensemble de ces démarches vis-à-vis de la jeunesse, les acteurs de terrain font remonter la nécessité d'être **à l'écoute de la parole des jeunes** et de leurs attentes. Cela permettra de mettre en place des actions éducatives en adéquation avec ce public. En la matière, le contrat de ville contribuera à plus d'innovation.

### 2.2. Favoriser l'accès à la culture et au sport

Le Contrat de ville accorde également une place importante à l'accès à une offre culturelle et sportive. Le contrat de ville s'attachera à renforcer la médiation culturelle pour toucher tous les habitants dont les plus éloignés ou moins enclins à participer à des activités collectives (par exemple, les jeunes filles, les seniors, les femmes isolées, etc.). Pour ce faire, les actions d'aller-vers les publics invisibilisés et/ou isolés et les activités mixtes favorisant l'appropriation des espaces publics par les femmes et les jeunes filles, seront particulièrement soutenues.

Il s'agit également d'intervenir au cœur des quartiers en ayant recours à des résidences d'artistes ou en organisant des manifestations sportives ouvertes à tous. L'attractivité des QPV sera ainsi redynamisée et ces opérations contribueront au vivre-ensemble et au dialogue inter quartiers. A titre d'exemple, le festival Mosaïque de la Faïencerie-théâtre de Creil et « Quartiers d'été » mettent en valeur et animent les quartiers.

### 2.3. Promouvoir les valeurs de la République

Le respect des valeurs de la République et de la laïcité ainsi que la promotion de la citoyenneté, représentent des enjeux cruciaux pour assurer l'unité et la cohésion sociale sur le territoire. En favorisant une compréhension approfondie des principes républicains tels que la liberté, l'égalité et la fraternité, ainsi que le respect de la laïcité, le contrat de ville va encourager l'émergence de citoyens engagés, conscients de leurs droits et devoirs au sein de la société.

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

### 2.4. Lutter contre les discriminations

Parallèlement, agir pour la cohésion sociale, c'est aussi lutter contre les discriminations auxquelles les habitants des QPV sont exposés plus souvent que les autres. Pour y parvenir, le contrat de ville se repose sur le plan territorial de lutte contre les discriminations. Ce dernier met l'accent sur l'accompagnement des victimes en lien avec les structures dédiées telles que la MJD et la formation des professionnels (collectivités territoriales, associations) et du grand public.

Dans ce domaine, la question de l'égalité F/H préoccupe l'ensemble des intervenants dans les quartiers que cela soit au niveau des orientations dans les études des jeunes filles, du partage de l'espace public ou de la mixité dans les activités collectives. Beaucoup reste à faire pour changer les représentations et conduire à une égalité réelle.

Face à ce constat, le contrat de ville se donne comme objectif d'accompagner davantage les femmes et les jeunes filles. Il s'agit notamment d'ouvrir le champ des possibles pour leur orientation et le déroulement de carrière. Plusieurs associations du territoire y travaillent actuellement telles que le CIDFF, la MLVO ou encore les associations de femmes (Gaindees Girls, Femmes sans frontière...).

Elles mettent en valeur les femmes inspirantes du territoire et développent le marrainage. Le projet Carrefour de femmes va jouer un rôle clé pour fédérer toutes ces initiatives et créer un réseau de partenaires autour de l'émancipation des femmes et des jeunes filles. Grâce à l'ouverture de Carrefour de femmes, en octobre 2024, ce travail en réseau aura un lieu ressource dédié. Ce dernier aura également pour vocation de sensibiliser les entreprises sur l'égalité professionnelle F/H.

### 2.5. Lutter contre la fracture numérique

Un enjeu fort de la loi Lamy consiste à assurer une mobilisation renforcée des moyens dits de « droit commun » sur les quartiers, avec une meilleure couverture des QPV en services publics. L'accès aux services publics et l'accès aux droits représentent à nouveau un axe prioritaire et stratégique de ce contrat de ville, pour garantir l'égalité des chances et l'accès à des conditions de vie dignes pour tous, par exemple distribuant des ordinateurs aux habitants des quartiers. Ce travail passe en particulier par la **lutte contre la fracture numérique** et l'accompagnement aux démarches administratives en ligne. La connaissance par les habitants des 3 agences France Service ouvertes sur les communes de l'ACSO ayant des QPV (Nogent-sur-Oise, Creil, Montataire) ainsi que l'ensemble des offres complémentaires municipales ou associatives existantes devra être renforcée.

### 2.6. Rompre l'isolement des séniors

Pour renforcer la cohésion sociale, le contrat de ville entend agir contre l'**isolement des séniors**. Les personnes les plus touchées sont souvent les plus fragiles. Par la perte de mobilité ou du fait de leur situation précaire, elles sont « assignées » dans leur quartier. Leur isolement social accélère leur perte d'autonomie, augmente les risques de dépression, le non-recours aux soins et rend plus difficile l'accompagnement des bénévoles et professionnels.

L'objectif du contrat de ville est d'aller vers les séniors isolés par le biais d'activités intergénérationnelles, de sorties culturelles et sportives adaptées. Au-delà de ces actions, la prise en compte de l'isolement des séniors doit faire l'objet d'une réflexion partenariale associant les différents acteurs de la politique de la ville, les acteurs de l'autonomie et les bailleurs sociaux pour apporter des solutions adaptées à leurs besoins.

Parallèlement, le travail mené sur la mémoire des habitants dans le cadre du NPNRU est un exemple de bonnes pratiques à élargir à l'ensemble des QPV. Il permet de mettre en valeur le récit des anciens et de conserver l'histoire des quartiers.

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

### Orientation 3 : Favoriser la tranquillité publique sur les quartiers et garantir la sécurité de leurs habitants et habitantes

Selon l'observatoire nationale de la politique de la ville, les infractions sont plus violentes au sein des QPV et la majorité des victimes réside dans les quartiers. Le sentiment d'insécurité y est plus prégnant, en particulier chez les femmes et les jeunes filles, dans un contexte d'augmentation des faits de violences faites aux femmes. Sur le territoire, les QPV sont touchés par les trafics de stupéfiants, de cigarettes et de revente de pièces automobiles.

Plus généralement, les habitants sont régulièrement confrontés aux incivilités quotidiennes (jets de déchets par les fenêtres, dépôts sauvages d'encombrants, etc.) et aux dégradations de leur cadre de vie (halls d'immeubles, parkings, espaces verts).

Les forces de l'ordre, les membres de l'Éducation nationale, les acteurs de la médiation et de la prévention et les bailleurs sociaux observent des évolutions depuis le dernier confinement :

- Une augmentation des situations de violence notamment à proximité des établissements scolaires, se traduisant par des rixes entre jeunes et des altercations impliquant les parents,
- Une entrée des jeunes, voire des très jeunes (âgés de moins de 13/15 ans), dans les trafics de stupéfiants via des tâches de guet, d'emballage, ou de transport de marchandises,
- Une problématique nouvelle de la prostitution de mineur.e.s, phénomène peu visible facilité par l'usage des réseaux sociaux.

Pour apporter des réponses aux habitants, premières victimes de l'insécurité, le contrat de ville doit s'appuyer sur la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), feuille de route des travaux du CISPD, conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Arrivée à échéance fin 2023, la STSPD fait l'objet d'une actualisation : la signature de la nouvelle stratégie est envisagée à l'automne 2024.

L'ambition est de créer davantage d'interactions entre les forces de l'ordre (Commissariat, CLJ), la communauté éducative (personnels de l'Éducation nationale), les agents des collectivités territoriales (éducateurs spécialisés, médiateurs, animateurs jeunesse), la justice (TJ, PJJ), les parents, les jeunes et les associations. Cela repose sur une démarche intégrée et transversale qui s'appuiera sur les groupes de travail du CISPD.

L'agglomération a répondu dès 2024 à l'appel à projets MILDECA, pour prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics. Ce projet cible deux QPV : le quartier Rouher à Creil et le quartier Bellevue Belle Visée à Villers Saint Paul. De plus, le STSPD nouvelle génération s'attachera notamment à améliorer collectivement les actions structurantes déjà existantes telles que la lutte contre les violences faites aux femmes, la prévention des rixes et l'accompagnement des collégiens absentéistes scolaires.

#### **Le Contrat de Sécurité Intégré de Creil (CSI de Creil)**

Creil et en particulier le QPV des Hauts de Creil et le secteur de la gare sont particulièrement exposés à des difficultés de sécurité et de tranquillité publiques qui s'expriment à travers une délinquance lourde à l'origine de trafics (stupéfiants, véhicules, blanchiment d'argent, ...) mais aussi par le biais d'un climat de nuisances, d'incivilités, de dérives urbaines et de violences multiples. Partageant la volonté et la nécessité d'améliorer les conditions de vie des habitants, la Préfecture de l'Oise, la Ville de Creil et le Parquet de Senlis ont signé le 18 janvier 2022 le CSI de Creil afin de renforcer leur action.

Celui-ci prévoit une augmentation des moyens alloués à la sécurité publique et propose des mesures à vocation sociale et éducative et en faveur de l'emploi destinées à l'ensemble des habitants de Creil.

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

Le CSI de Creil s'articule ainsi autour des quatre axes suivants :

- **Justice et sécurité** : renforcement des moyens, de l'attractivité des postes et de la coordination entre la Police nationale, le Parquet du tribunal judiciaire de Senlis et la Police municipale de Creil ;
- **Valeurs de la République** : renouvellement de la gouvernance de la politique de la ville et du partenariat avec les associations, lutte contre la radicalisation, promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **Emploi, compétences et insertion des jeunes** : plus forte coordination des dispositifs existants et amplification des démarches « d'aller vers » ;
- **Education** : soutien à la parentalité, prévention du décrochage scolaire et lutte contre l'évitement scolaire.

Ce contrat conclu pour la période 2021-2026 comprend 18 engagements et 20 fiches actions. Il est piloté annuellement par les signataires en s'appuyant notamment sur les travaux du CISP, du CIPDR, des comités de pilotage du contrat de ville, du SPEL, de la Cité de l'emploi et de la Cité éducative.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'intensifier les ambitions du projet de territoire au bénéfice des habitants des QPV autour des enjeux suivants :

- **Lutter contre les incivilités**
- **Prévenir la délinquance des jeunes**
- **Renforcer le lien police/population**
- **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles**

### 3.1. Lutter contre les incivilités

Les différents temps de concertation des populations et acteurs locaux ont fait apparaître des enjeux importants concernant les comportements inciviques présents au sein des quartiers (rodéos urbains, squats, encombrements, dépôts sauvages, dégradations des biens publics.) et des espaces résidentiels (halls dégradés, espaces bloqués pour des trafics de stupéfiants, consommation de protoxyde d'azote...).

Les rodéos sont le fait de réaliser des acrobaties avec un véhicule à moteur, portant atteinte à la sécurité des usagers des espaces publics et à la tranquillité publique. Ce sont des phénomènes cycliques, qui ont lieu surtout l'été. Sur le territoire de l'ACSO, ces rodéos ont été remontés lors des concertations des villes de Villers-Saint-Paul et de Nogent-sur-Oise. Ils impactent cependant tous les QPV du territoire.

Leurs auteurs agissent souvent dans une logique de « se montrer », de se donner en spectacle.

Les nuisances (bruits, occupation de l'espace commun...) et les risques (accident, collision avec un piéton, absence de port de casque, etc. ...) sont importants, les rodéos se déroulant souvent à proximité des établissements scolaires ou des aires de jeux collectives.

L'ACSO et les communes souhaitent renforcer les actions de sensibilisation autour de 2 axes :

- Accentuer les actions de prévention primaire dans le cadre des **actions de sécurité routière**,
- Repérer les zones et les « moments » davantage impactés et cibler les zones pour les actions de prévention et de sécurisation.

### 3.2. Prévenir la délinquance des jeunes

Les professionnel.les de terrain observent dans et aux abords des établissements scolaires, une forme de banalisation de la violence entre enfants, mais aussi entre adultes (parents/professionnel.les, parents/parents), et de la part des enfants vis-à-vis des adultes et ce dès l'école primaire. Est également observée une entrée précoce dans les parcours de délinquance, notamment autour du trafic de stupéfiants en pied d'immeuble. Dès 10/12 ans, des enfants participent en faisant le guet, par exemple.

Dans ce contexte, un bataillon de la prévention d'éducateurs spécialisés et de médiateurs s'est déployé sur le quartier des Hauts-de-Creil depuis 2022.

De plus, la présence humaine d'éducateurs de rue, de médiateurs ou encore de gardiens d'immeuble joue un rôle majeur pour la cohésion sociale par la mise en lien entre les habitants et habitantes. Elle permet ainsi de maintenir le dialogue entre les générations et d'abaisser le sentiment d'insécurité.

De même, la mise en œuvre d'animations et d'actions en direction des jeunes notamment, en rupture ou en voie de marginalisation, au plus près de la population, en pied d'immeuble, par des professionnel.les formé.es, permet de prévenir l'entrée dans la délinquance.

Face à ces constats, l'ACSO et les partenaires souhaitent renforcer la prévention de la délinquance juvéniles, en privilégiant les axes suivants :

- **Engager un travail auprès des plus jeunes (9-11 ans)** pour prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance, et en renforçant la médiation et la présence sur le terrain d'adultes compétents (éducateurs de rue, médiateurs de terrain, etc.). Il s'agit de soutenir les actions de lutte contre les ruptures scolaires (absentéisme/ exclus temporaires/ décrochage dont Implik'action) et de les coordonner.
- **Prévenir les rixes.** Face à la multiplication des affrontements entre jeunes des quartiers des différentes communes, la ville de Montataire a initié en 2021 un projet de prévention des rixes. Actuellement, il se décline sur les 4 communes en QPV et fait l'objet d'un comité technique. L'objectif du contrat de ville est de renforcer sa dimension intercommunale.

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

- **Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics.** L'objectif est de limiter l'attractivité des trafics, en cassant les idées reçues sur ces derniers (argent facile, prise de risque limitée, gain en popularité, etc...). Le contrat de ville doit aussi permettre de former les professionnel.les et d'accompagner les parents dans le repérage des signaux faibles de basculement des jeunes dans le trafic.
- **Renforcer la présence d'éducateurs de rue et de médiateurs de terrain.** Le contrat de ville doit veiller au nombre suffisant d'éducateurs et de médiateurs dans tous les QPV du territoire. Une attention particulière devra être accordée à la présence de personnel de terrain (médiateurs, éducateurs) mais aussi à la formation et aux pratiques professionnelles de ces derniers. Enfin, il doit permettre de développer les actions des services de prévention spécialisée sur le territoire de l'ACSO.

### 3.3. Renforcer le lien entre la police et la population

Les émeutes urbaines de l'été 2023 à la suite de la mort du jeune Nahel n'ont pas épargné l'ACSO et notamment ses quartiers politique de la ville. Sur le territoire, les violences ont pris la forme de dégradations (vandalisme, tirs de mortiers et incendies) de véhicules, d'institutions, de bâtiments publics (centre social G. Brassens sur le plateau Rouher, façade de la mairie vandalisée par des jets de pierres à Creil, locaux de Oise Habitat à Villers-Saint-Paul, incendie de la mairie à Nogent-sur-Oise), et de commerces (bureau de tabac pillé à l'aide d'un engin de chantier à Creil, incendie de la pharmacie à Montataire, etc.). Les émeutes ont également donné lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre et semblent le reflet de la colère d'une partie de la jeunesse et d'un sentiment de méfiance d'une partie de la population vis-à-vis des pouvoirs publics.

Afin d'endiguer cette évolution, les partenaires souhaitent renforcer le lien police-population et redonner confiance aux habitants. Il s'agit principalement d'encourager **les actions de sensibilisation et d'échanges sur l'action des forces de l'ordre**. A ce titre, le Centre de Loisir des Jeunes de la Police nationale (CLJ), créé en 2022 à Creil, accueille une trentaine de jeunes de 9 à 17 ans encadrés par des policiers, afin de renouer avec la Police nationale et d'apaiser les tensions. Il s'agit également à plus long terme, de prévenir la délinquance juvénile. Le centre diffuse les valeurs républicaines et des activités y sont proposées (formation aux premiers gestes de secours, travaux d'utilité sociale, sorties culturelles...).

### 3.4. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Les acteurs locaux (associations notamment) pointent du doigt l'augmentation des violences sexistes et sexuelles au sein des quartiers, et le sentiment d'insécurité des femmes et jeunes filles qui peuvent entraver leur capacité à occuper les espaces publics. Ainsi, de nombreuses associations, les communes et l'ACSO (à travers une intervenante spécialisée) agissent pour recueillir la parole des femmes et leurs apporter le soutien nécessaire pour endiguer les situations indésirables voire dangereuses (accompagnement à l'accès et au maintien dans un logement par l'association COALIA par exemple, sensibilisation aux violences faites aux femmes, permanence et accompagnement juridique et psychologique proposés par le CIDFF, etc.). Autre exemple, Carrefour de Femmes qui vise à renforcer la protection et l'émancipation des femmes et des jeunes filles.

L'ACSO et les partenaires signataires souhaitent aller plus loin en améliorant **le repérage et l'accompagnement des femmes et personnes victimes de violences**.

Enfin, et en cohérence avec la protection des jeunes et des femmes et personnes victimes de violence, la question des **pratiques prostitutionnelles**, en particulier des mineures, devrait être approfondie dans le contrat de ville.

## Orientation 4 : Porter une politique en faveur du bien-être et de la santé pour les habitants des quartiers

La désertification médicale et le devenir du Groupe Hospitalier Public Sud Oise (GHPSO) sont des préoccupations majeures du territoire. A la demande des communes membres, l'Agglomération a décidé de créer un **groupe de réflexion intercommunal sur les questions de santé**.

Cette mise en réseau :

- facilitera le partage d'expériences entre communes,
- participera à la formalisation de propositions à l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- étudiera la mise en place d'une mutualisation entre communes pour faciliter l'implantation de praticiens en ville, consolider la complémentarité de l'offre de soin et étendre le contrat local de santé et le conseil local de santé mentale de la ville de Creil à d'autres communes.

En lien avec le Projet Régional de Santé qui vient d'être révisé et court sur la période 2023-2028, l'ARS Hauts-de-France a donc identifié les 5 orientations stratégiques suivantes pour l'élaboration des volets santé des nouveaux contrats de ville :

### **1. Développer la médiation santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins**

Il est proposé de recruter d'ici 5 ans 6 nouveaux postes d'adultes relais médiateurs en santé (ARMS) dans l'Oise, en partenariat avec les préfetures et les élus locaux.

### **2. Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins**

- **Développer les initiatives « d'aller vers » les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé**
  - Mieux faire connaître l'offre existante sur les territoires.
  - Mieux informer et accompagner les femmes en renforçant l'accès aux dispositifs de prévention et de prise en charge existants.
- **Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projet cofinancé ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC**
  - Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers des personnes les plus vulnérables par des actions de médiation et d'accompagnement des acteurs sanitaires, sociaux et éducatifs pour le déploiement d'actions de terrain.

### **3. Promouvoir la santé mentale des jeunes**

- **Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes)** des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, mieux les aider et orienter vers les dispositifs et structures de droit commun.
- **Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV.** Il s'agira notamment de mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants et de déployer de nouveaux équipements (exemple des maisons des adolescents).
- **Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement.** Il convient de veiller à la qualité de l'accès au diagnostic précoce via les plateformes de coordination et d'orientation (PCO).

### **4. Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique**

- **Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par un CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique.**
- **Soutenir les initiatives portées par les associations et /ou habitants des quartiers politiques de la ville à travers l'appel à projets « fonds d'intervention régional alimentation activité physique »** en cours d'élaboration dans le cadre du chantier PRS

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

« développer le sport santé et lutter contre le diabète et l'obésité ». Une priorité est donnée aux territoires QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet AAP. Un budget ARS de 2,5 M€ est prévu chaque année.

### **5. Accompagner les structures d'aide alimentaire autour d'actions d'éducation alimentaire**

943 structures d'aides alimentaires sont habilitées pour la distribution de colis alimentaire pour les familles les plus en difficultés. L'ARS propose de soutenir des actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire. La mise en œuvre opérationnelle reste à définir.

Dans le cadre des politiques publiques de développement durable, l'ACSO s'engage également à agir pour favoriser la santé environnementale. Deux initiatives locales contribuent à atteindre cet objectif santé :

- Le contrat local de santé (CLS) et le conseil local de santé mentale (CLSM),
- Le Projet alimentaire territorial (PAT) pour une alimentation locale, durable et de qualité.

L'Etat joue également un rôle sur le territoire, via le **projet régional de santé des Hauts-de-France 2018-2028**. Révisé à mi-parcours pour la période 2023-2028, il est composé d'un schéma régional de santé (SRS) et d'un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes démunies (PRAPS).

Le SRS prévoit 6 grandes orientations :

- Renforcer la prévention pour réduire les inégalités de santé
- Assurer la veille et la gestion des risques sanitaires
- Favoriser la santé tout au long de la vie
- Assurer l'accès à la santé dans les territoires
- Mettre les territoires au cœur de la stratégie régionale de santé
- Mobiliser les usagers et les citoyens comme acteurs de la politique de santé et faire vivre la démocratie en santé.

Au vu de ces orientations et des besoins du territoire, le contrat de ville se fixe les objectifs prioritaires suivants :

- **Favoriser l'accès aux soins**
- **Sensibiliser aux enjeux de santé**
- **Promouvoir le bien-être et la santé mentale**

Un travail d'articulation est à prévoir avec le Contrat Local de Santé 3<sup>ème</sup> génération. Le périmètre géographique du CLS est actuellement en réflexion.

### 4.1. Favoriser l'accès aux soins

Consciente des difficultés de la population à accéder à une offre médicale de qualité sur les quartiers, l'ACSO s'engage pleinement en faveur d'une politique visant le bien-être et la santé des habitants, en appuyant l'action des différents partenaires (ARS, CPAM, associations, communes...). Elle accompagne les communes dans l'installation de médecins et de personnel médical sur le territoire. La création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle sur le quartier des Martinets en 2015, ou encore la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Marie Curie sur le quartier des Cavées en 2020, en témoignent.

Plusieurs dispositifs existent, qui portent des actions en direction des habitants des QPV, et que le contrat de ville pourra soutenir :

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

- **Le Contrat Local de Santé**

Pour donner suite au premier contrat élaboré en 2015, le Contrat Local de Santé 2<sup>ème</sup> génération, dont l'exercice a été calé sur les dates du Schéma régional de santé (2019-2023), associe depuis son lancement la ville de Creil, l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, la Préfecture, le Département, ainsi que la CPAM. Il a notamment pour ambition de développer les parcours de santé des publics en situation de précarité économique et sociale, et du public jeune.

La prise en compte des enjeux de santé s'est encore accrue et renforcée depuis la crise sanitaire, nécessitant une consolidation et un renforcement de la prévention. La troisième génération des Contrats locaux de santé (CLS) devrait ainsi voir le jour en 2024, pour 4 ans. Ce nouveau contrat promeut une alimentation saine et l'activité physique. **Une réflexion est en cours pour un élargissement au-delà de la ville de Creil, avec la mise en place d'un Contrat de santé intercommunal.**

- **La Maison des adolescents**

La maison des adolescents à Montataire a ouvert ses portes en 2023 et constitue un pôle de coordination des ressources du territoire. Celle-ci **promulgue des conseils et propose des réponses aux adolescents mais également aux parents sur différentes thématiques, dans une logique de prévention** : santé sexuelle, addictions, dépressions, etc. La structure a également pour rôle de **repérer au plus tôt les difficultés des jeunes afin de les orienter le plus efficacement possible**. Enfin, elle constitue **un lieu ressource pour les professionnels**.

La maison des adolescents se structure autour d'une logique partenariale importante : des partenaires locaux des secteurs de la santé, de l'action sociale, de l'éducation, de la justice. L'ARS des Hauts-de-France a financé la structure, et celle-ci est gérée par la Nouvelle Forge et a noué des partenariats avec l'association Jade, le SATO (service d'aide aux toxicomanes de l'Oise), la commune de Montataire, ainsi que l'Education nationale et la Protection judiciaire de la jeunesse.

## 4.2. Sensibiliser aux enjeux de santé

Les acteurs du territoire souhaitent renforcer et pérenniser les actions de prévention (addiction, nutrition, dépistage, etc.), dans le cadre d'un travail avec les associations, l'Education nationale et les centres sociaux. Des priorités communes ont ainsi été identifiées concernant les QPV dont la lutte contre le non-recours aux soins et les ruptures de suivi médical pour des raisons financières. Dans cette optique, le contrat de ville apportera son soutien aux démarches actuelles en :

- **Mobilisant davantage les partenaires de droit commun** afin de pallier la forte tension sur l'offre de soins, en particulier en matière de santé mentale,
- **En développant des actions « d'aller-vers »** afin de prévenir les ruptures de soin. A ce titre, l'ARS co-finance des postes d'adultes relais médiateurs santé dans l'Oise et souhaiterait doter prochainement tous les contrats de Ville,
- **En soutenant les porteurs de projet** proposant des ateliers de sensibilisation et campagnes de prévention primaire

## 4.3. Promouvoir le bien-être et la santé mentale

Pour promouvoir le bien-être et la santé mentale, le contrat de ville se fixe les objectifs suivants :

- **Faire émerger des actions innovantes pour favoriser le bien-être**

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

- **Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale**
- **Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique**

L'idée est d'innover pour améliorer la santé mentale, en particulier chez les jeunes, souvent sujets à une fragilité psychique importante, pouvant déboucher sur des problématiques graves telles que la rupture de soin, ou la rupture professionnelle, sociale et familiale.

L'émergence de nouveaux projets pourra s'appuyer sur les acteurs et dispositifs existants tel que le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM). Ce dernier est déployé sur la commune de Creil, piloté par le Service Prévention Santé et Accessibilité, en lien avec l'ARS, le Centre Hospitalier Isarien et la Nouvelle Forge. Là aussi, une extension du dispositif à une échelle intercommunale pourrait être envisagée, cette perspective est soutenue par l'ARS.

Il repose sur des instances partenariales qui pourront être mobilisées au service des QPV à savoir :

- La cellule de veille pour aborder les situations individuelles complexes,
- Les groupes de travail thématiques abordant entre autres, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès et l'accompagnement aux soins, la prévention et la promotion de la santé mentale, etc.

Conscients des enjeux particulièrement prégnants en matière de santé mentale sur les quartiers, les partenaires signataires souhaitent aller plus loin. Ils s'engagent à l'accompagnement et la formation des personnels intervenant en relation avec les publics afin de permettre :

- Un meilleur repérage des situations via la formation des personnels intervenant en relation avec les publics et à leur sensibilisation concernant l'offre en matière de santé mentale et les relais locaux,
- Un meilleur suivi des situations, en communiquant mieux sur l'offre de soins en matière de santé mentale, ainsi qu'en permettant une prise en charge plus large des personnes en situation de fragilité psychologique via l'action du Contrat Local de Santé Mentale ou encore l'action de l'équipe mobile de médiation transculturelle Trivia.

## Orientation 5 : Penser une politique de transition en phase avec les besoins et les pratiques des habitants

L'agglomération met la transition écologique au cœur de sa politique à travers plusieurs plans stratégiques :

- **le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)** : signé en 2022 avec l'Etat, le CRTE est un accélérateur de projets grâce au soutien de l'Etat à l'ingénierie et aux projets d'investissements de l'ACSO et des communes
- **le Plan climat air énergie territorial (PCAET)** : à la fois stratégique et opérationnel, le PCAET prend en compte l'ensemble de la problématique Climat Air Energie autour de plusieurs axes d'action.
- **le Programme local de l'habitat (PLH)** : adopté par l'ACSO en 2023, le PLH prévoit jusqu'en 2028 un ensemble de dispositifs en faveur de l'équilibre social de l'habitat et de financement de l'amélioration de l'habitat privé. Concernant le parc de logements implantés dans les QPV, il s'agit à la fois de lutter contre l'habitat indigne (particulièrement présent sur le quartier Jaurès-Gournay) et de financer des programmes ambitieux sur les copropriétés dégradées (plans de sauvegarde de la Roseiraie et des Pléiades qui amélioreront l'efficacité énergétique et procédure de carence sur le quartier des Rochers qui sera suivie de programmes neufs d'habitat durable).
- **le Plan Alimentaire Territorial (PAT)** : vise à développer des pratiques agricoles favorables aux circuits courts et à l'agriculture biologique. Les enjeux pour les QPV sont : favoriser l'accès des habitants à une alimentation saine et abordable, développer l'agriculture urbaine et les emplois d'insertion.

Il s'agit pour l'ACSO, les communes et leurs partenaires de territorialiser les politiques et actions prévues dans ces plans, en veillant à rester au plus près des besoins et des usages des habitants des QPV. Ainsi, le contrat de ville se fixe les objectifs prioritaires suivants :

- **Améliorer la performance de tri des déchets et la gestion vertueuse des encombrants et réemploi des matériaux (TFPB)**
- **Soutenir les projets de végétalisation et de verdissement des équipements et espaces publics, création d'îlots de fraîcheur**
- **Sensibiliser aux écogestes et bonnes pratiques en matière de maîtrise énergétique des ménages**
- **Développer l'agriculture urbaine et sensibiliser les ménages sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire**
- **Promouvoir la mobilité douce sur les quartiers**

### 5.1. Améliorer le tri des déchets et la gestion des encombrants

Le tri est aujourd'hui insuffisant dans les QPV. Des obstacles demeurent : des vide-ordures subsistent dans le parc locatif social notamment. Il existe de surcroît une problématique de gestion des encombrants : les apports des habitants en déchetterie sont peu nombreux, les flux peinent à être ventilés par les bailleurs, occasionnant un faible réemploi. La transition écologique dans les QPV ne peut se faire sans un travail approfondi sur la gestion des déchets.

C'est un axe prioritaire de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB et de la GUSP. Un groupe de travail inter-bailleurs dédié à cette problématique, piloté par l'ACSO, est chargé de suivre l'avancée de la feuille de route : suppression des vide-ordures, sensibilisation des locataires par des opérations de porte à porte, amélioration de la collecte des encombrants. Sur ce sujet, le contrat de ville s'appuiera sur le programme d'actions inscrit dans la convention TFPB et soutiendra les actions qui viendront le renforcer notamment pour l'information et l'implication des habitants.

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

### 5.2. Soutenir les projets de végétalisation et verdissement

La végétalisation urbaine permet de lutter contre les effets de l'urbanisation intensive, tels que les îlots de chaleur urbains, la pollution de l'air et la perte de biodiversité.

En introduisant des espaces verts en milieu urbain, le contrat de ville contribuera à la régulation thermique et à la création d'habitats pour la faune et la flore locales.

### 5.3. Sensibiliser aux écogestes

L'ACSO souhaite renforcer les nombreuses actions de sensibilisation et d'accompagnement de la population aux écogestes et bonnes pratiques en matière de maîtrise énergétique, pour permettre des économies d'une part, mais également et surtout, l'amélioration des conditions de vie, au quotidien. A titre d'exemple, l'association Tandem Immobilier met à disposition un appartement témoin Eco'logis, pour permettre aux habitants de s'approprier les gestes à adopter, en fonction des réalités locales (morphologie identique de l'appartement).

### 5.4. Développer l'agriculture urbaine et sensibiliser les ménages aux circuits courts

L'agriculture urbaine participe à la résilience alimentaire des villes et permet de produire une alimentation de proximité, saine, durable et plus accessible. Elle joue aussi un rôle de renforcement du lien social en milieu urbain et peut permettre de créer des emplois et contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs en sensibilisant aux enjeux écologiques et alimentaires. Le contrat de ville devra encourager la création de jardins partagés et le développement dans les QPV de parcelles dédiées à l'agriculture urbaine et au maraîchage biologique.

L'alimentation locale permet de développer la souveraineté alimentaire du territoire et sa résilience, et de soutenir les producteurs locaux et l'économie locale. L'alimentation durable privilégie les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le gaspillage alimentaire des ménages français s'élève à 60kg par an et par habitant et on estime que sur notre territoire 45% de la poubelle d'ordures ménagères est constituée de biodéchets. Le contrat de ville devra aider à renforcer la part de produits bio/locaux dans la restauration collective des établissements scolaires en QPV, sensibiliser les habitants à l'alimentation durable et encourager les entreprises d'insertion (type jardin de Cocagne) œuvrant à une production bio solidaire.

### 5.5. Promouvoir les mobilités douces

Bien qu'ils soient bien pourvus en transports en commun et que le 1er PRU avait contribué à leur désenclavement, les QPV restent encore éloignés des zones d'activités économiques et confrontés à des problématiques de stationnement. De ce fait, la voiture est encore très présente dans les quartiers où l'usage du vélo y est moins répandu qu'ailleurs.

L'ambition du contrat de ville est, d'une part, d'investir dans les aménagements de voies douces et l'installation de box à vélo ; d'autre part d'inciter les habitants à la pratique du vélo via des sessions d'apprentissage, des ateliers de réparation en pied d'immeuble ou des parcours ludiques.

# La gouvernance, le pilotage, les modalités d'évaluation du contrat de ville

## Un schéma de gouvernance souple et efficace

Dans le cadre de ce nouveau contrat de ville, le pilotage aura pour but d'assurer un suivi global de l'ensemble des stratégies en direction des quartiers. Cette gouvernance permettra d'éviter les doublons et de maximiser l'impact des actions entreprises.

Le schéma de gouvernance repose sur les instances suivantes :

- **Le comité de pilotage stratégique**

Ce comité assure le suivi de la mise en œuvre du contrat de ville ainsi que l'actualisation de la stratégie. Il veille au bon déploiement des actions, identifie les difficultés potentielles, arbitre sur la pertinence du programme d'actions et fixe les priorités. Cette instance doit aussi permettre d'échanger autour de la mobilisation du droit commun, son efficacité ou son renforcement. Elle constitue une « revue de projet » annuelle.

- **Le comité de financement**

Il est dédié au suivi de la programmation (appel à projets, convention pluriannuelle d'objectifs) mais également au suivi des financements des dispositifs connexes (abattement TFPB, GUSP, Cités éducatives, etc.) ainsi que des crédits de droit commun dédiés aux QPV (CISPD, FIPD, CLS...). Il s'agira d'avoir une vue d'ensemble des moyens alloués aux QPV dans le cadre des cinq orientations du contrat de ville. Le comité de financement permettra de s'assurer de l'efficacité de la politique de la ville et de la réelle mobilisation sur les quartiers.

En support de ces instances stratégiques, l'ACSO pilotera des instances techniques préparatoires :

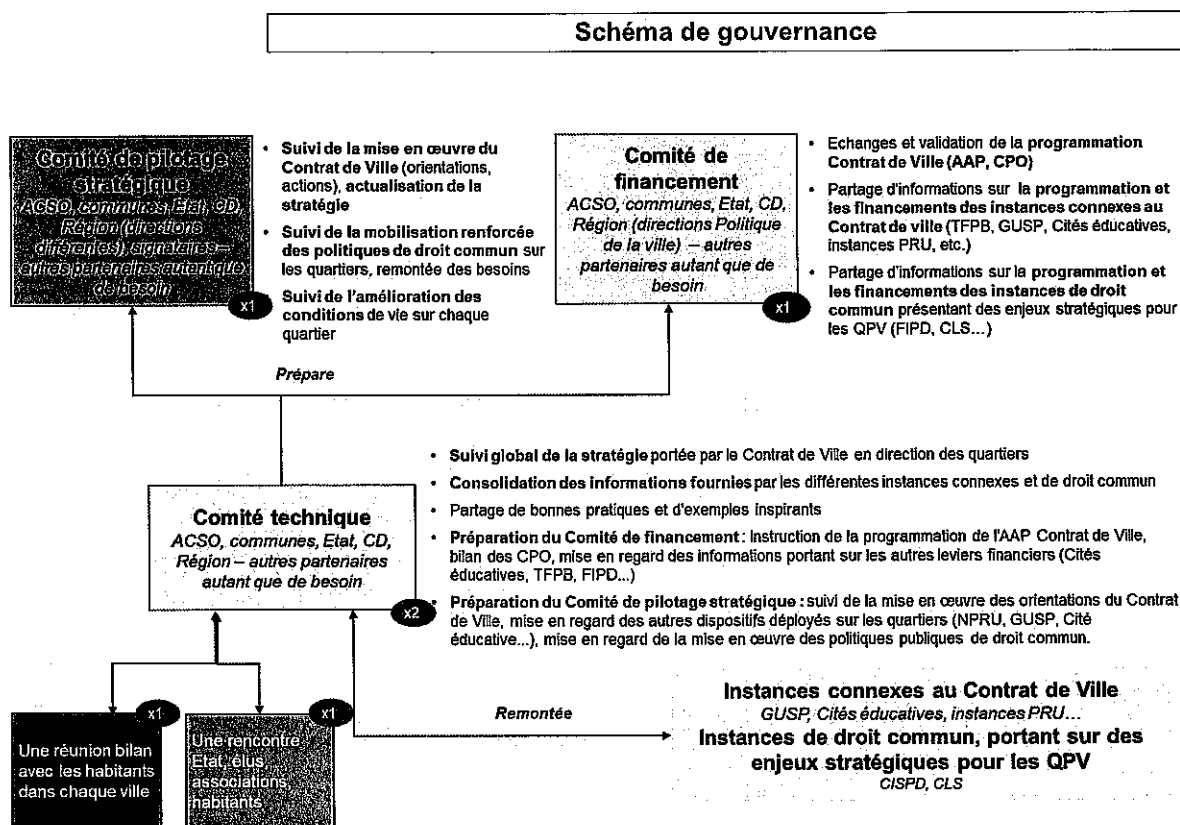
- **Le comité technique**

Il rassemble l'ACSO, les communes en politique de la Ville, l'Etat, le Conseil Départemental, la Région et les partenaires pertinents. Cette instance veille à la bonne articulation entre les dispositifs et les acteurs. Il vise à recueillir et consolider les informations des représentants des différents signataires. De plus, cette instance est aussi un lieu de partage de bonnes pratiques et d'exemples inspirants en matière de politique de la ville. Il se réunit au moins deux fois par an.

- **La réunion bilan avec les habitants dans chaque ville et la rencontre annuelle ACSO**

La participation active des habitants reste un enjeu majeur du contrat de ville. Le cadre de la nouvelle circulaire offre davantage de souplesse aux territoires pour la mise en œuvre de la participation citoyenne. L'ACSO et les villes ont fait le choix de diversifier les modes de participation des habitants sans s'imposer un cadre rigide, pour développer le pouvoir d'agir des habitants : tables de quartier, budget participatif, assises de la ville.... La participation citoyenne, qui est une volonté forte de l'ACSO et des communes, continuera à être prise en compte tout au long de la vie du contrat.

Contrat « Engagement Quartiers 2030 »



**FIGURE 1 : ORGANISATION ET INSTANCES DE GOUVERNANCE DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE DE L'ACSO**

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

### La mobilisation du droit commun en sus des crédits spécifiques

Aujourd'hui, il est peu aisé de recenser toutes les actions et les crédits attribués au bénéfice des quartiers prioritaires. Les différents acteurs ont pointé du doigt la complexité des dispositifs existants et le besoin d'articulation entre les échelles d'interventions. Ainsi, certains dispositifs fonctionnent à l'échelle communale (Gestion urbaine de proximité, Contrats locaux de santé, etc.) tandis que d'autres sont suivis à l'échelle intercommunale (CISPD, lutte contre les discriminations, etc.). Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre en place un mode d'organisation facilitant l'échange d'informations et la transversalité des dispositifs dédiés aux habitants des QPV. Un esprit de transparence doit prévaloir.

Au-delà des crédits spécifiques, le nouveau contrat de ville vise aussi la mobilisation du droit commun. De fait, les moyens spécifiques de la politique de la ville ne doivent pas être les seuls à répondre aux besoins des quartiers. Les signataires du contrat de ville s'engagent à communiquer le bilan de leurs interventions en matière de politique de la ville et de mobilisation du droit commun.

### La mobilisation d'investissements en faveur des quartiers prioritaires

Lorsque nécessaire, les projets et actions portés dans le cadre du Contrat de ville feront l'objet d'une mobilisation de moyens d'investissement importants. Pourront notamment être mobilisés :

- La dotation politique de la ville (DPV) ;
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- Le fonds vert ;
- Les crédits des opérateurs de l'Etat (ANAH, ADEME, ANCT...), de la Banque des territoires, des bailleurs sociaux et des collectivités et de leurs groupements ;
- Les moyens des acteurs privés.

Les actions suivantes, feront notamment l'objet d'une attention particulière pour la captation de financements en investissement :

Action 1.5.1	Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places d'halte-garderie...) et levée les freins à la mobilisation de l'offre de mode de garde (freins financiers, freins psychologiques...)
Action 4.1.1	Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire : aide à l'installation, développement de MSP...
Action 4.3.3	Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique
Action 5.2	Soutenir les projets de végétalisation et de verdissement des équipements et espaces publics et création d'îlots de fraîcheur (revêtement, accès à l'eau en période de chaleur)
Action 5.4.1	Développer l'agriculture urbaine (plantations en pied d'immeubles, jardins partagés...) + PROJET : parc agricole de loisir Creil
Action 5.5	Promouvoir les mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche...) : aménagements et sécurisation des voies, aides à l'équipement, levée de freins psychologiques...

### FOCUS : Les engagements de la Banque des territoires

Pour cette nouvelle génération de contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les flots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

## Des engagements forts des signataires

La mise en œuvre des orientations et des objectifs du Contrat ne pourra se faire que par l'implication et la mobilisation des moyens des partenaires compétents. Pour cela, il est entendu que le pilotage du contrat de ville s'appuie sur :

- Une affirmation du rôle des directions thématiques de l'ACSO et des communes, des services de l'Etat et des signataires pour appuyer la stratégie sur une mobilisation renforcée de leurs moyens financiers, humains et techniques en direction des quartiers.
- La prise en compte des deux nouveaux QPV : le nouveau contrat de ville devra engager des moyens financiers supplémentaires adaptés à la nouvelle géographie prioritaire. L'enjeu est de ne pas affaiblir les interventions sur les quartiers existants et d'éviter le saupoudrage des crédits alors que les besoins du territoire s'intensifient.
- Une mobilisation renforcée du droit commun permettant d'optimiser la capacité des équipes et moyens politique de la Ville à jouer un rôle de coordination / soutien aux actions innovantes et expérimentations.
- L'atteinte d'un objectif de plus de 50% de CPO.
- Une articulation du contrat de ville avec les autres contractualisations portées sur le territoire.

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

- L'organisation d'un temps de concertation citoyenne :
  - Rencontre annuelle Etat/élus, associations, habitants.
  - Rencontres biannuelles : assises de la ville

Les partenaires s'engagent également dans la création et la mise à jour des outils de *reporting* et de suivi, afin d'assurer une transparence des actions et chantiers en cours.

### FOCUS : Les engagements des copilotes

#### Engagements de l'ACSO

- En binôme avec les services de l'État :
  - Coordination intercommunale du contrat de ville (préparation, animation, comptes-rendus des instances)
  - Création et mise à jour des outils de reporting/suivi
- Une enveloppe de crédits spécifiques annuelle d'un montant de 230.000€
- Un objectif de plus de 50% de CPO
- L'organisation d'un temps de concertation citoyenne : rencontre annuelle État/élus, associations, habitants, temps fort bisannuel : assises de la ville
- Lancement d'un diagnostic sur les 2 nouveaux QPV

#### Engagements de l'État

- Co-financement du poste de chef de projet du QPV Jaurès-Gournay
- Co-financement du diagnostic sur les 2 nouveaux QPV
- Objectif de 50% de CPO
- Information-concertation sur les crédits alloués au bénéfice des QPV de l'ACSO (autres dispositifs spécifiques et droit commun)

## La participation citoyenne

La loi LAMY rappelle l'importance d'appuyer la mise en œuvre du contrat de ville sur la participation citoyenne. Les éléments de précision apportés dans la circulaire du 31 août 2023, offrent de la souplesse aux territoires pour la mise en œuvre de **ce principe de participation citoyenne**. L'ACSO et les villes ont fait le choix de diversifier les modes de participation des habitants sans imposer un cadre rigide, pour développer le pouvoir d'agir des habitants : tables de quartier, budget participatif, assises de la ville... Les communes et leurs partenaires s'appuieront sur une diversité de format. La participation citoyenne, qui est une volonté forte de l'ACSO, continuera à être prise en compte tout au long de la vie du contrat.

### Les engagements :

#### A l'échelle de l'ACSO

Le Conseil de Développement et de Transition Ecologique, assemblée composée d'habitants des 11 villes de l'agglomération, d'associations et d'acteurs économiques et sociaux est l'instance de démocratie participative de l'ACSO. Ces membres ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville 2024-2030 et ils le seront tout au long du suivi du contrat.

#### A l'échelle de la Ville de Creil

L'implication des habitants dans la vie locale est un enjeu majeur. La Ville de Creil soucieuse d'intégrer les habitants dans la vie locale diversifie les modes de concertation : mise en place de conseils de quartier une fois par trimestre, d'un budget participatif annuel, d'un conseil de

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

développement depuis 2023, de diagnostics en marchant, d'ateliers de concertation notamment dans le cadre du programme de renouvellement urbain, de café-débats avec les acteurs associatifs. L'ensemble de ces dispositifs alimente ainsi l'action de la ville en matière de démocratie participative et renforce la cohésion sociale et territoriale.

L'ensemble de ces leviers constitueront donc la démarche globale d'association des habitants dans le cadre du contrat de ville. Ils pourront, en fonction des besoins, être mobilisés sur des instances spécifiques nécessitant leur expertise de « vécu » des quartiers, notamment au travers de réunions publiques comme réalisé dans le cadre de la construction du nouveau contrat de ville ou de concertations ciblées sur certains quartiers en fonction des actualités d'aménagements du territoire.

### A l'échelle de la Ville de Montataire

Sur le quartier des Martinets, la participation citoyenne prend la forme de temps forts et de rendez-vous tout au long de l'année. Au printemps, **les tables de quartier** sont des espaces de rencontre pendant lesquels agent.e.s, élu.e.s et partenaires vont vers les habitant.e.s pour leur présenter les projets en cours et pour les inviter à s'exprimer autour d'un arbre à idées. A la rentrée, **un diagnostic en marchant** est organisé pour collecter l'expertise d'usage des habitant.e.s et identifier les projets à mettre en œuvre pour améliorer leur quotidien. En parallèle, **des ateliers de concertation** sont animés pour prendre en compte l'avis des habitant.e.s dans les aménagements à venir et pour les faire participer à la concrétisation de leurs idées.

Enfin, la participation citoyenne s'anime aussi grâce au **centre social** qui joue un rôle essentiel pour faire remonter la parole des habitant.e.s, les accompagner dans la construction de leurs projets de quartier et accueillir les temps d'échange sur le cadre de vie et les aménagements à venir.

### A l'échelle de la Ville de Nogent-Sur-Oise

À Nogent-sur-Oise, la participation citoyenne est au cœur de la dynamique locale. La municipalité implique activement les habitants dans les décisions et les actions qui concernent leur cadre de vie. Des paroles d'habitants, des consultations publiques et des conseils de quartier sont régulièrement organisés pour recueillir les avis et suggestions des Nogentais. Cette démarche inclusive vise à renforcer le lien social et à créer une identité collective forte. Les actions mises en place au sein des quartiers concernés permettent non seulement d'apporter une dynamique mais servent aussi d'outils de consultation pour récolter des informations (animations, diagnostics en marchant avec les bailleurs et les habitants, réunion de parole des habitants). C'est ainsi que la municipalité prend note des éléments recueillis afin de réajuster ses actions.

Le centre municipal Arthur Rimbaud situé au quartier des Rochers, joue, de par son positionnement de proximité, un rôle primordial dans le développement des quartiers prioritaires. En 2024-2025, toutes leurs actions seront accentuées dans les quartiers visés, avec le concours de nombreuses associations présentes sur les quartiers prioritaires. L'objectif est de créer une unité commune et participative des habitants, et de remédier aux besoins de la population.

### A l'échelle de la Ville de Villers-Saint-Paul

La commune de Villers -Saint-Paul s'efforce de concerter les habitants sur les thématiques de la quotidienneté, du cadre de vie ou des grands projets.

Pour cela, différents outils sont déployés :

- Un conseil citoyen qui se réunit aux côtés de la ville tous les deux mois
- Des diagnostics en marchant associant le conseil citoyen
- L'équipe du centre social, qui une fois par semaine mène des actions hors les murs et notamment à la sortie de l'école du quartier
- Un budget participatif qui existe depuis trois ans et qui même s'il concerne toute la ville, est très sollicité par les habitants de Bellevue Belle-Visée avec une cinquantaine de projets citoyens étudiés par an,
- Le déploiement d'un fond de participation des habitants en 2023 qui a permis la mise en œuvre d'actions d'animations par des habitants du quartier pour le quartier
- Une démarche de concertation dans le cadre du renouvellement du projet social menée en 2023 dans le but d'obtenir l'agrément de la CAF pour notre centre socioculturel où un micro-trottoir,

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

une boîte à idée, un questionnaire et des actions en pied d'immeuble ont été proposées afin de recueillir les attentes des habitants concernant le centre social

- Des réunions publiques de concertation lors de chaque aménagement de l'espace public avec généralement un vote sur différents scénarii actant le projet définitif.

## La programmation annuelle

Si la mobilisation des dispositifs de droit commun apparaît comme la colonne vertébrale du contrat de ville, la programmation annuelle et le soutien aux porteurs de projets sont également des outils fondamentaux pour déployer la politique de la ville de façon efficace. Les partenaires veilleront à ce que la programmation reste un levier d'amélioration des conditions de vie des habitants, tout en cherchant à optimiser son fonctionnement pour un impact renforcé et une plus grande souplesse d'utilisation pour les porteurs.

Plusieurs axes de travail seront investis pour améliorer le fonctionnement de cet outil :

- **Favoriser la pluri-annualité**, en cohérence avec les orientations fixées par l'Etat à l'échelle nationale et départementale. Les partenaires viseront notamment un passage de 50% des crédits de la programmation sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs ;

Les partenaires du contrat de ville souhaitent instaurer un cadre partagé sur les conventions pluriannuelles d'objectifs (coordination dans le ciblage des associations et porteurs de projet, articulation des financements...). Les conventions doivent permettre une certaine souplesse administrative pour les porteurs de projet, avec la possibilité de faire des avenants d'une année à l'autre, de déposer des projets complémentaires (via l'AAP si nécessaire).

**Les conventions doivent responsabiliser les porteurs de projets bénéficiant de CPO vers une meilleure interconnaissance** avec les acteurs de proximité de chaque quartier, en rendant compte de l'avancement des projets (bilan, visites de chantiers, participation à des temps de rencontre, évènements) et de son animation, permettant parallèlement, de valoriser leurs actions.

Deux formats de CPO apparaissent stratégiques et pertinents sur le territoire :

- **Des CPO à destination des opérateurs de proximité**, permettant de sécuriser les « petits » porteurs de projets en leur donnant de la visibilité sur des perspectives de financements sur plusieurs années, et en limitant les contraintes administratives pour les porteurs de projets peu dotés en ingénierie.
- **Des CPO à destination de porteurs structurant** jouant un rôle clé dans le déploiement de la politique de la Ville sur les quartiers (comme le CIDFF, la Mission Locale). Ces CPO visent à faire évoluer la relation financeur-porteur en responsabilisant davantage le porteur, y compris dans le pilotage de l'action, le partage d'informations, l'évaluation de son efficacité (partage de bilan). Le financeur adopte alors une posture de partenaire et apporte un soutien, à travers une relation de confiance.
  - Des indicateurs d'évaluation précis, permettant la responsabilisation du porteur dans son évaluation. Cette évaluation doit permettre d'alimenter les comités de pilotage (suivi des bilans et/ou participation des porteurs de projet au copil).
- **Permettre une meilleure articulation avec les crédits de droit commun** via :
  - Un soutien des porteurs à la captation de co-financements dans l'optique de pouvoir sécuriser les projets, mais aussi augmenter leur ampleur et maximiser leur impact

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

- Une mobilisation renforcée – dans la continuité du travail engagé – des partenaires de droit commun pour le co-financement des projets.
- Un travail sur la pérennisation des projets pertinents dont l'impact est positif via une prise de relai du droit commun dans le financement de l'action. Une approche qui permet d'assurer à la fois l'inscription des actions les plus adaptées dans la durée et de dégager des financements contrat de ville pour accompagner l'émergence et l'expérimentation sur d'autres projets.
- **Continuer à travailler à l'accompagnement des porteurs de projets** y compris en étudiant les possibilités de soutien sur le volet fonctionnement : accompagnement à la méthodologie de projet, aide à l'évaluation des actions, appui à la captation de moyens, travail sur la mise en réseau...
- **Poursuivre le soutien aux projets émergents, nouveaux porteurs, actions ponctuelles en lien avec l'actualité, les besoins, en garantissant un appel à projets annuel.**

## Le suivi et l'évaluation du contrat de ville

Le contrat de ville fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation, conformément aux indications fixées par la circulaire du 31 août 2023. Il intégrera plusieurs dimensions :

FREQUENCE	OBJET	INTERET	OUTILS	PILOTE
ANNUEL	<b>Suivi de la programmation et évaluation des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer de données fiables sur les crédits spécifiques déployés sur les quartiers</li> <li>Apprécier les effets des projets et juger de l'opportunité de leur poursuite, ajustement ou arrêt</li> <li>Rendre compte des effets de la programmation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fichier CERFA d'évaluation des projets</li> <li>Tableau de bord de la programmation et des co-financements des actions soutenues dans le cadre de l'appel à Projets</li> <li>Bilan annuel dans le cadre des CPO</li> <li>Mise en place d'un répertoire</li> <li>Valorisation des actions (films, articles...)</li> </ul>	Evaluation des actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>Porteur de projet</li> <li>Délégué.e de la / du Préfet.e,</li> <li>Chef.fe de projet contrat de ville ACSO communal</li> </ul> Suivi de la programmation : <ul style="list-style-type: none"> <li>Délégué.e de la / du Préfet.e,</li> <li>Chef.fe de projet Contrat de ville ACSO</li> <li>Partenaires co-financiers sur leurs moyens</li> </ul>
	<b>Suivi des fiches du programme d'actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les actions menées (dans le cadre de la programmation et en dehors du droit commun)</li> <li>Ajuster les objectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiches-action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pilote par fiche</li> </ul>
	<b>Suivi des financements de droit commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les actions des dispositifs de droit commun en faveur des quartiers</li> <li>Apprécier leurs effets et juger l'opportunité de renforcer ceux-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie des dispositifs connexes de la politique de la ville, et des leviers financiers mobilisables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CDP ACSO</li> <li>Instances connexes de droit commun (CISPD, FIPD, CLS...)</li> </ul>
<b>APRES 3 ANS</b>	<b>Evaluation à mi-parcours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dresser un bilan approfondi de la mise en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse par action : 1. L'effectivité des actions (ont-elles été mises en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACSO, Etat</li> </ul>

Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

		<p>œuvre du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Juger de l'opportunité, voire de la nécessité d'ajuster la stratégie</li> </ul>	<p>place ?), 2. Les résultats (ont-elles atteint leur objectif ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de l'impact du contrat (les conditions de vie des habitants se sont-elles améliorées ?)</li> </ul>	
<b>EN FIN DE CONTRAT</b>	<b>Suivi de la situation socio-économique des quartiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Apprécier l'évolution des QPV et le rattrapage de leurs indicateurs avec ceux de leurs territoires d'inclusion</li> <li>Juger de l'opportunité de l'ajustement de la stratégie en direction des QPV</li> <li>Alimenter le cadrage de l'appel à projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques publiques</li> <li>Travail interne à l'ACSO avec le service SIG pour déployer une approche « observation renforcée ». Un travail de partenariats et de coordination des acteurs à mener pour assurer le suivi et l'actualisation des données, tous les trois ans.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat</li> </ul>
	<b>Evaluation de la mise en œuvre des orientations du contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre et juger des effets de la stratégie portée en direction des quartiers</li> <li>Interroger le suivi des moyens de droit commun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approches spécifiques de mesures d'impact sur certaines actions clés (ex : suivis de cohortes, analyses contrefactuelles...)</li> <li>Les Assises de la Ville</li> </ul>	Partenaires compétents sur les orientations du contrat

## Annexes

### Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Deux quartiers prioritaires de l'ACSO sont intégrés au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) : le quartier des Hauts-de-Creil (Creil) en tant que quartier d'intérêt national et le quartier des Martinets (Montataire) en tant que quartier d'intérêt régional. Ces quartiers ont déjà bénéficié des investissements du premier programme de Renouvellement Urbain (2007-2017).

Les principaux objectifs de ce nouveau programme sont les suivants :

- Poursuivre le désenclavement des quartiers engagé dans le cadre du PRU1, en composant avec les coupures naturelles et urbaines et la résolution des problèmes liés à la saturation du stationnement, notamment en favorisant les circulations douces,
- Valoriser l'écrin paysager et la mise en évidence du chapelet d'espaces publics, en incitant les modes doux de déplacement et en réduisant les conflits d'usage,
- Renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers et permettre aux habitants de réaliser un parcours résidentiel, en favorisant la montée en gamme du parc social existant, intervenant sur le parc privé dégradé et en développant l'offre de logement en accession,
- Revaloriser le cadre de vie en développant une offre en services et en équipements de qualité et adaptée aux besoins des habitants, en particulier les établissements scolaires, en encourageant notamment la mixité fonctionnelle et le maintien des activités commerciales.

A travers le NPNRU, l'Etat, les collectivités et les bailleurs sociaux s'associent pour financer la transformation des quartiers, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants en :

- Démolissant certains bâtiments pour réaménager les espaces publics et permettre une moindre densification des quartiers
- En construisant de nouveaux équipements publics afin de répondre aux besoins des populations et favoriser l'accès aux services publics et aux loisirs
- Rénovant les logements aux dernières normes de l'habitat (performances énergétiques BBC rénovation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, ajout/suppression de balcons, réfection des caves, etc.)

A terme, le renouvellement de ces quartiers doit permettre d'en faire des quartiers populaires, attractifs et ouverts s'inscrivant pleinement dans les dynamiques de développement de l'agglomération.

Le NPNRU, véritable levier vers une transition écologique des quartiers et en faveur d'une plus grande mixité sociale à toutes les échelles (immeuble, quartier, commune) concourt pleinement à l'atteinte des objectifs portés par le Contrat de ville.

<b>FICHE DE SYNTHÈSE DU NPNRU (2023-2030)</b>	
<b>QPV</b>	<p><b>Les Hauts de Creil – quartier d'intérêt national - quartier résilient (QR)</b></p> <p><b>Les Martinets – quartier d'intérêt régional</b></p>
<b>INVESTISSEMENTS</b>	<p>85 M€ concours financier ANRU (subventions + prêts Action Logement)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 9 M€ pour les Martinets</li> <li>○ 76 M€ pour les Hauts de Creil</li> </ul>
<b>PROGRAMME</b>	<p><b>Etude et conduite de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ ACSO- Chef de projet</li> <li>○ ACSO- Mission OPCU</li> <li>○ ACSO- Communication</li> <li>○ ACSO-AMO coordination relogement et peuplement</li> <li>○ Creil- Architecte- coordinateur</li> <li>○ Creil- Action portant sur l'histoire et la mémoire</li> <li>○ Creil-Actions portant sur la participation et la co-construction</li> <li>○ Creil- Chef de projet</li> <li>○ Creil- Mission de gestion et coordination interchantiers</li> <li>○ Creil- Sécurité active des chantiers</li> </ul> <p><b>Stratégie Habitat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 262 démolitions de logements sociaux</li> <li>○ 1 269 Requalifications de logements sociaux</li> <li>○ 695 Résidentialisations de logements sociaux</li> <li>○ 16 Minorations de loyer</li> <li>○ 197 Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux</li> <li>○ 80 Diversifications -constructions neuves</li> </ul> <p><b>Aménagement d'ensemble</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Creil- Aménagement du secteur Dunant - phase II</li> <li>○ Creil- Aménagement secteur Cavée de Senlis/Cavée de Paris</li> <li>○ Creil- Aménagement secteur Degas</li> <li>○ Creil- Aménagement secteur Coulée verte</li> <li>○ Creil - Aménagement secteur Guynemer</li> <li>○ Creil- Friche 18 rue Gérard de Nerval</li> <li>○ Creil- Aménagement du Parc des Carrières</li> <li>○ Creil – Végétalisation des cours d'écoles – Quartier résilient</li> <li>○ Montataire - Aménagement Cœur des Martinets</li> </ul> <p><b>Equipements publics de proximité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Creil - Construction salle de sport et salle polyvalente</li> <li>○ Creil -Extension et réhabilitation de la crèche Arc en ciel</li> <li>○ Creil- Restructuration-Extension de l'école Rabelais-Montaigne</li> <li>○ Creil- Extension-Rénovation de l'école Macé Freinet</li> <li>○ Creil - Construction nouvel équipement Enfance</li> </ul>

## La convention d'utilisation de l'abattement TFPB

L'abattement TFPB concerne près de 9000 logements sociaux à l'échelle de l'ACSO, et représente un montant de 1,5 M€

- 5 bailleurs sociaux bénéficient de cet abattement : Oise Habitat (représentant 50% du parc bénéficiant de l'abattement), la SA HLM de l'Oise, l'OPAC de l'Oise, CDC Habitat et 1001 Vies Habitat
- 5 QPV sont concernés par la convention : Les Martinets (Montataire), Les Hauts-de-Creil (Creil), Les Coteaux et Les Rochers l'Obier (Nogent-sur-Oise) et Bellevue Belle Visée (Villers-Saint-Paul). Les deux nouveaux QPV de l'ACSO ne sont pas concernés par la convention en raison d'un patrimoine bâti récent bénéficiant d'une exonération totale. Ils peuvent toutefois bénéficier d'actions de valorisation TFPB menées par les bailleurs.

Une approche transversale et coordonnée de la gouvernance TFPB est proposée entre l'ACSO, les villes et les bailleurs. La communauté d'agglomération est porteuse de la cohérence des actions valorisées à l'échelle intercommunale. Elle est chaque année destinataire des bilans des bailleurs dont elle rédige la synthèse et dresse le bilan en fonction des axes prioritaires définis par les élus. Elle met également en place les instances de suivi des actions collectives inter-bailleurs. Les communes définissent des programmes d'actions dans le cadre des instances GUP, en lien étroit avec les bailleurs. Ces derniers sont force de propositions, et mettent en place les actions dans leurs parcs respectifs.

Une nouvelle convention d'abattement TFPB est convenue pour la période 2024-2030. Elle s'articule autour de deux priorités : un renforcement de la **gestion urbaine de proximité** (impliquant une coordination accrue avec la GUP des villes concernées), et la **gestion des déchets**.

A partir de ces priorités, différents axes de travail sont déclinés :

- **Un renforcement du ramassage des papiers/déchets dans les espaces extérieurs**

Un engagement est attendu de la part des bailleurs sur l'entretien des espaces extérieurs résidentialisés (pieds d'immeuble, pelouses, parkings) afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. La nécessité d'intervenir plus régulièrement pour ramasser les papiers/détritus et pour procéder à l'enlèvement des voitures épaves – passant par une coordination renforcée avec les polices municipales – est ainsi exprimée. Ces actions pérennes sont à convenir à l'échelle des GUP.

- **Une amélioration des performances de tri**

En dépit d'actions d'animation et de sensibilisation portées par les bailleurs les années précédentes, la qualité de tri demeure insuffisante dans les QPV. La nécessité d'aller vers des solutions plus ambitieuses et plus efficaces afin d'améliorer la qualité et la performance de tri est partagée. Comme préalable aux démarches de sensibilisation, une suppression complète des vide-ordures est attendue. Des actions de porte-à-porte ciblées sur les secteurs aux faibles performances de tri sont organisées par les bailleurs. Un plan d'actions de gestion des encombrants, devant limiter au maximum les dépôts sauvages et favoriser le réemploi, est également à l'étude.

Cet axe fait l'objet de réunions de suivi pilotées par l'ACSO en lien avec les bailleurs et les villes.

- **Des actions favorisant la convivialité et le bien-vivre ensemble en s'appuyant sur les associations locales**

Les bailleurs soutiennent financièrement des initiatives locales et organisent eux-mêmes des animations. Ils sont incités à poursuivre ces actions qu'ils valorisent déjà au titre de la TFPB.

- **Des chantiers d'insertion au bénéfice des habitants des QPV**

Des chantiers d'insertion, hors clauses d'insertion NPNRU, sont menés par les bailleurs sur leur patrimoine bâti. Ils permettent de remettre en état des logements vacants, des parties communes, ou

## Contrat « Engagement Quartiers 2030 »

d'aider à l'auto-réhabilitation. Il appartient de mener une réflexion sur l'élargissement de l'insertion au-delà de l'entretien du patrimoine bâti.

- **Un renforcement de la proximité de terrain, avec des actions collectives pour pallier le manque de gardiens**

La règle d'un gardien par tranche de cent logements s'impose sur le parc social de l'ensemble des QPV. Néanmoins, il est constaté des problèmes de recrutement de la part des bailleurs pour pourvoir à cette obligation. Une action collective est ainsi pilotée afin de coordonner les moyens entre l'ACSO, les villes et les bailleurs. Il s'agit à court terme de pourvoir les postes vacants, et à plus long terme de pérenniser la filière de personnel de proximité.

Cet axe fait l'objet de réunions de suivi pilotées par l'ACSO en lien avec les bailleurs et les villes.

## **Glossaire**

**ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

**ANRU** : Agence Nationale du Renouvellement Urbain

**CCSPD** : Conseil Communal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

**CISPD** : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

**CLAS** : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

**CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale

**QPV** : Quartier Politique de la Ville

**QVA** : Quartier en Veille active

**TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

**CONTRAT DE VILLE**  
**AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**  
**« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »**

**FASCICULE n°3**

**PROGRAMME D'ACTIONS : ARBORESCENCE ET FICHES-ACTION**



ORIENTATIONS	ENJEUX		OBJECTIFS ET PISTES D'ACTIONS
Accompagner les parcours d'insertion et d'emploi des habitants des quartiers	Faciliter l'orientation des jeunes	1.1	Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel (métiers en tension, métiers non genrés, stages): forum découverte des métiers/orientation (coordination de tous les acteurs), plateforme/réseau stages 5ème et 3ème
	Mobiliser les entreprises des secteurs privé/public	1.2	Poursuivre et renforcer la mobilisation des clauses et chantiers d'insertion au bénéfice des habitants des quartiers (NPNRU /TFPB)
	Renforcer les liens entreprises/habitants	1.3	Renforcer le lien habitants/entreprises notamment et développer l'entrepreneuriat
	Capter les publics invisibles	1.4	Aller dans les QPV auprès des publics sans emploi et sans formation
	Lever les freins à l'emploi	1.5-1	Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places d'halte-garderie...) et lever les freins à la mobilisation de l'offre de mode de garde (freins financiers, freins psychologiques...)
		1.5-2	Accompagner à la maîtrise de la langue des demandeurs d'emploi (ex : ateliers FLE... et coordination linguistique)
		1.5-3	Soutenir la mobilité pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi : aide au permis, appui à la mobilité des plus jeunes dans le cadre des stages...
		1.5-4	Accompagner le développement des savoir faire et savoir être des publics : numérique, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle... : projet MLVO vestiaire solidaire
		1.5-5	S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale
	Dans le cadre des valeurs de la République et de la laïcité, donner à chacun les clés de son émancipation et de son autonomie, lutter contre toute forme de discrimination et inciter à l'engagement citoyen et institutionnel	Renforcer les dispositifs éducatifs	2.1-1
2.1-2			Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance...
2.1-3			Accompagner l'usage des médias et des réseaux sociaux (prévention des addictions aux écrans, harcèlement en ligne, fake-news ...)
Favoriser l'accès à la culture et au sport		2.2-1	Renforcer la médiation culturelle et favoriser le vivre ensemble et le dialogue sur des quartiers fortement interculturels - actions hors les murs dans ou à l'extérieur des QPV
		2.2-2	Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges (notamment l'offre sportive pour les plus jeunes : 6-12 ans)
		2.2-3	Renforcer l'écoute et la prise en compte des attentes exprimées par les jeunes et mettre en place une offre culturelle, sportive et sociale en adéquation avec les pratiques actuelles et les nouveaux modes de consommation
Promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité		2.3	Veiller au bon respect des valeurs de la République et de la laïcité et promouvoir la citoyenneté, en particulier chez les jeunes
Lutter contre les discriminations		2.4-1	Sensibiliser / Informer / former tous les publics à ce que sont les discriminations au sens légal et les moyens d'actions pour s'en défendre (actions de sensibilisation temps scolaire, formation des professionnels bénévoles et élus, communication grand public)
		2.4-2	Lutter contre les pratiques discriminatoires et accompagner les victimes
		2.4-3	Création d'un lieu ressources pour les femmes et les jeunes-filles - Carrefour de femmes
	2.4-4	Soutenir l'appropriation des espaces publics par les femmes et les jeunes-femmes	

	<b>Lutter contre la fracture numérique</b>	<b>2.5</b>	Faciliter l'usage et l'accès au numérique
	<b>Rompre l'isolement des séniors</b>	<b>2.6-1</b>	Lutter contre l'isolement (aller vers, porte à porte) des séniors
		<b>2.6-2</b>	Valoriser les séniors habitants historiques du quartier comme dépositaires et agents de la transmission de la mémoire des quartiers ; ateliers sur la mémoire des quartiers, actions de valorisation des parcours de vies des anciens, etc., en lien avec les projets NPNRU
	<b>Lutter contre les incivilités</b>	<b>3.1-1</b>	Intensifier les actions de sensibilisation pour lutter contre les occupations abusives /dégradations/ mécanique sauvage
		<b>3.1-2</b>	Agir sur l'insécurité routière (rodéos...)
	<b>Prévenir la délinquance des jeunes</b>	<b>3.2-1</b>	Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en engageant un travail auprès des jeunes (à partir de 10 ans CM1/CM2)
		<b>3.2-2</b>	Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires
		<b>3.2-3</b>	Prévenir les affrontements entre les jeunes, les rixes : Engager des actions en faveur du dialogue inter quartiers et en faveur d'une institutionnalisation de certaines formes de compétitions (ex : compétitions sportives)
		<b>3.2-4</b>	Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics (stupéfiants, voitures, etc.)
	<b>Renforcer le lien police-population</b>	<b>3.3</b>	Améliorer l'image de la Police dans les QPV et renforcer la confiance des habitants et des habitantes vis à vis des forces de l'ordre (actions de sensibilisation, prévention, temps d'échanges)
	<b>Lutter contre les violences sexistes et sexuelles</b>	<b>3.4-1</b>	Lutter contre l'exploitation sexuelle et les prévenir les risques prostitutionnels
		<b>3.4-2</b>	Améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes et personnes victimes de violences
<b>Porter une politique en faveur du bien être et de la santé pour les habitants des quartiers</b>	<b>Favoriser l'accès aux soins</b>	<b>4.1-1</b>	Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire : aide à l'installation, développement de MSP...
		<b>4.1-2</b>	Accompagner les habitants vers le soin
	<b>Sensibiliser aux enjeux de santé</b>	<b>4.2</b>	Développer des actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire
	<b>Promouvoir le bien être et la santé mentale</b>	<b>4.3-1</b>	Faire émerger des actions innovantes pour favoriser le bien être
		<b>4.3-2</b>	Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale
	<b>4.3-3</b>	Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique	
	<b>Améliorer la performance de tri des déchets et la gestion des encombrants</b>	<b>5.1</b>	Améliorer la performance de tri des déchets (TFPB : sensibilisation locataires porte à porte) et la gestion vertueuse des encombrants et réemploi des matériaux
	<b>Soutenir les projets de végétalisation et verdissement</b>	<b>5.2</b>	Soutenir les projets de végétalisation et de verdissement des équipements et espaces publics et création d'îlots de fraîcheur (revêtement, accès à l'eau en période de chaleur)

Penser une politique de transition en phase avec les besoins et les pratiques des habitants	Sensibiliser aux éco-gestes	5.3	Sensibiliser aux éco-gestes et bonnes pratiques en matière de maîtrise énergétique des ménages
	Développer l'agriculture urbaine et sensibiliser les ménages aux circuits courts	5.4-1	Développer l'agriculture urbaine (plantations en pied d'immeubles, jardins partagés...) + PROJET : parc agricole de loisir Creil
		5.4-2	Sensibiliser les ménages sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire
	Développer les mobilités douces	5.5	Promouvoir les mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche...): aménagements et sécurisation des voies, aides à l'équipement, levée de freins psychologiques...

## ENJEU 1 : FACILITER L'ORIENTATION DES JEUNES

### OBJECTIF N°1.1 : Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel

#### Contexte :

L'orientation scolaire constitue un levier important en termes d'égalité des chances. Depuis la rentrée scolaire 2023, tous les collèges s'engagent dans l'organisation de temps de découverte des métiers pour tous les élèves dès la 5<sup>ème</sup>, avec notamment des rencontres de professionnels.

Cependant, pour les familles résidant dans les QPV, cet enjeu de découverte des métiers et / ou secteurs d'activités revêt un caractère fondamental. En effet, les familles sortent peu du quartier et ne bénéficient pas d'un réseau social leur permettant de faciliter la découverte des métiers ou secteurs d'activité.

Cette méconnaissance ou connaissance très partielle des métiers empêche les jeunes scolarisés de faire des choix d'orientation éclairés et les jeunes non scolarisés d'entreprendre un parcours d'insertion professionnelle choisi.

#### Objectifs opérationnels :

- A l'instar des initiatives mises en place par la cité éducative de Creil avec « Destination apprentissage » et par la cité éducative de Montataire avec le forum découverte des métiers et des formations, développer des temps forts en lien avec les établissements scolaires du territoire pour favoriser la découverte des métiers et des formations
- Constituer un vivier d'entreprises ressources dans des secteurs d'activités variés et avec des besoins de recrutement sur un éventail large avec des niveaux de qualifications multiples, prêtes à faire découvrir leurs métiers
- Accorder une attention particulière à la découverte des métiers et au soutien à l'entrepreneuriat pour les jeunes filles en particulier
- Mettre en place un groupe de travail afin de faciliter et de coordonner les différentes actions de sensibilisation à la découverte des métiers dans les QPV
- Favoriser l'accès aux stages pour les 3<sup>èmes</sup> et dorénavant pour les élèves de 2<sup>nd</sup> habitant en QPV en s'appuyant sur le club des entreprises s'engagent par exemple

#### 9 Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Cité éducative de Creil : Destination apprentissage (Hors CDV)
- Cité éducative de Montataire : Forum découverte de métiers et des formations (Hors CDV)
- Femmes vers l'emploi, mini-forum de l'emploi et de la formation (Hors CDV)
- Dispositif Potenti'elles des Apprentis d'Auteuil
- Visites plateaux techniques/bancs d'essai/PMSMP de scolaires et jeunes en insertion (Hors CDV)
- Lycée Malraux : Tremplin sup
- France Travail : Avenir Pro - Lycée Malraux pilote (Hors CDV)
- Association Créé ton avenir : stages collectifs
- Actions de l'AFEV

##### A créer :

- Temps forts type forum autour de la découverte des métiers pour les établissements scolaires de l'agglomération en complément de l'offre existante Forum découverte des métiers

#### Publics cibles :

- Jeunes scolarisés
- Publics en formation
- Jeunes en insertion
- Publics jeunes ou adultes fragilisés (en situation de handicap, incarcéré ou sous-main de justice, jeunes en sortie sèche ASE)

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV et établissements scolaires de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Pour le plein emploi Augmentation à 5.000 du nombre d'entreprises partenaires de la démarches « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »
- Engager les travaux permettant de redonner de la lisibilité et de l'attractivité aux dispositifs fiscaux favorisant l'activité économique dans les quartiers, en remplaçant à partir de 2025 le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) par

<p>et des formations /de l'orientation à l'échelle de l'Agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites d'entreprises et d'établissements d'enseignement supérieur (ex UTC ...)</li> <li>• Communication ciblée pour le public QPV sur tous les évènements permettant la découverte des métiers</li> </ul>	<p>des incitations fiscales cohérentes avec la nouvelle géographie prioritaire</p>
<p><b>Pilotage :</b> L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</p>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entités labellisées (Cité de l'emploi, Cités éducatives, Cordées de la réussite, etc...)</li> <li>• Etablissements scolaires (du 1<sup>er</sup> degrés à l'enseignement supérieur)</li> <li>• Structures d'accompagnement à l'insertion (E2C, prépas apprentissage)</li> <li>• Associations de proximité (à vocation sportive, culturelle, santé, logement, etc..)</li> <li>• Structures d'insertion par l'Activité Economique</li> <li>• Les villes (services jeunesse, de solidarité, RH etc...)</li> <li>• Le conseil régional (Proch'Orientation, Proch'Information Formation, Proch'Emploi)</li> <li>• Organismes de formation</li> <li>• Les entreprises + le club des entreprises s'engagent</li> </ul>
<p><b>Budget :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>De droit commun :</u></li> <li>• <u>Politique de la Ville :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle et CPO</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Evaluation</b> <u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'évènements sur cette thématique</li> <li>• Nombre et type de publics touchés</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	

## ENJEU 2 : MOBILISER LES ENTREPRISES DES SECTEURS PUBLIC/PRIVE

### OBJECTIF N°1.2 : Poursuivre et renforcer la mobilisation des clauses et chantiers d'insertion au bénéfice des habitants des quartiers (NPNRU/TFPB)

#### Contexte :

L'ACSO bénéficie du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU), faisant suite au premier Projet de Renouvellement Urbain (PRU1). Celui-ci concerne le quartier des Martinets à Montataire et l'ensemble du quartier des Hauts-de-Creil. Durant toute la durée de cette programmation, l'ensemble des opérations devra obligatoirement mettre en œuvre le principe de la clause sociale d'insertion. Celle-ci impose aux entreprises de s'engager à consacrer une part de la réalisation du contrat sous la forme le plus souvent d'heures de travail, à la réalisation d'une action d'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi.

#### Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des actions de repérage et de sensibilisation aux métiers faisant l'objet du marché auprès des habitants des QPV
- Elargir l'application des clauses d'insertion à l'ensemble des marchés publics dans un premier temps puis, idéalement à l'ensemble des marchés privés
- Renforcer le recours aux entreprises d'insertion par les bailleurs sociaux pour les chantiers d'insertion au titre de la convention TFPB

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Ville de Montataire : Tables de quartier
- Ville de Creil : Animations de quartiers
- Tenue de stands sur divers événements emploi/formation/insertion par le service Emploi de l'ACSO et la MLVO (Hors CDV)
- ACSO/MLVO : Sensibilisation d'entreprises en général mais aussi en amont des interventions pour les co-traitants et sous-traitants choisis par l'entreprise attributaire principale (Hors CDV)
- Semaine des métiers du renouvellement urbain MLVO/ville
- Sensibilisation d'OF (Hors CDV)
- JADE : Maraudes

##### A créer :

- Actions de sourcing auprès des habitants
- Anticiper le besoin de formation pour préparer un maximum de publics en insertion/demandeurs d'emploi aux besoins identifiés des entreprises

#### Pilotage :

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

#### Publics cibles :

- Jeunes scolarisés
- Jeunes en insertion
- Publics jeunes et adultes en recherche d'emploi
- Professionnels ou bénévoles en contact avec ces publics
- Professionnels ou bénévoles en contact avec des entreprises

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV et établissements scolaires de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Augmentation à 5.000 du nombre d'entreprises partenaires de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »

#### Partenaires :

- Services Publics de l'emploi
- Organismes de formation en lien avec les métiers présents dans les différentes opérations
- Entreprises intervenantes (interlocuteur à cibler en fonction de la typologie des entreprises : artisan chef d'entreprise, représentant RH,

	<p>cellule spécifiquement dédiée au suivi de l'insertion etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bailleurs</li> <li>• Structures d'accompagnement à l'insertion (E2C, prépas apprentissage etc...)</li> <li>• Associations de proximité (à vocation sportive, culturelle, santé, logement, etc...)</li> <li>• Structures d'Insertion par l'Activité Economique</li> <li>• Les villes (services jeunesse, de solidarité, RH etc...)</li> <li>• Le conseil régional (Proch'Orientation, Proch'Information, Formation, Proch'Emploi et politique ESS)</li> </ul>
<p><b>Budget :</b>  <b>De droit commun :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• TFPB</li> <li>• Subvention aux associations versées par les villes</li> </ul> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TFPB</li> </ul>	<p><b>Evaluation</b>  <b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'évènements sur cette thématique</li> <li>• Nombre et type de publics touchés</li> <li>• Nombre d'heures d'insertion réalisées</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel</li> <li>• Accompagner le développement des savoir-faire et savoir être des publics : numérique, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle...</li> </ul>

## ENJEU 3 : RENFORCER LES LIENS ENTREPRISES ET HABITANTS

### OBJECTIF N°1.3 : Renforcer le lien habitants/entreprises et développer l'entrepreneuriat

#### Contexte :

Les entreprises sont généralement moins présentes au sein des quartiers prioritaires de l'ACSO que sur le reste de l'agglomération, puisque seulement 18% des établissements de l'ACSO sont implantés en QPV (dont l'immense majorité concentrée sur le seul quartier des Hauts de Creil). Les habitants peuvent avoir tendance à travailler sur les autres bassins d'emplois (parisien, francilien) compte tenu des difficultés à trouver un travail localement, et sont tributaires des transports en commun dans la majorité des cas, ou de la voiture individuelle qui pèse de plus en plus dans les dépenses du ménage.

Outre cet éloignement géographique, les habitants disposent rarement de personnes ressources pour faciliter leur insertion dans le monde professionnel, et les dispositifs d'orientation et d'accompagnement présents sur les quartiers sont insuffisants. Les jeunes, scolarisés ou non, sont particulièrement concernés et le choix de leur orientation est cruciale pour permettre une insertion choisie vers le monde professionnel. Il est donc nécessaire de travailler au renforcement du lien habitant-entreprises pour découvrir le panel des possibles et favoriser notamment le développement de l'entrepreneuriat.

#### Objectifs opérationnels :

- Favoriser la découverte d'un plus grand panel de métiers et de secteurs d'activités
- Favoriser la confrontation au réel de métiers et de secteurs d'activités
- Faciliter la rencontre effective avec le tissu économique dans sa plus grande diversité et les acteurs clés de l'orientation/formation

#### Pistes d'actions

##### A reconduire :

- Charte Connexion Jeunes#entreprises, portée par la Mission Locale
- Forum de l'emploi et de l'industrie
- E2C : Olympiades de l'emploi
- MLVO : Médailles d'or de l'emploi, Connexion jeunes et entreprises, Donner de la voix pour trouver sa voie, vestiaire solidaire
- Semaines thématiques et Road Trip apprentissage
- Cité éducative de Creil : Destination apprentissage
- Cité éducative de Montataire : Forum découverte des métiers et des formations
- Semaine de l'industrie (Hors CDV)
- Circuits-courts/Animations Chefs de file de Proch'Emploi (Hors CDV)
- JPO des OF/du PRIF (Hors CDV)
- BGE : Développer l'esprit d'entreprendre – avec les scolaires

##### A créer :

- Temps fort pour valoriser les bonnes pratiques lors de grands événements emploi/insertion /formation ex : témoignages, petites vidéos etc...

#### Publics cibles

- Jeunes scolarisés
- Publics en formation
- Jeunes en insertion
- Publics jeunes ou adultes fragilisés (en situation de handicap, incarcéré ou sous-main de justice, jeunes en sortie sèche ASE)

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV et établissements scolaires de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Augmentation à 5.000 du nombre d'entreprises partenaires de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers »
- Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec Bpifrance et avec le soutien de la Caisse des Dépôts : 456 millions d'euros sur 4 ans
- Engager les travaux permettant de redonner de la lisibilité et de l'attractivité aux dispositifs fiscaux favorisant l'activité économique dans les quartiers, en remplaçant à partir de 2025 le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) par des incitations fiscales cohérentes avec la nouvelle géographie prioritaire

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer plus de temps privilégiés « ludiques » entre les habitants et les entreprises ex : tournoi jeu vidéo, challenge sportif type celui des 3 E ou challenge technique ex Arcelor Mittal</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entités labellisées (Cités éducatives, Cordées de la réussite, etc...)</li> <li>• Etablissements scolaires (du 1<sup>er</sup> degré à l'enseignement supérieur)</li> <li>• Structures d'accompagnement à l'insertion (E2C, prépas apprentissage)</li> <li>• Associations de proximité (à vocation sportive, culturelle, santé, logement, etc.)</li> <li>• Structures d'Insertion par l'Activité Economique</li> <li>• Les villes (services jeunesse, de solidarité, RH etc...)</li> <li>• Le conseil régional (Proch'Orientation, Proch'Information Formation, Proch'Emploi, CRDFOP, Pass emploi entreprise (PAEE))</li> <li>• Organismes de formation</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• France Travail et dispositif « Les entreprises s'engagent »</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER) Axe 3 – Lutter contre les exclusions : anticiper et lever les difficultés de recrutement et investir dans la formation</li> <li>• Europe (Fonds FEDER, FSE+) avec pour objectif de renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME</li> <li>• Investissements de la Banque des territoires pour favoriser les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BPI France et Caisse des Dépôts : programme « Entreprenariat Quartiers 2030 »</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'évènements sur cette thématique</li> <li>• Nombre et type de publics touchés</li> </ul>

**Calendrier :**

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

**Lien avec autres objectifs :**

- Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel (métiers en tension, métiers non genrés, stages) : forum découverte des métiers/orientation (coordination de tous les acteurs), plateforme/réseau stages 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- Accompagner les femmes et les jeunes femmes dans leurs parcours d'orientation et d'insertion (ouverture des possibles, accès aux stages, aides individualisées)
- Aller dans les QPV auprès des publics sans emploi et sans formation
- Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places de halte-garderie...) et lever les freins à la mobilisation de l'offre de mode de garde (freins financiers, freins psychologiques...)

## ENJEU 4 : CAPTER LES PUBLICS INVISIBLES

### OBJECTIF N°1.4 : ALLER DANS LES QPV AUPRES DES PUBLICS SANS EMPLOI ET SANS FORMATION

#### Contexte :

Les publics dits invisibles des quartiers prioritaires recouvrent des profils différents. Il peut s'agir des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEETS) mais également des habitants sans qualification, qui ne font l'objet d'aucun suivi : pas d'inscription à France Travail, pas de suivi par le Conseil départemental afin de leur permettre de bénéficier du RSA...

Afin de capter ces publics, des actions fondées sur une démarche d'« aller vers » se développent dans les QPV. Au-delà des permanences des différentes institutions, structures et associations, des outils opérationnels tels que des bus se déploient pour cibler les habitants directement au cœur des quartiers et identifier les habitants éloignés pour qu'ils puissent s'inscrire dans un processus d'accompagnement favorisant une recherche de formation ou de retour à l'emploi.

#### Objectifs opérationnels :

- Travailler au repérage en particulier des jeunes, des jeunes filles et des femmes éloignées de l'emploi pour permettre leur orientation
- Organiser une coordination entre les acteurs qui portent des actions favorisant l'« aller vers » afin de garantir une présence régulière des différents organismes ressources (MLVO, BGE...)
- Faciliter la mise en réseau des partenaires pour améliorer le suivi des publics éloignés de l'emploi

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire pour poursuivre le « aller vers »

- E2C : « démarche aller vers » tous types d'associations de proximité (Hors CDV)
- MLVO : Mission Quartier Bus
- Cité de l'emploi : « démarche Aller vers » tous types d'associations de proximité (Hors CDV), mini-forums emploi dans les quartiers
- Apprentis d'Auteuil : Dispositif Potenti'elles (bus)
- Villers St Paul : Territoire Zéro Chômeurs : « Mon emploi, Mon avenir » allers vers les habitants de Villers St Paul (sorties d'écoles, épicerie sociale, réunions publiques etc... (Hors CDV)
- BGE : Bus entrepreneuriat pour tous et CitésLab (Hors CDV)
- Inclure par le sport « démarche aller vers » tous types d'associations de proximité (Hors CDV)
- Forum emploi d'associations de proximité dans les quartiers
- France Travail : Rallyes culturels pour l'emploi
- Gaindees Girls : Rallyes pour l'emploi (Hors CDV)
- Adie : permanences au sein du quartier Rouher à la Maison Creilloise des Associations

A créer :

#### Publics cibles :

- Tous publics jeunes ou adultes non connus et non suivis

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Déployer des financements en faveur d'associations porteuses de solutions innovantes pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi
- Déploiement d'initiatives ciblées telles que les appels à projets « Repérer les invisibles » dans les QPV et Zones Revitalisation Rurale ainsi que les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présences régulières type Tables de quartier pour l'emploi/ la formation dans tous QPV de l'Agglo</li> <li>• Mettre en place une coordination des actions « aller vers » et suivi des publics</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures d'accompagnement à l'insertion (E2C, prépas apprentissage)</li> <li>• Associations de proximité (à vocation sportive, culturelle, santé, logement, etc..)</li> <li>• Structures d'Insertion par l'Activité Economique</li> <li>• Les villes (services jeunesse, de solidarité, RH etc...)</li> <li>• Le conseil régional (Proch'info formation)</li> <li>• Organismes de formation</li> <li>• Travailleurs sociaux (du CD, en association socio-éducatives, des villes, de la CAF, des établissements de santé, etc...) et tous types d'intervenants sociaux</li> </ul>
<p><b>Budget :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions des villes</li> <li>• Subventions de d'autres collectivités (Agglo, région, Département etc...)</li> <li>• Europe (FSE, FSE+, etc...)</li> <li>• Eventuelles Aides financières d'acteurs privés</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle et CPO</li> </ul>	<p><b>Evaluation</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'évènements sur cette thématique (passages ponctuels, lien avec des évènements des villes dans les QPV, permanences tenues etc...)</li> <li>• Nombre et type de publics touchés</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la maîtrise de la langue des demandeurs d'emploi</li> <li>• Soutenir la mobilité pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi</li> <li>• Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places d'halte-garderie...) et lever les freins à la mobilisation de l'offre de mode de garde (freins financiers, freins psychologiques...)</li> <li>• Accompagner le développement des savoir-faire et savoir être des publics : numérique, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle...</li> </ul>

**ENJEU 5 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI**

**OBJECTIF N°1.5-1 : Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places de halte-garderie...) et lever les freins à la mobilisation de l'offre de mode de garde (freins financiers, freins psychologiques...)**

**Contexte :**

A l'échelle des quartiers, le taux d'emploi est plus faible pour les femmes que pour les hommes, comme sur les Hauts-de-Creil où il est de 31,1%. Les problèmes de garde d'enfants en raison d'une offre insuffisante sur les quartiers, des difficultés financières voire des freins psychologiques, limitent l'insertion des femmes dans le monde professionnel, en particulier pour les ménages monoparentaux dont elles sont, pour la majorité, personne de référence. La limitation de l'accès à la cantine scolaire peut également constituer un frein. Il est donc particulièrement important de travailler au développement des modes de garde pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation, en particulier :

- Des modes de garde occasionnels rapidement mobilisables permettant de réaliser les démarches de recherche d'emploi (entretiens, rendez-vous...)
- Des modes de gardes réguliers lors de la reprise d'une activité (Formation, emploi...).

**Objectifs opérationnels :**

- Recenser les places de garde d'enfants ouvertes sur les quartiers et estimer les places manquantes
- En cantines scolaires, estimer les foyers des QPV qui n'ont pas accès à la cantine scolaire
- Développer les modes de garde adaptés pour favoriser l'accès à l'emploi et à la formation (soutien aux crèches d'entreprises, places AVIP, places d'halte-garderie ...)
- Lever des freins à la mobilisation de l'offre de modes de garde (freins financiers, freins psychologiques...)
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux questions de garde d'enfant.
- Développer des modes de garde innovants et intégrer la question de l'insertion dans le droit commun

**Pistes d'actions :****A reconduire :**

- **Halte-garderie le petit pont** - Centre social Georges Brassens (non financé PDV)
- **Relais petite enfance intercommunal** (Hors financement CV mais financement CAF)
- **Dispositifs Arc-en-ciel** qui est un service qui propose aux personnes travaillant en horaires décalés un système de garde d'enfant(s) à leur domicile. Des étudiants vacataires, employés par le CCAS, se rendent au domicile des familles afin d'assurer le relais avant l'ouverture ou après la fermeture des structures d'accueil traditionnelles.
- **Un développement de LAEP** (lieu d'accueil enfants parents) a déjà été soutenu dans le cadre du contrat de ville, il n'offre pas un mode de garde en tant que tel car la présence des parents est obligatoire mais ce type de lieu est parfois un premier pas vers des structures de type centre social où des référentes familles

**Publics cibles :**

- Personnes en formation
- Personnes éloignées de l'emploi

**Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

**Articulation avec les mesures du CIV :**

- Renforcement des dispositifs de soutien aux places nouvelles de garde d'enfants, comme à celles déjà existantes, dans les territoires sous-dotés qui s'engageront à développer leur offre d'accueil.
- Poursuite du fond de co-investissement de l'ANRU pour créer 40 centres de santé et 100 crèches dans les QPV
- Enrichissement et facilitation de l'accès aux offres d'accueil des élèves du premier degré pendant les congés scolaires

intègrent les problématiques de toute la dimension familiale

- **Crèches à vocation d'insertion professionnelle** soutenues par la CNAF et Pôle Emploi. Ces crèches permettent de réserver des places pour les jeunes enfants (0 – 3 ans) de parents en situation de recherche d'emploi, volontaires pour s'engager dans une recherche intensive. Elles leur permettent de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel en vue de leur intégration durable sur le marché du travail.

Pour monter un Projet de crèche AVIP (crèche à vocation d'insertion professionnelle), les conditions peuvent varier en fonction de la législation et des réglementations. Cependant, voici quelques éléments généraux à considérer :

1. **Autorisations légales** : Vérifier les exigences légales pour la création d'une crèche AVIP. Cela peut impliquer l'obtention de licences, de permis et de certifications spécifiques, ainsi que le respect des normes de sécurité et de qualité.
2. **Local approprié** : Avoir un espace adapté pour accueillir une nouvelle crèche. Cela peut inclure la location ou l'achat d'un bâtiment conforme aux normes de sécurité et offrant suffisamment d'espace pour les enfants, les aires de jeu et les activités...
3. **Personnel qualifié** : Constituer une équipe de professionnels de la petite enfance qualifiés, comprenant des éducateurs de jeunes enfants, des auxiliaires de puériculture, des infirmières et d'autres spécialistes selon les besoins. Ils devront répondre aux exigences de formation et de certification appropriées. Donc gros coût de masse salariale à prévoir ; c'est une nouvelle crèche.
4. **Services proposés** : Définir les services de la crèche AVIP. Cela peut inclure des horaires de garde adaptés aux besoins des parents qui travaillent, des activités éducatives, des repas, des soins de santé, etc.

- **Aide départementale pour la garde d'enfant de moins de 3 ans** (crèche, garde d'enfant à domicile ou assistant(e) maternel(le) : aide mensuelle, sous condition de ressources, destinée aux parents en activité professionnelle ou en formation : 40€ par mois à 480 € par an par enfant.
- **Garde d'enfants à domicile (hors droit commun) A DOMICILE 60** : Pour tout parent ayant au moins un enfant en bas-âge, en situation d'insertion sociale et professionnelle justifiant d'un accompagnement à la reprise d'emploi ou à la formation professionnelle. Ce dispositif de garde à domicile répond à différents besoins comme celui d'un parent qui :

<ul style="list-style-type: none"> <li>- N'a pas encore trouvé de mode de garde en raison de la situation d'urgence,</li> <li>- Exerce une activité professionnelle avec des horaires de travail atypiques ;</li> <li>- Est domicilié en milieu rural (en priorité)</li> <li>- A un enfant qui rencontre des difficultés psychologiques qui ne permettent pas d'envisager immédiatement un accueil en collectivité</li> <li>- Nécessite un accompagnement d'un TISF pour aider à la recherche d'un mode de garde, et/ou avoir un regard sur la situation.</li> <li>- Intervention pour soutenir un projet d'insertion sur une période de 6 mois.</li> <li>- La demande doit être motivée au regard du parcours d'insertion en cours et des recherches effectives d'un mode de garde. Lorsque l'intervention de la TISF est préconisée et pertinente, il sera réalisé une évaluation d'une heure au domicile du parent pour affiner les modalités d'intervention. Le TISF pourra tant garder les enfants qu'accompagner la famille dans la recherche d'un mode de garde, en lien avec le référent social.</li> <li>- Aides régionales pour la garde d'enfants de 20€/mois/enfant – sous condition</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement de Maisons d'Assistants Maternelles</b></li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Ville de Villers-Saint-Paul et la CAF pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental 60</li> <li>• Etat</li> <li>• ANRU</li> <li>• CCAS</li> <li>• Conseil Régional</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat au titre de l'action « déployer le service public de la petite enfance », dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Augmenter de 5% le nombre de place en crèche en QPV</li> <li>○ Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) dans au moins 15 QPV</li> </ul> </li> <li>• Au titre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) : <p>Axe 3 : Lutter contre les exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Veiller à la parité hommes/femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entrepreneuriat des femmes</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de places AVIP créées</li> <li>• Nombre de places d'halte-garderie créées</li> <li>• Nombre de personnes accueillies</li> <li>• Nombre de sorties positives</li> <li>• Taux d'emplois des femmes</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner les femmes, notamment vivant en QPV, qui cumulent des difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi</li> </ul> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation annuelle et CPO</li> <li>• Fonds de co-investissements de l'ANRU (création de centres de santé et de crèches dans les QPV)</li> </ul>	
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer :</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel</li> </ul>

## ENJEU 5 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

### OBJECTIF N°1.5-2 : Accompagner la maîtrise de la langue des demandeurs d'emploi

Contexte :

Les étrangers représentent 29% de la population des QPV au sein de l'ACSO. Parmi eux, 38,1% sont en emploi. Ce plus faible accès à l'emploi peut s'expliquer par plusieurs facteurs, dont des problématiques administratives (nécessité d'obtenir un visa de travail / récépissé / autorisation provisoire de travail, etc.), sociales (ruptures familiales, arrivée récente en France, etc.) mais également linguistiques, puisque de nombreux habitants des quartiers sont allophones. Certains n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine et ont besoin de cours d'alphabétisation. Dès lors, les populations ne maîtrisant pas le français éprouvent davantage de difficultés à trouver un emploi : inadéquation de l'offre et de leur qualification, absence de personnes ressources pour traduire les démarches administratives, etc. Afin d'accompagner ces personnes vers l'emploi, il est fondamental d'accompagner l'apprentissage et la maîtrise du français.

Objectifs opérationnels :

- Adapter l'offre afin qu'elle réponde aux besoins : cours en dehors des heures du travail, niveaux adaptés, meilleure gestion des places disponibles, diminution du temps d'attente pour entrer en formation
- Mieux articuler les offres entre elles – cours de FLE et d'alphabétisation de différents niveaux
- Promouvoir l'offre existante et à venir auprès des habitants des quartiers et des partenaires du territoire et valoriser les parcours d'apprentissage
- Assurer la coordination et l'accompagnement des structures apprenantes : recherche de financements, supports pédagogiques, outils de tests communs, livret d'accueil et de suivi, formation et recherche de bénévoles

Pistes d'actions :

A reconduire :

- Coordination linguistique
- Ensemble des cours d'alphabétisation et FLE : 6 Associations financées dans le cadre du contrat de ville + 5 associations autres + 3 collègues + 8 organismes de formations

A créer :

- CEJ allophone – Mission Locale de la Vallée de l'Oise
- Mise à disposition en temps réels des places disponibles sur le site, par niveaux, et par structures – coordination linguistique
- Carrefour/forum de l'information sous forme de permanence dans les quartiers et lors d'événements – coordination linguistique
- Événement annuel sur le thème de l'apprentissage du français (dictée géante) – coordination linguistique

Publics cibles :

- Primo-arrivants
- Demandeurs d'emploi

Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

Articulation avec les mesures du CIV :

- Déployer des financements en faveur d'associations porteuses de solutions innovantes pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi
- Déploiement d'initiatives ciblées telles que les appels à projets « Repérer les invisibles » dans les QPV et Zones Revitalisation Rurale ainsi que les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La coordination linguistique en lien avec l'Etat, l'ACSO et le conseil départemental pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les villes portent des projets d'apprentissage du français</li> <li>• Les associations et organismes de formation dispensent des cours d'alpha et de FLE</li> <li>• La MLVO et France Travail accompagnent et orientent les demandeurs d'emploi</li> <li>• Les associations et structures du territoire qui accueillent et accompagnent des primos-arrivants</li> <li>• L'Education Nationale assure le lien avec les parents d'enfants scolarisés</li> <li>• La région met en place dans le cadre du CRDFOP des formations SIEG compétences clés « s'engager vers l'emploi » qui intègre les problèmes de maîtrise de la langue.</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Europe (FSE)</li> <li>• Conseil Départemental</li> <li>• Conseil Régional</li> <li>• Villes</li> <li>• Fondation Caisse d'épargne,</li> <li>• Crédit Agricole,</li> <li>• Caisse d'épargne,</li> <li>• Rotary,</li> <li>• Lions club,</li> <li>• FCSF...</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination linguistique</li> <li>• Cours d'alphabétisation et FLE</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes formées par niveaux</li> <li>• Nombre de sorties positives (formation, emploi) après passage par cours de français</li> <li>• Diminution du délai (moyen) d'attente entre le test/inscription et une entrée en cours</li> <li>• Nombre de réussites aux examens par niveaux</li> <li>• Nombre de structures participants à la coordination</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aller dans les QPV auprès des publics sans emploi et sans formation</li> <li>• Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance...</li> <li>• Assurer la formation et l'amélioration en continu des pratiques professionnelles des animateurs/médiateurs qui travaillent auprès des jeunes</li> </ul>

## ENJEU 5 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

### OBJECTIF N°1.5-3 : Soutenir la mobilité pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi

#### Contexte :

Malgré une offre en transports en commun importante sur les quartiers, la plupart des habitants des QPV utilise sa voiture individuelle pour se rendre au travail (seulement 26,2% utilisent les transports en commun pour se rendre au travail en 2019). Cela s'explique entre autres, par l'éloignement de l'offre de travail pour les habitants des quartiers sur les bassins d'emplois voisins (parisien, francilien). Par conséquent, la localisation des emplois oblige parfois à l'accumulation des modes de transports, rendant les usagers tributaires des retards et grèves éventuels. De plus, les horaires décalés (travail de nuit, travail en coupure, etc.) rendent difficile l'utilisation optimale des transports en commun.

Ainsi, afin de permettre l'accès et le maintien dans la formation et dans l'emploi des populations, il semble nécessaire de soutenir la mobilité des habitants et en particulier des jeunes, dont les revenus sont insuffisants pour passer le permis et/ou avoir une voiture individuelle. Cette mobilité doit être plurielle et encourager la multimodalité.

#### Objectifs opérationnels :

- Renforcer et faire connaître l'aide au permis de conduire
- Faciliter l'accès à la location de véhicules (voitures, mobylettes, vélos électriques)
- Mieux faire connaître les tarifications spéciales (abonnements étudiants, etc.) permettant de circuler à moindre coût

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Pass permis citoyen (CD) ouvert aux jeunes de 18 à 19 ans révolus : aide de 600 euros sans conditions de ressources, cumulable avec d'autres dispositifs. Contribution : 70 heures dédiées à une collectivité ou une association
- FDEUM (Fonds Départemental Exceptionnel d'Urgence Mobilité) : aide financière individuelle financée par le Département pour toute personne inscrite à France Travail, dans une limite de 700 €, destinée à lever les obstacles financiers liés à la mobilité que les publics en insertion peuvent rencontrer lors de leur retour à l'emploi, lors d'une reprise ou d'une création d'entreprise, ou d'un accès à la formation professionnelle, que ce soit dans l'immédiat ou dans une perspective de reprise d'activité. Le FDEUM peut également être mobilisé afin de se maintenir dans sa formation, son emploi, sa reprise/création d'entreprise ou accéder à des dispositifs de soutien à l'insertion professionnelle. Il doit s'inscrire dans le cadre d'un accompagnement individualisé et personnalisé du référent.

##### L'aide peut porter sur :

- Des frais d'essence (ponctuels ou sur la période d'essai),

#### Publics cibles :

- Stagiaires
- Personnes en formation
- Jeunes en insertion
- Femmes
- Séniors
- Tous les habitants en général

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Encourager à la pratique du vélo dans les quartiers :
  - Prioriser la desserte des QPV dans les appels à projet du fonds Mobilités actives
  - Amplifier le dispositif « Savoir Rouler à Vélo »
- Améliorer la desserte des QPV dans le cadre du projet des futurs Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) et prioriser le soutien aux projets de transports collectifs en site propre dans les QPV
- Expérimentation du recours automatique à la tarification sociale-solaire en matière de transports en commun

<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'assurance du véhicule,</li> <li>- La réparation urgente d'un véhicule,</li> <li>- La prise en charge d'une caution dans le cadre d'une location (2 roues ou auto)</li> <li>- La location d'un 2 roues ou auto par un garage solidaire</li> <li>- Les démarches administratives obligatoires (carte grise, contrôle technique).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SJT : un permis pour l'insertion</li> <li>• Ville de Creil : tremplin citoyen</li> <li>• Ville de VSP : Aide au permis pour les plus de 30 ans</li> <li>• Maintien d'une grille tarifaire à prix bas pour les transports en commun</li> <li>• Financement de la tarification sociale pour les personnes inscrites à France Travail</li> <li>• Prise en charge pour les élèves en SEGPA des déplacements en transports collectifs</li> <li>• Aide à l'achat d'un vélo électrique : Aide de 300 € par foyer fiscal, sans conditions de ressources</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter le prêt/location des véhicules dont vélos électriques et vélos mécaniques</li> <li>• Optimisation et renforcement du taux de remplissage du transport à la demande</li> <li>• Développer des voies piétonnes permettant un meilleur jalonnement et une meilleure modalité inter-transports (transport en commun – marche, vélo – Transport en commun, etc.).</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations portent les projets : SJT, AU5V et MLVO</li> <li>• Les entreprises</li> <li>• Les villes portent des projets d'aide au permis</li> <li>• Le conseil régional propose l'aide au permis et prêt de véhicules</li> <li>• Le Conseil Départemental 60</li> <li>• Le Conseil Régional</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide au permis par le Conseil Départemental</li> <li>• Aide au permis par les villes</li> <li>• Dispositifs « les entreprises s'engagent » (forfaits mobilités durables)</li> <li>• Fonds Départemental Exceptionnel d'Urgence Mobilité</li> <li>• Région : AAP mobilité, « en route vers l'emploi » (location de voiture), aide financière à la mobilité, aide au permis, tarification selon les ressources des autocars et TER.</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aides au permis délivrées</li> <li>• Nombre de véhicules prêtés</li> <li>• Part modale du transport collectif</li> <li>• Taux de remplissage du TAD</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au titre du Contrat du Plan Etat-Région (CPER) : Axe 1 : accélérer la décarbonation de l'économie régionale notamment par les transition énergétiques, écologiques et l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faciliter le déploiement d'une mobilité décarbonée : soutien aux démarches et projets innovants dans le domaine de la mobilité décarbonée, dans une logique d'innovation et d'amorçage et la recherche de la structuration de filières régionales</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation annuelle et CPO</li> </ul> <p><b>Budget service mobilité (ACSO)</b></p>	
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer le lien habitants/entreprises notamment en s'appuyant sur le forum de l'emploi</li> <li>• Promouvoir les mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche...) : aménagements et sécurisation des voies, aides à l'équipement, levée de freins psychologiques...</li> </ul>

## ENJEU 5 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

**OBJECTIF N°1.5-4 : Accompagner le développement des savoir-faire et savoir-être des publics : savoir-faire numériques, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle...**

### Contexte :

Plusieurs facteurs viennent rendre peu aisée l'insertion vers l'emploi pour les habitants des quartiers, notamment des jeunes (absence de personnes ressources, population généralement moins diplômée, discrimination à l'embauche [liée à l'origine supposée ou au lieu d'habitation], faible connaissance des différents corps de métier, mauvaise orientation, mauvaise maîtrise des outils liés au numérique, etc.). Il est donc nécessaire d'accompagner les populations dans un parcours d'insertion professionnelle, en commençant par l'apprentissage des bases (maîtrise de l'informatique, posture professionnelle, création de CV, etc.) et à la création d'un réseau professionnel et d'une carrière choisie et non subie. Les associations locales sont de véritables relais pour les partenaires signataires, mais demandent à être coordonnées et outillées davantage.

### Objectifs opérationnels :

- Accompagner le développement des savoir-faire et savoir-être des publics : savoir-faire numériques, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle ...
- Structurer et coordonner les actions des associations et dispositifs pour s'assurer de leur complémentarité et éviter les doublons

### Pistes d'actions :

#### A reconduire :

- Mission Locale : vestiaire solidaire, coaching estime soi, donner de la voix pour tracer sa voie
- Chantier « accès au numérique » dans le cadre du Pacte Territorial Local Emploi et Inclusion Sociale : Recensement des points d'accès numériques et de l'accompagnement proposé sur une cartographie
- Jad'Insert : accompagnement à la rédaction de CV
- Mise en place de bornes implantées dans les Maisons départementales de la Solidarité, pour permettre un meilleur accès au Service Public de l'Emploi, la CAF, la MDPH, etc.
  - Une borne déjà installée à la MDS de Creil.
- A venir d'ici fin premier trimestre 2024, à la MDS de Nogent.
- Courant du second semestre 2024 à la MDS de Montataire.
- Conseiller numérique (Association Interm'aide)

### Publics cibles :

- Jeunes scolarisés
- Publics en formation
- Jeunes en insertion
- Publics jeunes ou adultes fragilisés (en situation de handicap, incarcéré ou sous-main de justice, jeunes en sortie sèche ASE)
- Personnes éloignées de l'emploi

### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV de l'ACSO

### Articulation avec les mesures du CIV :

- Formation de 2 500 aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique

<p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers sur l'oralité</li> <li>• Soutien aux actions portées par les associations sur des ateliers autour de la confiance en soi</li> <li>• Programme de mentorat où des professionnels expérimentés accompagnent individuellement des participants pour les aider à définir leurs objectifs professionnels, à identifier des opportunités et à surmonter les obstacles</li> <li>• Ateliers de développement professionnel : Organiser des séminaires et des ateliers sur la construction de réseaux professionnels</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental 60</li> <li>• Conseil Régional</li> <li>• Communes de l'ACSO</li> <li>• Associations locales</li> <li>• CCAS</li> <li>• Missions locales</li> <li>• France Travail</li> <li>• Centre de formation</li> <li>• Représentants des entreprises locales</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- France Travail</li> <li>- Conseil départemental</li> <li>- Conseil Régional : formation SIEG compétences clés « s'engager vers l'emploi », AAP 4TIL à destination des jeunes</li> </ul> <p><u>Politique de la ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle et CPO</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'emplois des 16-25 ans</li> <li>- Taux d'emplois de la population (16-64)</li> <li>- Nombre d'événements créés sur cette thématique (formations, réunion de sensibilisation, etc.)</li> <li>- Nombre de personnes accueillies</li> <li>- Nombre de sorties positives</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer :</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel</li> <li>• Accompagner les femmes et les jeunes-femmes dans leurs parcours d'orientation et d'insertion (ouverture des possibles, accès aux stages, aides individualisées...) : volet emploi/insertion du projet Carrefour de femmes</li> <li>• Faciliter l'accès et l'usage de l'outil informatique</li> </ul>

## ENJEU 5 : LEVER LES FREINS A L'EMPLOI

### OBJECTIF N°1.5-5 : S'appuyer sur le sport et la culture comme leviers d'insertion professionnelle et sociale

#### Contexte :

La pratique sportive participe non seulement à lutter contre la sédentarisation des populations et aux risques sanitaires associés (obésité, maladies chroniques, cancers...), mais également à améliorer la santé mentale des habitants (lutte contre la dépression, regain de confiance en soi, lutte contre l'isolement social, etc.). La culture, quant à elle, permet non seulement de partager une base d'Histoire, de référentiels communs sur divers sujets (musique, littérature, peinture, arts, etc.) renforçant un sentiment d'appartenance à un territoire mais aussi de participer à l'émancipation des populations via leur ouverture sur d'autres mondes. A l'échelle locale, certaines associations sportives comme culturelles participent aussi à l'insertion professionnelle des populations et à leur maintien dans l'emploi, en particulier des jeunes, au cours d'échanges informels (échanges de contacts, conseil, retours sur des CV / entretiens, etc.). Il semble alors indispensable de faire des liens plus importants entre associations, institutions, clubs et autres dispositifs de droit commun pour travailler au projet professionnel complet des habitants des quartiers.

#### Objectifs opérationnels :

- Faciliter la pratique sportive individuelle ou collective et les activités culturelles en vue d'un bien-être à la fois physique et mental
- Favoriser l'interconnaissance et les coopérations entre France Travail, la Mission Locale et acteurs sportifs et culturels pour une bonne orientation des publics

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Actions santé /nutrition, médailles d'or de l'emploi, de la MLVO
- Olympiades de l'emploi de l'E2C
- Inclure par le sport – DOJ et ABAM (Hors CDV)
- Du stade vers l'emploi-France Travail (Hors CDV)
- Peace and Sport (Hors CDV)
- Projet "se réaliser" autour de la réalisation d'un film, par l'association Rocknroll'Art

##### A créer :

- 

#### Publics cibles :

- Jeunes scolarisés
- Jeunes en insertion
- Publics jeunes et adultes en recherche d'emploi
- Professionnels ou bénévoles en contact avec ces publics
- Professionnels ou bénévoles en contact avec des entreprises

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV et établissements scolaires de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier pour développer les colonies artistiques qui permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité, tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année.
- Labélisation et déploiement de 10 000 clubs sportifs engagés d'ici la fin 2024
- Mise en place d'une « Alliance pour l'inclusion par le sport », fédérant des acteurs de la société civile, autour de l'État, au sein d'une structure de co-pilotage de la politique publique de

	<p>l'inclusion par le sport. Elle aura pour missions de définir les bons modes de financement, faciliter les coopérations à structurer, contribuer à la labélisation des clubs engagés et évaluer les actions menées</p>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures d'accompagnement à l'insertion (E2C, prépas apprentissage etc...)</li> <li>• Associations de proximité (à vocation sportive, culturelle, santé, logement, etc...)</li> <li>• Structures d'Insertion par l'Activité Economique</li> <li>• Les villes (services jeunesse, de solidarité, RH etc...)</li> <li>• Le conseil régional (Proch'info Formation)</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subvention aux associations versées par les villes</li> <li>• Aide financière Pass'Sport (atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes qui bénéficient de l'aide financière)</li> <li>• Aide financière Pass'Culture</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <p>-</p>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'évènements sur cette thématique</li> <li>- Nombre et type de publics touchés</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges (notamment l'offre sportive pour les plus jeunes : 6-12 ans)</li> <li>• Contribuer à la découverte des métiers et du milieu professionnel</li> <li>• Accompagner le développement des savoir-faire et savoir être des publics : numérique, entretiens d'embauche, construction de réseaux professionnels et de sa carrière professionnelle...</li> </ul>

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLÉS DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN

### ENJEU 1 : RENFORCER LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS

**OBJECTIF N°2.1-1 : Accroître l'efficacité des programmes, actions et dispositifs éducatifs en accompagnant la montée en compétences des opérateurs et en favorisant l'échange des pratiques à haute valeur éducative**

#### Contexte :

Les élèves et les jeunes des QPV de l'ACSO bénéficient de programmes de réussite éducative (PRE), de cités éducatives pour ceux de Creil et de Montataire, d'actions de soutien à la scolarité portées par les municipalités ou des associations (CLAS, aide aux leçons, accompagnement personnalisé à la scolarité, etc.) et d'actions éducatives sur des sujets divers (ex. bonne gestion des écrans/prévention de l'addiction aux écrans). Sans rechercher à installer une coordination permanente ou un modèle unique, certaines actions gagneraient en qualité et en impact auprès des publics cibles grâce à des accompagnements ou des formations de porteurs. D'autres actions, qualitatives, innovantes ou complexes, gagneraient, elles, à être diffusées, essayées ou mutualisées au bénéfice des usagers : partages de contenus, de pratiques, d'outils, retours d'expériences, ...

#### Objectifs opérationnels :

- Conforter les 4 PRE de l'ACSO au travers de conventions pluri-annuelles d'objectifs (CPO), accompagner pour sécuriser la démarche en cas de changement d'équipe.
- Mettre en place les nouvelles conventions triennales pour les cités éducatives de Montataire et Creil en veillant pour cette dernière à la bonne couverture du nouveau QPV Jaurès-Gournay ; accompagner éventuellement les démarches de labellisation en cités éducatives des autres villes en nourrissant les projets stratégiques grâce à l'expérience des 2 premiers territoires.
- Former les acteurs des CLAS au référentiel CLAS, accompagner les opérateurs du soutien scolaire non labellisés CLAS vers l'application de pratiques enrichies
- Proposer des temps et des formes de partage et de capitalisation entre cités éducatives, entre PRE, et entre porteurs d'actions éducatives

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- 4 PRE
- Cités éducatives de Creil et de Montataire
- CLAS et actions de soutien à la scolarité
- actions éducatives et notamment : éducation aux médias et à l'information / esprit critique ; bonne gestion des écrans / prévention de l'addiction aux écrans

##### A créer :

- Éventuellement : nouvelles cités éducatives
- Formation des acteurs labellisés CLAS et des autres opérateurs du soutien scolaire
- Échanges entre cités éducatives, PRE, porteurs d'actions éducatives

#### Pilotage :

- ACSO, Villers-Saint-Paul (formation CLAS et autres actions de soutien scolaire) et la

#### Publics cibles :

- Coordonnateurs et référents de parcours des PRE
- Coordonnateurs des cités éducatives
- Animateurs et coordonnateurs des CLAS et des autres actions d'accompagnement à la scolarité
- Porteurs d'actions éducatives
- Chefs de projet politique de la Ville

#### Quartier(s) concerné(s)

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- L'extension progressive des Cités éducatives à l'ensemble des quartiers prioritaires (CIV du 27.10 23).

#### Partenaires :

- Alter ego accompagnement formation (CLAS et autres actions de soutien scolaire)

<p>Préfecture pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissements scolaires</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b>  <u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enveloppes cités éducatives</li> <li>- Enveloppes PRE</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b>  <u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livrables : CPO PRE, conventions triennales cités éducatives de Creil et Montataire, éventuellement autres conventions cités éducatives</li> <li>- Nombre de formations des acteurs des CLAS / du soutien scolaire réalisées et nombre de participants ; évaluation qualitative par les porteurs sur l'impact sur leurs pratiques</li> <li>- Nombre de temps d'échanges entre cités éducatives, PRE, porteurs d'actions éducatives et nombre de participants</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPO 2024-2026 pour les PRE</li> <li>- Conventions triennales 2024-2026 pour les cités éducatives de Creil et Montataire</li> <li>- Financements annuels ou CPO pour les autres actions à compter de 2024</li> </ul> </li> <li>• Actions à créer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éventuellement : nouvelles cités éducatives : à partir de 2025</li> <li>- Formation des acteurs labellisés CLAS et des autres opérateurs du soutien scolaire : à partir de 2024</li> <li>- Échanges entre cités éducatives, PRE, porteurs d'actions éducatives : à partir de 2025</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance...</li> </ul>

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN**

## **ENJEU 1 : RENFORCER LES DISPOSITIFS EDUCATIFS**

**OBJECTIF N°2.1-2 : Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance**

### **Contexte :**

Lors des différents temps de concertation sur les quartiers, la problématique de la parentalité a souvent été pointée du doigt par les habitants et acteurs locaux concernant l'orientation des jeunes. Les parents ont en effet fait remonter leur sentiment d'impuissance quant à l'orientation de leurs enfants et regrettent le faible accompagnement des institutions sur ces sujets. Certains parents ne maîtrisent parfois pas le français, d'autres peuvent souffrir d'illettrisme ou encore d'illectronisme, limitant leur marge d'actions. En outre, la défiance d'une partie des familles vis-à-vis des institutions freine l'accès vers le monde professionnel. Il s'agit donc de travailler à l'instauration de relations de confiance et à la « montée en compétences » des parents sur ces sujets, afin d'orienter en pleine connaissance, leurs enfants vers le monde professionnel.

### **Objectifs opérationnels :**

- Assurer une meilleure coordination des acteurs et actions relevant de la parentalité sur le territoire
- Proposer des actions adaptées aux parents afin d'assurer une meilleure mobilisation
- Stimuler la participation des parents sur les actions de concertation conduite sur le territoire (forums, salons,)

<p><b>Pistes d'actions</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions d'accompagnement à la scolarité et parentalité portées par les associations et services municipaux</li><li>• UDAF 60 (Hors CV)</li><li>• Cités éducatives de Creil et Montataire</li><li>• Maison des parents (Creil)</li></ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination entre les dispositifs d'accompagnement à la scolarité</li></ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Parents d'élèves</li><li>• Enfants scolarisés</li></ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li></ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif, avec les communes</li></ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les associations portent des projets d'accompagnement à la scolarité et de soutien à la parentalité</li><li>• Les villes portent des actions d'accompagnement à la scolarité et de soutien à la parentalité et les programmes de réussite éducative</li><li>• Les cités éducatives de Creil et Montataire assurent la continuité éducative</li><li>• La Maison des parents de Creil accompagne les familles</li></ul>

<p><b>Moyens :</b>  <u>De droit commun :</u></p> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions d'accompagnement à la scolarité</li> <li>- Réussite éducative</li> <li>- Cités éducatives</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b>  <u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de parents reçus par les associations et institutions sur les thématiques d'orientation</li> <li>- Nombre de formations créées à ce sujet</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions à reconduire : annuellement</li> <li>• Actions à créer : coordination entre les dispositifs</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer les Cités éducatives et assurer la coordination entre les dispositifs éducatifs sur le territoire (RE) pour permettre un meilleur partage de l'information</li> </ul>

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN**

### **ENJEU 1 : RENFORCER LES DISPOSITIFS EDUCATIFS**

#### **OBJECTIF N°2.1-3 : Accompagner l'usage des médias et des réseaux sociaux (prévention des addictions aux écrans, harcèlement en ligne, fake-news...)**

##### **Contexte :**

La concertation des acteurs locaux a mis en exergue une utilisation parfois non cadrée des réseaux sociaux par certains habitants des quartiers, en particulier les jeunes qui peuvent souffrir de troubles de l'attention, se désocialiser et relayer des fakes news/théories complotistes, être influencés dans des actions répréhensibles, participer à du harcèlement en ligne, des violences physiques, des rixes.... L'ACSO et ses partenaires ont mis en place de nombreuses actions pour lutter contre le mauvais usage des médias et réseaux sociaux. Parmi elles : Promeneurs du Nets (hors contrat de Ville). Ainsi, l'éducation aux médias et à l'utilisation des réseaux sociaux, reste un enjeu fort que les partenaires du contrat de Ville souhaitent porter.

##### **Objectifs opérationnels :**

- Développer et itérer des actions pour les différents publics (parent, élèves de primaire, collège, lycée, mineurs et jeunes majeurs non scolarisés) ;
- Sensibiliser, informer, prévenir (addictions, harcèlement, fake-news, arnaques...) ;
- Prendre en considération les victimes, leurs familles et les accompagner
- Promouvoir les temps et les activités sans écrans

##### **Pistes d'actions :**

###### **A reconduire :**

- Prix jeunesse de ma presse – IMAG'IN
- Parents vigilants devant les écrans et ateliers EMI – ANA
- Campagne de sensibilisation au numérique et aux médias – Génération numérique
- Education à l'image et aux médias – Ville de Nogent-sur-Oise
- Bien grandir avec les écrans -Nogent-sur-Oise
- L'éducation aux usages des écrans et des réseaux sociaux – Collège Herriot
- Formation et outillage des acteurs à la médiation numérique – Les Assembleurs (hors CV)
- Les Promeneurs du Net (hors CV)

###### **A créer :**

- Formation les médiateurs et éducateurs du territoire sur ces questions
- Création d'un événement de sensibilisation à plus large échelle comme une semaine du numérique de l'ACSO
- Création d'outils (jeu de société, serious game...) et de contenus (podcast, émission...) à destination de publics divers (collectivités, entreprises...)

##### **Publics cibles :**

- Ecoles, collèges, lycées, étudiants
- Séniors
- Familles

##### **Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

##### **Articulation avec les mesures du CIV :**

- Former 2 500 aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique
- Finaliser le déploiement des espaces France Services en particulier les France Services mobiles tout en élargissant le bouquet de services, y compris à l'entrepreneuriat et en déployant la médiation
- Acheter la couverture des QPV en centres sociaux et espaces de vie sociale

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires à mobiliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les structures menant des actions (citées dans la partie pistes d'actions à reconduire)</li> <li>• Conseil National du Numérique</li> <li>• Conseil régional : feuille de route numérique ACSO/Région</li> <li>• Education nationale</li> <li>• Médiateurs numériques</li> <li>• Journalistes</li> <li>• Quadrature du net</li> <li>• Contrat Local de la Santé Mentale</li> <li>• CCAS</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• FDVA pour formation des bénévoles</li> <li>• Financement des collectivités</li> <li>• OPCO (Uniformation...)</li> <li>• CNFPT</li> <li>• CAF</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions EMI financées dans la programmation</li> <li>• Mobilisation et outillage des acteurs associatifs</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de participation aux dispositifs ou événements créés</li> <li>•</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance...</li> <li>• Faciliter l'accès et l'usage de l'outil informatique (en particulier des seniors)</li> </ul>

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN

## ENJEU 2 : FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT

### OBJECTIF N°2.2-1 : Renforcer la médiation culturelle et favoriser le vivre ensemble et le dialogue sur des quartiers fortement interculturels

#### Contexte :

La concertation des populations a mis en exergue la richesse associative des quartiers de l'ACSO en matière d'offres culturelles et sportives, participant au bien-être des populations, à l'amélioration de leur quotidien via l'animation des quartiers, pour l'émancipation des habitants par la culture ou encore en travaillant un projet professionnel. Cette offre renforce le sentiment d'appartenance à un territoire et permet de construire et partager des imaginaires communs. Les projets visent aussi l'insertion sociale et professionnelle des habitants et le désenclavement des quartiers en contribuant à leur changement d'image. Ils accompagnent régulièrement les opérations de renouvellement urbain, avec notamment des actions autour de la mémoire du quartier, et plus généralement, par la participation active des habitants.

#### Objectifs opérationnels :

- Faciliter l'accès à l'art et à la culture aux habitants des quartiers populaires
- Accompagner par la culture le développement des quartiers populaires

#### Listes d'actions :

##### A reconduire :

- Fête du centre social Huberte d'Hoker - Ville de Montataire
- Interm'aide
- Flamme de la citoyenneté - ville de NSO
- Fond de participation des habitants - Ville de VSP
- Projets Creil Mural – Ville de Creil
- « Centres brasses, lieu de citoyenneté et d'ouverture sur le monde » - Centre Georges Brassens
- Villers hors les murs - Ville de VSP
- "quartiers d'été" : hors programmation
- Association "les temps d'arts"
- Actions en faveur de la citoyenneté des jeunes - "femmes sans frontières"
- Passeurs divers - fer à coudre
- Festival Mosaïque (Hors CV) - La Faïencerie
- Festival les ptites tommettes - La Faïencerie
- Les Infaillibles - La Faïencerie

##### A créer :

- Accueil de résidences d'artistes via le dispositif « Qu(art)iers » de la DRAC (résidences-mission de 3 mois consécutifs sur 1 ou plusieurs QPV à des fins d'éducation artistique et culturelle et de cohésion sociale)
- Accueil de compagnies circasiennes sur le site de l'ancien Lycée Gournay – occupation transitoire (inauguration fin 2024)

#### Publics cibles :

- Tous les habitants des QPV

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers par un abondement exceptionnel de la dotation globale de décentralisation pour 500 collectivités et neuf heures d'ouverture supplémentaire par semaine en moyenne.
- Encourager l'utilisation du pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV.
- Financement de 1 000 clubs sportifs engagés pour qu'ils recrutent et forment 1 000 éducateurs socio-sportifs, avec une aide à hauteur de 20 000 euros par club et par an, sur une durée de trois ans
- Mise en place du Plan 5 000 terrains de sport « Génération 2024 » visant à engager la construction ou la rénovation de 5 000 terrains de sport d'ici 2026 dans ou à proximité des établissements scolaires, dont un tiers des projets seront situés dans les quartiers, soit 100 millions d'euros sur trois ans.
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier pour développer les colonies artistiques qui

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des agents en charge de l'animation sociale pour porter un accompagnement qualifié</li> </ul>	<p>permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité, tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année.</p>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services culturels des villes</li> <li>• Les structures culturelles / Faïencerie</li> <li>• DRAC / Région / Département</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DRAC</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quartiers d'été</li> <li>- Nos quartiers d'été (NQE)</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions autour du « vivre-ensemble » et de la cohésion sociale recensées</li> <li>- Nombre de public participant aux événements associés</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale</li> </ul>

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN**

## **ENJEU 2 : FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT**

**OBJECTIF N°2.2-2 : Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges (notamment l'offre sportive pour les plus jeunes : 6-12 ans)**

### **Contexte :**

Le Plan local de santé de Creil a mis en exergue les problématiques de surpoids, diabète et la prévalence de l'obésité, plus importantes sur les quartiers prioritaires de l'ACSO que sur le reste de l'agglomération. Cela s'explique d'une part par un moindre accès à une alimentation équilibrée et de qualité, de mauvaises habitudes alimentaires en particulier chez les jeunes, ainsi que de la sédentarisation d'une partie de la population. En outre, certaines associations sportives sont victimes de leurs succès et les listes d'attentes s'allongent. Malgré la richesse de l'offre sur le territoire, les femmes et notamment les jeunes filles ont encore du mal à accéder aux activités de loisirs, notamment sportifs. La démocratisation des pratiques sportives pour toutes et tous est nécessaire, et ce, à tous les âges.

### **Objectifs opérationnels :**

- Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges (et notamment pour les plus jeunes 6-12 ans)
- Prévenir les risques de maladies

### **Pistes d'actions :**

#### **A reconduire :**

- Pass Sport Citoyen : réduction de 20 € par licence sportive (dans la limite de 2 licences par jeune), pour tous les **jeunes âgés de moins de 18 ans** au 1er janvier 2024 sans condition de ressources, s'inscrivent dans une structure sportive oisienne (associative ou non), affiliée à une fédération sportive française reconnue par le ministère en charge des sports, à l'exception de l'ensemble des associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL...)
- Actions proposées au sein de l'Ecole Municipale des Sports de Creil (multisports, natation, boxe, basket)
- Sport féminin – ville de Creil
- Aides CCAS de Creil : coupon sport pour la réduction de 10€ pour une inscription au sein d'une association sportive creilloise pour tout enfant âgé de moins de 18 ans

#### **A créer :**

- Le développement des soutiens financiers pour permettre la pratique sportive pour tous

### **Publics cibles :**

- Tous les habitants des QPV
- Un renforcement des actions concernant les femmes et les jeunes filles

### **Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

### **Articulation avec les mesures du CIV :**

- Labélisation et déploiement de 10 000 clubs sportifs engagés d'ici la fin 2024
- Mise en place d'une « Alliance pour l'inclusion par le sport », fédérant des acteurs de la société civile, autour de l'État, au sein d'une structure de co-pilotage de la politique publique de l'inclusion par le sport. Elle aura pour missions de définir les bons modes de financement, faciliter les coopérations à structurer, contribuer à la labélisation des clubs engagés et évaluer les actions menées

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental 60</li> <li>• DRAC Hauts-de-France</li> <li>• Associations culturelles et sportives</li> <li>• ARS</li> <li>• Maison sport santé de Creil</li> <li>• Santélys</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Villes</li> <li>- Etat au titre de l'orientation « Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique »</li> <li>- Fonds d'intervention régional alimentation activité physique – dans le cadre de parcours amenant à la reprise du sport, au-delà d'événements ponctuels.</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nos Quartier d'Eté</li> <li>- Programmation annuelle et CPO</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'adhérents à des associations sportives</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : annuellement</li> <li>• Actions à créer :</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale</li> </ul>

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN**

## **ENJEU 2 : FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET AU SPORT**

**OBJECTIF N°2.2-3 : Renforcer l'écoute et la prise en compte des attentes exprimées par les jeunes et mettre en place une offre culturelle, sportive et sociale en adéquation avec les pratiques actuelles et les nouveaux modes de consommation**

### **Contexte :**

Si les différents quartiers prioritaires de l'ACSO disposent d'une offre culturelle assez riche et variée d'après les habitants interrogés, elle ne répond pas toujours aux besoins (sur certains quartiers, l'offre est plus limitée pour les plus de 15 ans), ni, toujours, à leurs envies. Par exemple, certains jeunes ont fait part à plusieurs reprises de leur volonté de participer à des nouvelles activités culturelles et sportives différentes de l'offre présente sur les quartiers, comme les cours d'échecs, le théâtre ou encore le tennis, éloignés des clichés véhiculés autour de la culture « urbaine », du sport de quartiers (foot/course). Les jeunes filles ont également émis à plusieurs reprises leur envie de participer à des jeux, activités non genrées mais ne trouvent pas toujours, la place pour le faire. Plusieurs associations agissent en ce sens. Par exemple l'association La Faïencerie propose des ateliers de théâtre itinérant pour venir à la rencontre des populations les plus éloignées. Il s'agit donc dans un premier temps d'aller vers une programmation correspondant davantage aux attentes des jeunes, et à leurs pratiques actuelles. Dans un second temps, il s'agit de travailler à l'adaptation de cette offre aux pratiques des jeunes d'aujourd'hui : utilisation des réseaux sociaux et du numérique, activités « expérientielles », offre plus souple, etc. Ce travail doit donc concilier le fond, la forme et les acteurs, afin de les sensibiliser sur les nouvelles façons d'interagir avec les jeunes.

### **Objectifs opérationnels :**

- Etudier et comprendre les attentes des jeunes en matière d'offre culturelle, sportive et sociale
- Travailler avec eux à une programmation plus adaptée
- Favoriser une large diffusion de la culture en facilitant les conditions d'accès à l'offre des équipements culturels ;
- Soutenir les projets culturels et sportifs en ce sens

### **Pistes d'actions :**

#### **A reconduire :**

- Action de la Faïencerie : les Infaillibles

#### **A créer / développer :**

- Mise en place de structures de concertation et de participation
- Etudes auprès des jeunes pour comprendre leurs intérêts, leurs pratiques culturelles et sportives, ainsi que leurs préférences en matière de loisirs.
- Soutien financier aux associations et porteurs de projets innovants qui développent des activités qui correspondent aux envies des jeunes et qui proposent des activités adaptées à la diversité des profils (pour le public féminin notamment, les personnes en situation de handicap, etc.)
- Communication diversifiée et soutenue des associations présentant ce genre d'activités : Utiliser des canaux de communication adaptés

### **Publics cibles :**

- Jeunes des QPV (15-24 ans)

### **Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

### **Articulation avec les mesures du CIV :**

- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier pour développer les colonies artistiques qui permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité, tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année.
- Labélisation et déploiement de 10 000 clubs sportifs engagés d'ici la fin 2024
- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers par un abondement exceptionnel de la dotation globale de décentralisation pour 500

<p>pour promouvoir l'offre auprès des jeunes, tels que les réseaux sociaux, les applications mobiles, les affichages dans les lieux fréquentés par les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition tarifaire adaptée aux ressources des ménages</li> <li>• Déploiement de formations et des ateliers pour permettre aux jeunes de développer leurs compétences dans les domaines culturels, sportifs et sociaux, et les encourager à s'impliquer dans l'organisation d'événement</li> </ul>	<p>collectivités et neuf heures d'ouverture supplémentaire par semaine en moyenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'utilisation du pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV.</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO et les communes de l'ACSO pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations (sportives, loisirs)</li> <li>• Centres sociaux</li> <li>• Mission Locale</li> <li>• Conseil régional : carte génération #HDF, contrats PEPS dans les lycées</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Villes</li> <li>- Conseil régional : Carte génération #HDF</li> <li>- Europe (FSE+, FEDER...)</li> <li>- AAP thématiques sport/culture</li> </ul> <p><u>Politique de la ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle</li> </ul> <p>Partenariats public privés avec des entreprises</p>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de nouvelles activités culturelles et sportives proposées aux jeunes</li> <li>- Nombre de jeunes inscrits aux activités nouvelles</li> <li>- Dépenses engagées</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale</li> <li>• Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges</li> <li>• Renforcer la médiation culturelle et favoriser le vivre ensemble et le dialogue sur des quartiers fortement interculturels - actions hors les murs dans ou à l'extérieur des QPV</li> </ul>

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN**

### **ENJEU 3 : PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LA LAÏCITE**

## **OBJECTIF N°2.3 : VEILLER AU BON RESPECT DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITE ET PROMOUVOIR LA CITOYENNETE, EN PARTICULIER CHEZ LES JEUNES**

### **Contexte :**

Malgré des actions en faveur des VRL menées de longue date dans les QPV de l'ACSO, la culture républicaine n'est pas toujours solidement ancrée. Une forme de repli communautaire peut même parfois être observée. En outre, l'égalité F/H n'est, dans les faits, pas toujours constatée. Enfin, l'engagement citoyen est insuffisamment promu parmi les jeunes du territoire et est sous-investi par ces derniers.

### **Objectifs opérationnels :**

- Renforcer les actions permettant la diffusion d'une culture républicaine en mettant à contribution l'ensemble des partenaires associatifs soutenus en politique de la Ville pour une bonne diffusion en direction des usagers et des familles
- Accroître le nombre de filles et de garçons entrant dans un dispositif d'engagement citoyen ou favorisant la culture républicaine, en garantissant la mixité dans chaque action

### **Pistes d'actions :**

#### **A reconduire :**

- Ligue de l'enseignement : classe citoyenneté urbanité
- Centre de loisirs jeunes de la PN : programme annuel d'actions
- SDJES : Service national universel (SNU)
- Villes : journée de la sécurité, forum de l'engagement citoyen, etc.
- Cités éducatives : semaine citoyenne, journée de l'égalité, etc.
- CIDFF : rallye citoyenneté
- Formations VRL dans le cadre professionnel/associatif
- Carnaval des possibles : conférence gesticulée sur l'égalité, café de femmes
- Femmes solidaires : droits des femmes et culture de l'égalité
- Femmes sans frontières action en faveur de la citoyenneté

#### **A créer :**

- Actions de promotion du SNU
- Classe de cadets de la Sécurité civile à Creil

### **Publics cibles :**

- Ecoles, collèges, lycées
- Parents, familles
- Adultes en parcours d'intégration

### **Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

### **Articulation avec les mesures du CIV :**

- Favoriser la participation citoyenne :
  - Développer le fonds pour la participation des habitants (FPH) pour donner du pouvoir aux habitants prêts à porter des projets dans leur quartier

### **Pilotage :**

### **Partenaires :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les communes de l'ACSO</li> <li>• L'ACSO</li> <li>• SDJES</li> <li>• Préfecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les établissements scolaires/cités éducatives</li> <li>• CLJ PN, CIDFF, Carnaval des possibles, Femmes solidaires, Ligue de l'enseignement</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens du Service National Universel (SNU)</li> <li>- FIPD</li> <li>- DRDFE</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En fonction des projets</li> <li>- Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers politique de la ville – action « Créer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des contrats de ville »</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre annuel d'actions VRL et égalité</li> <li>- Nombre annuel de jeunes participant au SNU</li> <li>- Nombre annuel de jeunes intégrant la classe de cadets de la Sécurité civile à Creil</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classes de cadets de la Sécurité civile : rentrée scolaire 2024</li> <li>- Actions de promotion du SNU : mise en place en 2024-2025 puis reconduction chaque année</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'appropriation des espaces publics par les femmes et les jeunes filles : mise en place d'activités garantissant la mixité de genre des publics.</li> </ul>

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN

## ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

**OBJECTIF 2.4-1 : Sensibiliser / Informer / former tous les publics à ce que sont les discriminations au sens légal et les moyens d'actions pour s'en défendre**

### Contexte :

L'Agglomération Creil Sud Oise a adopté, dans le cadre de la Politique de la ville et du contrat de ville (2015-2023), un Plan Territorial de lutte contre les discriminations (2021-2026). Le déploiement du plan arrive à mi-parcours. De nombreuses actions ont été menées sur l'axe n°4, « Formation ». Il convient de les poursuivre pour toucher un public plus large (élus, professionnels, public vulnérable). La thématique des discriminations dans le domaine de l'emploi et l'évolution de carrière est un axe prioritaire.

### Objectifs opérationnels :

- Multiplier les actions de sensibilisation auprès du public et notamment permettre au public de connaître les mécanismes d'actions (continuer de faire connaître la Maison de la Justice et du Droit et ses différentes actions). En particulier auprès des jeunes / scolaires.
- Continuer le déploiement de formations pour les élus et les agents publics des différentes collectivités (en particulier les agent.es au contact des habitant.es), les bénévoles associatifs, les professionnels.
- Déployer des actions destinées à faire le lien entre les employeurs (publics et privés) et les habitants.

### Pistes d'actions :

#### A reconduire :

- Actions formations et sensibilisation de la MJD (notamment dans les établissements scolaires).
- MJD : permanences d'accès au droit, journées portes ouvertes
- ACSO, Formation de répliquant.es LCD, diffusion du Guide ressources
- LDH, concours de plaidoirie
- Carnaval des possibles, escape game (« Un coupable idéal »)
- Ligue de l'enseignement, jeunes ambassadeur.ices contre les discriminations
- MLVO, lien jeunes – employeurs

#### A créer / développer :

- Campagne de sensibilisation / information dans l'espace public
- Mise à jour du Guide ressources
- Formation des professionnels, employeurs, agents publics, élus, bénévoles
- Sensibilisation du public vulnérable, du public jeune (dont mineurs)
- Organiser une semaine de lutte contre les discriminations autour du 21 mars
- MJD : actions hors les murs
- Actions visant à mobiliser les employeurs publics et privés (ceux susceptibles de proposer des stages et apprentissages).

### Publics cibles :

- Habitants et habitantes des QPV
- Public vulnérable, scolaires, jeunes
- Elus, agents publics, professionnels, bénévoles
- Employeurs publics et privés

### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

### Articulation avec les mesures du CIV :

- Déploiement dès 2024 de *testing* pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour viser à terme 500 entreprises par an.
- Mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des actions spécifiques visant à lutter contre les discriminations LGBT+ (notamment auprès du public jeune)</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations/Centres sociaux</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Etablissements scolaires</li> <li>• Services publics locaux</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources propres ACSO</li> <li>• Défenseur des Droits</li> <li>• Contrat de Plan Etat-Région (CPER) : Axe 3 – Lutter contre les exclusions : Veiller à la parité hommes/femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entrepreneuriat des femmes <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner les femmes, notamment vivant en QPV, qui cumulent des difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi</li> <li>○ Lutter contre les stéréotypes et les représentations sexistes</li> </ul> </li> <li>- DILCRAH</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation / formation</li> <li>- Public sensibilisé / formé (âge, profession...)</li> <li>- Nombre saisines DDD</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre les pratiques discriminatoires et accompagner les victimes</li> </ul>

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN

## ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### OBJECTIF N°2.4-2: Lutter contre les pratiques discriminatoires et renforcer l'accompagnement des victimes

#### Contexte :

Les habitants des quartiers sont plus exposés aux discriminations pour l'accès à l'emploi et l'insertion, le logement, les services bancaires ou encore l'accès aux services publics (dématérialisation).

L'Agglomération Creil Sud Oise a adopté, dans le cadre de la Politique de la ville et du contrat de ville (2015-2023), un Plan Territorial de lutte contre les discriminations (2021-2026). Le déploiement du plan arrive à mi-parcours. L'axe 4 « Agir » permet de proposer des actions visant à agir directement contre les phénomènes et pratiques discriminatoires. Les habitant.es sont encore peu informés des moyens d'actions contre les discriminations et notamment les méthodes de preuve dont le testing individuel qui existe depuis 2006.

#### Objectifs opérationnels :

- Soutenir les habitants confrontés aux discriminations
- Améliorer l'accompagnement et les prise en charge des victimes de discriminations
- Outiller les professionnels

<p><b>Pistes d'actions</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de sensibilisation de tout public visant à faire connaître les moyens d'agir contre les discriminations (orientation, saisine, preuves)</li> <li>• Diffusion et mise à jour du Guide ressources de l'ACSO</li> </ul> <p><b>A créer / développer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un répertoire des professionnels</li> <li>• Informer et outiller les professionnel.les aux méthodes de <i>testing</i> individuel pour accompagner au mieux les victimes</li> <li>• Informer les habitant.es sur les méthodes de saisine et les modalités de preuve (dont le <i>testing</i> individuel)</li> <li>• Développer des actions sur les thématiques prioritaires de l'accès non discriminatoire à l'emploi, l'insertion, le logement et l'accès aux services bancaires.</li> </ul> <p>Les nouvelles actions pourront s'appuyer sur les travaux du Défenseur des droits et de la DILCRAH.</p>	<p><b>Publics cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitants et habitantes des QPV</li> <li>• Public vulnérable</li> <li>• Employeurs publics et privés</li> </ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li> </ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement dès 2024 de <i>testing</i> pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour viser à terme 500 entreprises par an.</li> <li>• Mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations/Centres sociaux</li> <li>• Etablissements scolaires</li> <li>• Services publics locaux</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ressources propres ACSO</li> </ul>	<p><b>Evaluation</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Défenseur des Droits</li> <li>- Contrat de Plan Etat-Région (CPER) : Axe 3 – Lutter contre les exclusions : Veiller à la parité hommes/femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entrepreneuriat des femmes <ul style="list-style-type: none"> <li>o Accompagner les femmes, notamment vivant en QPV, qui cumulent des difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi</li> <li>o Lutter contre les stéréotypes et les représentations sexistes</li> </ul> </li> <li>- DILCRAH</li> </ul> <p><b>Politique de la Ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement et suivi du PTLCD et financement d'actions dans le cadre de la programmation du contrat de ville</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de <i>testing</i> menées et résultats</li> <li>- Création du répertoire des professionnels</li> <li>•- Nombre d'actions menées et public</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2024-2026 (Durée du Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser / Informer / former tous les publics à ce que sont les discriminations au sens légal et les moyens d'actions pour s'en défendre</li> </ul>

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN

## ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### OBJECTIF N° 2.4-3 : Lieu ressources pour les femmes et les jeunes filles (15-25 ans)

#### Contexte :

L'Agglomération Creil Sud Oise, est engagée, depuis de longues années, dans la lutte contre les violences faites aux femmes (V.S.S, VIF etc.) et la lutte contre les discriminations. Soucieuse de poursuivre son action, l'ACSO s'engage dans l'ouverture de Carrefour de femmes, lieu ressources pour toutes les femmes et jeunes femmes (15-25 ans) du territoire de l'ACSO, ainsi que tous les partenaires qui agissent sur le territoire de l'ACSO pour l'égalité F/H et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Structure chaleureuse dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes, elle permettra de l'information et l'orientation des usagères à compter d'octobre 2024. Le programme d'actions s'oriente autour de ces 4 axes, « Prévention en Santé et sexualité », « Epanouissement personnel », « Prévention Lutte contre les violences faites aux femmes <sup>1</sup> » le pilier « Egalité professionnelle et indépendance économique et financière ».

Au sein de Carrefour de femmes est notamment prévu :

- **L'accueil des femmes et plus particulièrement des jeunes femmes avec la mise en place d'un lieu d'accueil et d'orientation (LAO) pour les jeunes femmes (15-25 ans)** victimes de violences sexistes et sexuelles. Le dispositif, à bas seuil d'exigences permettra de compléter l'offre locale de prévention des VSS en captant ce public (volatile) prioritaire, de les informer, les orienter vers les partenaires et dispositifs de droit commun adéquats et existants. Assurer une veille sur les problématiques spécifiques des publics accueillis -alerter ;
- **Un Observatoire des violences faites aux femmes pour le territoire** de l'ACSO. Cela permettra de renforcer la dynamique partenariale entre tous les acteurs spécialisés et développer les connaissances afin de déployer des réponses concrètes et adaptées au niveau du territoire. Meilleure connaissance des inégalités femmes hommes et des VSS ;
- **Une programmation d'animations collectives**

#### Objectifs opérationnels :

- Permettre l'écoute, l'information, l'orientation des femmes et jeunes femmes du territoire
- Prévenir précocement des situations difficiles auxquelles sont confrontées les femmes
- Poursuivre la co-conception du lieu pour permettre aux femmes et jeunes femmes de s'identifier à la structure
- Renforcer les capacités individuelles d'agir
- Déployer des actions empowerment, renforcer les liens intergénérationnels et fédérer autour de l'égalité F/H
- Être un des points d'appui de la dynamique partenariale du territoire
- Soutenir et valoriser les actions, améliorer connaissances et les pratiques
- Fournir des éléments de diagnostic : quantifier les violences, les partager, les comprendre ;

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Accompagnement individualisé vers l'emploi des femmes – CIDFF
- La redynamisation des lionnes – Gaindees Girls
- Donner de la voix pour tracer sa voie - MLVO

##### A créer / développer :

#### Publics cibles :

- Jeunes femmes (15-25)
- Scolaires

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

<sup>1</sup> Le pilier « Lutte contre les violences faites aux femmes » fait est traité dans des fiches actions distinctes.

- Pilier éducation -prévention Santé et sexualité
  - Actions de sensibilisation sur la Santé affective relationnelle sexuelle et reproductive (IVG, contraception, mutilations, consentement, précarité menstruelle...)
  - Actions autour du 28 mai (hygiène menstruelle)
  
- Pilier Egalité professionnelle, indépendance économique
  - Programme de marrainage, mentorat visant à favoriser l'accès aux stages et apprentissage
  - Actions visant à lever les freins à l'emploi (témoignage, groupe de parole), notamment sur l'accès aux filières numériques et techniques.
  - Valorisation des modèles « féminins » du territoire pour davantage de mixité
  - Sensibilisation sur les droits sociaux économiques et financiers entrepreneuriat...
  - Actions de sensibilisation des employeurs (stéréotypes, obligations légales, sexisme et violences au travail, parentalité)
  - Actions visant à faciliter l'articulation entre les temps de vie (modes de garde, partage des tâches, mobilisation des acteurs de l'emploi...)
  
- Pilier Epanouissement personnel
  - Créer des temps d'échanges intergénérationnels, ou entre jeunes femmes, familles monoparentales ;
  - Permettre la réappropriation des femmes de leur corps (via le sport, la culture, atelier socio-esthétique...)
  - Donner aux femmes et jeunes femmes les moyens de s'exprimer (fresques, sorties, ateliers artistiques...)
  
- Lieu ressources pour les partenaires
  - Renforcer les espaces et des temps d'échanges pour les partenaires et les professionnel.les autour de l'accompagnement des femmes jeunes femmes
  - Permettre le développement d'actions multipartenariales (notamment pour les évènements du 8 mars et du 25 novembre)
  - Développer un centre de ressources multimédia à disposition des partenaires sur les questions de l'égalité F/H et des droits des femmes

<p><b>Pilotage :</b> L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif. Un premier COPIL sera organisé avec les partenaires fin 2024, le plan de gouvernance et pilotage sera discuté et validé.</p>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat, Région, Département</li> <li>• Maison des adolescents (Montataire)</li> <li>• Associations spécialisées</li> <li>• Etablissements scolaires, CCAS, Services publics locaux</li> <li>• ARS, France Travail, CAF, MLVO</li> <li>• Maison des femmes GHPSO, CPEF</li> <li>• Forces de sûreté intérieure (FSI)</li> <li>• Professionnel.les spécialisé.es</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b> <u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)</li> <li>- Etat – DRDFE (BOP 137) (tous les axes)</li> <li>- Au titre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) : Axe 3 – Lutter contre les exclusions : Veiller à la parité hommes/femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entrepreneuriat des femmes <ul style="list-style-type: none"> <li>o Accompagner les femmes, notamment vivant en QPV, qui cumulent des difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi</li> <li>o Lutter contre les stéréotypes et les représentations sexistes</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention politique de la Ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b> <u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Profil des usagèr.es (âge, ville, quartier, établissement scolaire)</li> <li>- Recensement des actions de sensibilisation / formation et public touché (habitantes, scolaires, employeur etc.)</li> <li>- Bilan qualitatif et quantitatif de l'accueil individuel et des actions collectives</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cadre du projet Carrefour de femmes, à partir de l'ouverture de la structure à l'automne 2024.</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir les possibles et lever les freins à l'emploi</li> <li>• Sensibiliser en informer LCD</li> <li>• Lutter contre les pratiques discriminatoires,</li> <li>• Permettre aux femmes de s'approprier l'espace public</li> <li>• Prévenir et lutter contre l'exploitation sexuelle et la prostitution des mineur.es</li> </ul>

ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLÉS DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN

#### ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

### OBJECTIF N°2.4-4 : SOUTENIR L'APPROPRIATION DES ESPACES PUBLICS PAR LES FEMMES ET JEUNES FEMMES

#### Contexte :

D'après l'Observatoire National de la Politique de la Ville, les femmes résidant dans les QPV passent en moyenne près de 19 heures par jour de semaine à leur domicile, en 2020<sup>2</sup>. A l'inverse, l'espace public est majoritairement occupé par les hommes. Les femmes éprouvent en effet des difficultés à occuper légitimement les espaces publics, les terrasses de cafés, les équipements sportifs. Certaines d'entre elles font part de leur sentiment d'insécurité aux associations pour femmes, en particulier le soir et la nuit, et nombreuses sont celles qui subissent des violences sexistes voire sexuelles au sein de l'espace public. Cette sédentarité engendre non seulement des impacts sur leur santé physique mais également sur leur santé mentale, et participent de leur exclusion.

#### Objectifs opérationnels :

- Permettre aux femmes de s'appropriier / se réappropriier l'espace public dans sa globalité. Augmenter la sécurité des femmes et jeunes femmes dans l'espace public.
- Sensibiliser les collectivités à l'intégration d'une approche égalitaire dans l'urbanisme pour favoriser les projets permettant une mixité réelle dans l'espace public.
- Rendre visible les femmes dans l'espace public, communiquer sur les violences faites aux femmes dans l'espace public

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Toutes visibles, toutes engagées - CDPO
- Programmation maison de la ville de Creil
- Activités permettant l'appropriation ou la réappropriation de l'espace publics (sport en extérieur, visite culturelle...) : Café des femmes - CDPO
- Cours de sports - Gaindees Girls
- Ville de Creil - Marches exploratoires

##### A créer / développer :

- Sensibiliser les collectivités, les établissements scolaires (mixité dans la cour), les associations

##### Pour les collectivités / services publics :

- Favoriser les équipements et projets sportifs, culturels et urbains permettant la mixité en intégrant une budgétisation sensible au genre dans le cahier des charges (par exemple pour les rénovations des équipements)
- Communiquer sur les dispositifs d'alerte sur violences faites aux femmes dans les transports et l'espace public (harcèlement de rue)
- Visibiliser les femmes illustres dans l'espace public (toponymie égalitaire)
- Mettre en place des actions de *testing* de l'occupation genrée dans l'espace public

#### Publics cibles :

- Femmes et jeunes femmes en priorité
- Habitants et habitantes des QPV
- Elus, agents publics, Direction générale des services des collectivités et institution, professionnel.les

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Déploiement dès 2024 de *testing* pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour viser à terme 500 entreprises par an
- Mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services

<sup>2</sup> [onpv-rapport-2020.original.pdf page 151](#)

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO (Chargé.e Mission LCD et MJD) et les communes de l'ACSO pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations (sportives, loisirs) / Centres sociaux</li> <li>• Etablissements scolaires</li> <li>• Services publics locaux (médiation, transports publics etc.)</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DRDFE - Bop 137</li> <li>- FDVA</li> <li>- Conseil régional : FTU, PIC</li> </ul> <p><u>Politique de la ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions soutenues dans la programmation du contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions menées permettant la mixité dans l'espace public et public touché</li> <li>- Nombre d'actions de sensibilisation et de formations menées et public touché</li> <li>- Nombre de projets soutenus (rénovation, équipement sportifs, culturels...) et nature du projet</li> <li>- Nombre des nouveaux équipements publics portant le nom d'une femme</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale</li> <li>• Permettre l'accès aux pratiques sportives pour toutes et tous, et tous les âges</li> <li>• Renforcer la médiation culturelle et favoriser le vivre ensemble et le dialogue sur des quartiers fortement interculturels - actions hors les murs dans ou à l'extérieur des QPV</li> </ul>

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN**

## **ENJEU 5 : LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE**

### **OBJECTIF N°2.5 : Faciliter l'usage et l'accès au numérique (en particulier des seniors)**

#### **Contexte :**

Une partie de la population des QPV de l'ACSO souffre d'illectronisme, soit des difficultés voire une incapacité totale à utiliser des appareils numériques et des outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissance sur leur fonctionnement. Certaines populations n'ont également pas accès à un équipement de qualité. Ces constats rendent d'autant plus difficiles l'accès et le recours aux droits pour les populations des quartiers, qui sont de plus en plus nombreuses à demander l'aide d'un écrivain public numérique. Les seniors sont particulièrement touchés par ces problématiques.

#### **Objectifs opérationnels :**

- Développer l'usage des smartphones et des ordinateurs des habitants, en particulier les seniors ;
- Faciliter l'accès aux démarches administratives en ligne en orientant les publics vers les 3 France Service et autres lieux d'accompagnement du territoire ;
- Faire connaître les aides à l'acquisition d'ordinateurs et soutenir les familles et les jeunes dans l'acquisition d'ordinateurs reconditionnés pour favoriser l'éducation et l'emploi.

#### **Pistes d'actions :**

##### **A reconduire :**

- Accès aux droits et à la santé – Interm'aide
- Permanences numériques – CCAS Creil
- Lutter contre la fracture numérique, conseillère numérique – Ville de Creil / Maison de la Ville
- Accès au numérique – CIMS
- Pass Avenir Citoyen : une aide financière de 300 euros, cumulable avec d'autres dispositifs pour les étudiants ou les jeunes de 18 à 21 ans en contrepartie de 35 heures dédiées au service d'une collectivité ou d'une association :
  - Être domicilié dans l'Oise (hors résidence scolaire et universitaire) ou avoir un foyer fiscal parental situé dans l'Oise
  - Être diplômé au niveau 3 ou 4 du Ministère de l'Éducation Nationale
  - Être inscrit dans un établissement d'enseignement situé en France et dispensant un diplôme à reconnaissance nationale
  - Ou être inscrit dans un pays européen ayant adhéré au processus de Bologne
  - Ou être inscrit en contrat d'apprentissage

#### **Publics cibles :**

- Seniors
- Familles
- Jeunes
- Personnes éloignées du numérique

#### **Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### **Articulation avec les mesures du CIV :**

- Former 2 500 aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique
- Finaliser le déploiement des espaces France Services en particulier les France Services mobiles tout en élargissant le bouquet de services, y compris à l'entrepreneuriat et en déployant la médiation

**Non financé CDV :**

- Ateliers numériques – Centre Georges Brassens, Espace Huberte d’Hoker, Trait d’Union, CMAR (Centres sociaux connectés)
- Permanences numériques, Mémoire vive – Tiers Lieu
- Accompagnement de ses bénéficiaires - ADARS
- Ateliers - Esprit ouvert (Fonds de Dotation du Crédit Agricole Brie Picardie)
- Initiations informatiques et permanences numériques - MASTE / PIMM’S
- Accompagnement numérique - Interm’aide
- Ateliers et espaces numériques – bibliothèques et médiathèques de l’ACSO
- Accompagnement de ses bénéficiaires - E2C
- Cyberespace – MLVO
- Accompagnement de ses bénéficiaires - Compagnons du Marais
- Espaces numériques des établissements scolaires

**A créer :**

- Redistribution et reconfiguration des ordinateurs lors des renouvellements des parcs des collectivités et des entreprises
- Organisation du prêt de matériel informatique à court terme et du don d’ordinateur non utilisés
- Création d’une task force composée de jeunes (ex : services civiques) pour aider les seniors dans l’utilisation du matériel informatique
- Création d’une bourse ordinateur : animation d’un événement pour réparer les ordinateurs des habitants
- Promotion des dispositifs existants

**Pilotage :**

- L’ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

**Budget :**

**De droit commun :**

- Conseillers numériques
- Financement des ateliers par les villes
- Financement de la CAF en fonction du quotient familial (600 euros maximum)
- Financement du département « Pass avenir citoyen » (300 euros pour du matériel nécessaire aux études pour les jeunes en contrepartie d’une action citoyenne)
- Aide du CROUS au mérite (900 euros)

**Partenaires à mobiliser :**

- Toutes les structures menant des actions (citées dans la partie pistes d’actions à reconduire)
- La Recyclerie
- E2RS
- Banques ou Fondation

**Evaluation**

**Indicateurs :**

- Nombre d’ordinateurs redistribués
- Nombre d’ordinateurs non jetés
- Nombre de familles bénéficiaires
- Nombre de bénéficiaires de + de 60 ans

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prime pour l'achat d'équipement pour les boursier inscrit dans une voie professionnelle (341,71 euros) – Etat</li> </ul> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation annuelle et CPO</li> </ul>	
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et outiller les parents pour en faire des acteurs de l'orientation des jeunes : formation, communication et travail sur l'accès à une information lisible et appropriable, installation de relations de confiance...</li> <li>• Accompagner l'usage des médias et des réseaux sociaux (prévention des addictions aux écrans, harcèlement en ligne, fake-news ...)</li> </ul>

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN**

## **ENJEU 6 : ROMPRE L'ISOLEMENT DES SENIORS**

### **OBJECTIF N°2.6-1 : Lutter contre l'isolement (aller vers, porte à porte) des séniors**

#### **Contexte :**

Les personnes âgées ne sont pas nombreuses sur le territoire. A titre d'exemple, en 2021, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent seulement 14,5% des habitants du quartier des Hauts-de-Creil, contre 15,5% à l'échelle communale et 17,7% à l'échelle intercommunale, et sont même en recul depuis 2015 (-2,7 points). Sur le quartier Bellevue Belle Visée cette proportion est moindre et atteint 12,5% contre 19,4% à l'échelle communale. Avec l'avancée dans l'âge, les problèmes de santé, la perte de mobilité, les barrières socio-économiques et certains décalages de modes de vie (barrières technologiques par exemple), certains seniors peuvent se retrouver en situation d'isolement. Afin de lutter contre ces phénomènes et renforcer la cohésion sociale du territoire, l'ACSO et ses partenaires souhaitent renforcer les actions à destination des seniors en encourageant par exemple les activités intergénérationnelles, les sorties culturelles et sportives adaptées aux personnes âgées, mais également en renforçant les actions « d'aller vers » les dispositifs d'accompagnement à destination des personnes âgées (accompagnement à l'outil numérique notamment), pour éviter le non-recours aux droits et aux soins. Ainsi, un partenariat est nécessaire entre les différents acteurs de la politique de la ville, les acteurs de l'autonomie, les bailleurs sociaux, pour apporter des solutions adaptées aux besoins des seniors.

#### **Objectifs opérationnels :**

- Renforcer les actions « d'aller vers » les seniors au plus près de leur logement (en pied d'immeuble par exemples)
- Soutenir les activités intergénérationnelles
- Former davantage les services de médiation et d'accompagnement pour les personnes âgées, et notamment les seniors isolés
- Développer davantage d'activités adaptées aux personnes âgées

#### **Pistes d'actions :**

##### **A reconduire :**

- Actions « d'aller-vers »
- Association Trait d'Union (Villers-Saint-Paul)
- Aménagement / travaux d'adaptation des logements par les bailleurs sociaux
- Actions des CCAS
- Salon de la 2<sup>ème</sup> jeunesse à Nogent-sur-Oise
- Accompagnement à l'utilisation des outils numériques : Mettre en place des ateliers de formation aux outils numériques (ordinateurs, smartphones, réseaux sociaux, etc.) pour aider les seniors à rester connectés et à maintenir des liens sociaux, notamment avec leur famille et leurs amis.
- Randonnées proposées par Sud Oise Sport Handicap (hors CV)
- Soutien des activités intergénérationnelles

#### **Publics cibles :**

- Personnes âgées

#### **Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### **Articulation avec les mesures du CIV :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers ouverts à tous les retraités à la résidence autonomie Maurice Mignon à Montataire : gymnastique douce, aquarelle, couture, sophrologie, diététique, randonnées, voyages en bord de mer... <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repas des anciens</li> <li>- Semaine bleue</li> </ul> </li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'offre inclusive et adaptée aux personnes âgées</li> <li>• Structuration du partenariat entre les acteurs de la politique de la ville, les acteurs de l'autonomie et les bailleurs sociaux</li> <li>• Créations de lieux de rencontre</li> <li>• Service de médiation et d'accompagnement : Mettre en place un service de médiation et d'accompagnement pour les seniors isolés, afin de les aider à surmonter les difficultés liées à l'isolement, à trouver des solutions à leurs besoins spécifiques et à accéder aux services et aux activités disponibles dans leur quartier.</li> <li>• Communication et sensibilisation : Sensibiliser les habitants et les acteurs locaux à la question de l'isolement des seniors, en organisant des campagnes de communication, des événements de sensibilisation, des conférences, etc., pour encourager la mobilisation collective autour de cette problématique.</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Conseil Départemental pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les villes et notamment les actions menées par le CCAS et/ou les services municipaux dédiés</li> <li>• Les associations locales</li> <li>• Les bailleurs travaillent avec les villes sur les projets de mémoire</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds de développement de la vie associative</li> <li>• Europe (FEDER)</li> <li>• Programme de l'Action Sociale des Caisses de Retraite (ASCR)</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NPNRU</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publics seniors accompagnés vers des activités</li> <li>- Nombre d'activités intergénérationnelles déployées</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes et à créer : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : /</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre l'isolement (aller vers, porte à porte) des seniors</li> </ul>

**ORIENTATION 2 : DANS LE CADRE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ DONNER A CHACUN LES CLES DE SON EMANCIPATION ET DE SON AUTONOMIE, LUTTER CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION ET INCITER A L'ENGAGEMENT CITOYEN**

## **ENJEU 6 : ROMPRE L'ISOLEMENT DES SENIORS**

**OBJECTIF N°2.6-2 : Valoriser les séniors habitants historiques du quartier comme dépositaires et agents de la transmission de la mémoire des quartiers : ateliers sur la mémoire des quartiers, actions de valorisation des parcours de vies des anciens, etc.**

### **Contexte :**

Dans le cadre du NPNRU et pour accompagner la transformation des lieux, un travail particulier est réalisé sur la mémoire des quartiers. Il s'agit d'actions mémorielles sur le patrimoine bâti et sur les souvenirs attachés à la vie sociale, à l'heure où les quartiers changent de visage.

Des actions de mémoire ont déjà été proposées par les villes lors du PNRU (2004-2020). Associant les habitants - dont les séniors - par le biais de témoignages, elles ont permis d'accompagner les grands jalons des opérations (notamment les démolitions). Des livrets retraçant l'histoire des quartiers ont ainsi été réalisés, de même que des films et des expositions photos « portraits d'habitants ».

### **Objectifs opérationnels :**

- Construire des actions autour de la mémoire des quartiers, associant les séniors
- Permettre l'intégration des séniors et lutter contre leur isolement

### **Pistes d'actions :**

#### **A reconduire :**

- Ville de Creil : consultation des séniors dans le cadre des projets de concertation autour des projets NPNRU
- Ville de Montataire : vidéos réalisées avec les habitants sur les mémoires de vie et les mémoires de lieux (Regards croisés)

#### **A créer :**

- Ville de Creil : une exposition photos itinérante avec des portraits du bâti et des habitants

### **Pilotage :**

- Les villes, en lien avec les bailleurs et les associations, pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

### **Publics cibles :**

- Personnes âgées

### **Quartier(s) concerné(s) :**

- Hauts-de-Creil, Les Martinets

### **Articulation avec les mesures du CIV :**

- 

### **Partenaires :**

- Les villes portent les projets de mémoire des quartiers
- Les associations locales portent des projets en lien avec les villes dans le cadre d'événements spécifiques consacrés à la mémoire des quartiers
- Les bailleurs travaillent avec les villes sur les projets de mémoire

<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• /</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement ANRU à hauteur de 67% sur les actions portant sur l'histoire et la mémoire pour la ville de Creil</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentation des séniors dans les projets de mémoire des quartiers</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes et à créer : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : /</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre l'isolement (aller vers, porte à porte) des séniors</li> </ul>

**ENJEU 1 : LUTTER CONTRE LES INCIVILITES**

**OBJECTIF N°3.1-1 : Intensifier les actions de sensibilisation pour lutter contre les occupations abusives /dégradations/ mécanique sauvage.**

**Contexte :**

La concertation citoyenne a mis en exergue des comportements d’incivilités existant au sein des quartiers. Plusieurs situations de dépôts sauvages d’encombrants, de mécanique et autres déchets sont recensés, malgré des dispositifs de tris mis en place au sein des quartiers et sur l’ACSO, ainsi que des actions de sensibilisation de la population. Cela s’explique d’une part par une partie de la population qui n’est pas toujours suffisamment sensibilisée aux enjeux du tri et d’autre part, par l’inadaptation de certaines solutions déployées sur le territoire par rapport aux besoins de la population (capacités des containers de tri insuffisantes au regard de la densité de la population par exemple).

En outre, les habitants remontent également des situations de voitures ventouses (=utilisant de manière prolongée un espace de stationnement) stationnées sur les parkings et participant d’un sentiment d’insécurité sur le quartier, et gênant les stationnements quotidiens.

**Objectifs opérationnels :**

- Lutter contre les dépôts sauvages de toutes sortes
- Sécuriser les espaces publics
- Coordonner les interventions autour du tri des déchets sur les quartiers prioritaires
- Multiplier les actions de sensibilisation des habitants du quartier aux écogestes ainsi qu’aux enjeux du tri et de la valorisation des déchets

<p><b>Pistes d’actions :</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostics en marchant</li> <li>• Actions de sensibilisation sur le tri des déchets</li> <li>• Mise en place de la vidéo-surveillance sur plusieurs quartiers</li> <li>• Travail de la ville de Creil sur la mise en place d’un règlement avec les commerçants</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion et recueil des fiches incidents au sein du patrimoine des bailleurs sociaux du territoire</li> </ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les habitants des QPV</li> </ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des QPV de l’ACSO</li> </ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la présence de gardiens dans les logements sociaux : mise en œuvre du décret gardiens qui prévoit une obligation de 1 gardien pour 100 logements.</li> <li>• Renforcer la présence de proximité via également le personnel d’agence, au-delà de ce décret qui ne concerne pas que les gardiens</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L’ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnels de proximité sur le patrimoine social</li> <li>• Associations</li> <li>• Polices municipales</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun</u></p>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d’actions de sensibilisation auprès de la population</li> </ul>

<p><b>De la politique de la ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TFPB</li> <li>- GUSP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'interventions pour encombrants</li> <li>- Nombre d'interventions pour voiture ventouse</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la présence d'éducateurs de rue et de médiateurs sur le terrain</li> </ul>

**ENJEU 1 : LUTTER CONTRE LES INCIVILITES**

**OBJECTIF N°3.1-2 : Agir sur l'insécurité routière dans les QPV (rodéos, conduites dangereuses, etc.) :**

**Contexte :**

Les rodéos sont le fait de réaliser des acrobaties avec un véhicule à moteur, portant atteinte à la sécurité des usagers des espaces publics et à la tranquillité publique. Ce sont des phénomènes cycliques, qui ont lieu surtout l'été.

Sur le territoire de l'ACSO, ces rodéos ont été remontés par les concertations des villes de Villers-Saint-Paul et de Nogent-sur-Oise. Ils impactent cependant tous les QPV du territoire. Leurs auteurs agissent souvent dans une logique de « se montrer », de se donner en spectacle. Les nuisances (bruits, occupation de l'espace commun...) et les risques (accident, collision avec un piéton, absence de port de casque, etc. ...) sont importants, les rodéos se déroulant souvent à proximité des établissements scolaires ou des aires de jeux collectives.

**Objectifs opérationnels :**

- Accentuer les actions de prévention primaire dans le cadre des actions de sécurité routière
- Repérer les zones et les « moments » davantage impactés et cibler les zones pour les actions de prévention et de sécurisation.

<p><b>Pistes d'actions :</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions As du volant /Journée Sécurité routière, coorganisées par les communes (Villers-Saint-Paul, Creil en 2023, etc.) et le CLJ notamment.</li> <li>• Actions des GPO</li> <li>• Vacataires embauchés par la Ville (Creil) pour les passages à proximité de plusieurs établissements scolaires</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A construire dans le cadre de l'actualisation de la STSPD.</li> <li>• Sécurisation des espaces publics aux abords des établissements scolaires (passages piétons)</li> </ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes et enfants</li> </ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li> </ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la présence policière sur la voie publique grâce à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur et l'évolution des cycles de travail.</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Préfecture et l'ACSO pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PM/PN</li> <li>• CLJ</li> <li>• Education nationale</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Villes</li> <li>- FIPD</li> </ul> <p><u>Politique de la ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation du contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participant.es aux actions de sécurité routière</li> <li>- Evolution du nombre de rodéos par an sur le territoire</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution du sentiment d'insécurité routière dans les QPV</li></ul>
<b>Calendrier :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<b>Lien avec les autres objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Engager un travail auprès des plus jeunes (10 ans) pour prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance</li><li>• Renforcer la présence d'éducateurs de rue et de médiateurs sur le terrain</li></ul>

## ENJEU 2 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES

### OBJECTIF N°3.2-1 : Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en engageant un travail auprès des plus jeunes (à partir de 10 ans – CM1/CM2).

#### Constats :

Les professionnels de terrain observent dans et aux abords des établissements scolaires, une forme de banalisation de la violence entre enfants, mais aussi entre adultes (parents/professionnels, parents/parents), et de la part des enfants vis-à-vis des adultes et ce, dès l'école primaire. Les violences physiques mais également les situations de harcèlement, à l'école et/ou en ligne se multiplient, obligeant les professionnels à intervenir dans des cadres scolaires et privés.

Enfin, l'entrée précoce de préadolescents (enfants de 10-12 ans) dans les parcours de délinquance s'observe notamment autour du trafic de stupéfiants en pied d'immeuble (participation pour faire le « guet » / observation, etc.).

#### Objectifs opérationnels :

- Multiplier les actions de prévention des conduites à risques et des comportements violents en direction des jeunes dès 10 ans.

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- Interventions des éducateurs spécialisés (IFEP et CD) et des médiateurs municipaux
- Cité éducative
- Interventions de l'animatrice MJD
- Interventions des associations : Ligue de l'enseignement, CIDFF sur le « vivre ensemble », les droits et devoirs, etc.
- CLJ
- Actions de soutiens à la parentalité
- Maison des Ados
- Maison des Parents

##### A créer :

- Parcours du jeune citoyen en lien avec le parcours citoyen (EN)
- Développer les actions sur les droits et devoirs en direction des enfants, des adolescents et de leurs parents

#### Pilotage :

- L'ACSO (CISPD + MJD) pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.

#### Publics cibles :

- Enfants et adolescents en âge scolaire à partir de 10 ans et leurs parents

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Développer un accompagnement à la parentalité renforcé
- Enrichir et faciliter l'accès aux offres d'accueil des élèves du premier degré pendant les congés scolaires, avec la systématisation de l'ouverture des écoles lors de la dernière quinzaine d'août dans les réseaux d'éducation prioritaire.

#### Partenaires :

- Éducation nationale
- Associations
- Conseil départemental

<p><b>Moyens :</b></p> <p><b><u>De droit commun</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FIPD</li> </ul> <p><b><u>Politique de la ville</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions dans le cadre de la programmation du contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b><u>Indicateurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions menées</li> <li>- Nombre d'enfants et de parents touchés</li> <li>- Existence du parcours</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la présence d'éducateurs de rue et de médiateurs sur le terrain</li> </ul>

**ENJEU 2 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES**

**OBJECTIF N°3.2-2 : Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires**

**Contexte :**

Des situations de « décrochage » scolaire sont observées dans les quartiers de l'ACSO. Ces situations peuvent prendre la forme d'absentéisme répété ou prolongé, squats, de problèmes de comportements pouvant parfois aboutir à la violence vis-à-vis des institutions, de la famille et des autres élèves. Ce décrochage révèle bien souvent des vulnérabilités chez les enfants et les adolescents (problèmes familiaux, d'argent, de confiance en soi, etc.) pouvant favoriser les parcours d'entrée dans la petite délinquance. De nombreux parents se sentent impuissants face à ces situations. Il semble nécessaire d'agir sur ces ruptures scolaires avec les adolescents, les institutions mais également via un travail sur la parentalité.

**Objectifs opérationnels :**

- Soutenir les actions de lutte contre les ruptures scolaires.
- Coordonner les actions de prévention des ruptures scolaires (absentéisme/ exclus temporaires/décrochage) dont Implik'action.
- Renforcer et continuer à déployer les cellules de lutte contre l'évitement scolaire (CLES)

<p><b>Pistes d'actions :</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispositif de réussite éducative</li> <li>• Cellules de lutte contre l'évitement scolaire</li> <li>• Cité éducative</li> <li>• Actions de la MDA à partir de 11 ans</li> <li>• PAEJ à partir de 11 ans (SATO/JADE)</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dispositif qui coordonne les actions de prévention des ruptures scolaires dont Implik'action (cf. dispositif ACTE en Seine-Saint-Denis – à approfondir dans le cadre de l'actualisation de la STSPD)</li> </ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants et adolescent.es en risque de rupture scolaire</li> <li>• Parents</li> <li>• Ecoles élémentaires, collèges, lycées</li> </ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li> </ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Implanter des campus connectés au sein des QPV pour offrir aux étudiants éloignés des établissements d'enseignement supérieur la possibilité de suivre des cours à distance</li> <li>• Enrichir et faciliter l'accès aux offres d'accueil des élèves du premier degré pendant les congés scolaires, avec la systématisation de l'ouverture des écoles lors de la dernière quinzaine d'août dans les réseaux d'éducation prioritaire.</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO (CISPD + MJD) pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation nationale</li> <li>• Associations</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• Conseil régional</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b>De droit Commun :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FIPD</li> </ul>	<p><b>Evaluation</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'élèves qui « raccrochent »</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat au titre de l'action « Promouvoir l'éducation », dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dédoubler toutes les classes de GS/CP/CE1 en REP+ et en REP des QPV</li> <li>o Limiter les effectifs à 24 des classes en GS/CP et CE1 des écoles en QPV</li> </ul> </li> <li>- Europe (FEDER, FSE+) : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Accompagnement des jeunes dans les Parcours de réussite</li> <li>o Actions de raccrochage hors champ scolaire pour les jeunes NEET</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Politique de la ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation du contrat de ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions existantes et lien entre elles.</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics (stupéfiants, voitures, etc.)</li> <li>• Prévenir les rixes : Engager des actions en faveur du dialogue inter-quartiers et en faveur d'une institutionnalisation de certaines formes de compétitions</li> <li>• Lutter contre les pratiques prostitutionnelles, y compris en direction des mineures</li> <li>• Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'action des forces de l'ordre et temps d'échanges</li> </ul>

## ENJEU 2 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES

### OBJECTIF N°3.2-3 : Prévenir les affrontements entre les jeunes, les rixes

#### Contexte :

Les acteurs de terrains et les habitants interrogés ont fait part de l'augmentation des affrontements entre jeunes des différents quartiers des communes de l'ACSO. Depuis 2021, le projet Prévention des Rixes porté par la ville de Montataire associe les jeunes des différents quartiers et les services de médiation pour prévenir les violences. Il s'agit d'un projet permettant la découverte de projets culturels, d'organisation d'évènement sportifs, etc. afin de travailler à l'apaisement des quartiers et à leur solidarité. Depuis 2022, le projet est décliné sur les 4 communes concernées par le sujet : Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul et sera piloté par l'ACSO au cours de l'année 2024.

#### Objectifs opérationnels :

- Poursuivre les actions en faveur du dialogue inter-quartiers et en faveur d'une institutionnalisation de certaines formes de compétitions (ex : compétitions sportives, fêtes inter-quartiers)
- Développer les échanges et les interactions entre enfants des différentes communes pour déconstruire les identités de quartier (rencontre entre écoles ou entre centres de loisirs).

<p><b>Pistes d'actions :</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet Prévention des rixes dont les tournois de football inter-quartiers, mais aussi les actions de prévention dont la web série et la prévention en direction des parents.</li> <li>• Chantiers d'insertion/ séjours inter-quartiers (Cf été 2023 à Villers Saint Paul entre jeunes de Montataire et jeunes de Villers)</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges inter-écoles / inter-centres de loisirs</li> </ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes (10-24 ans)</li> <li>• Jeunes en insertion</li> </ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li> </ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nos quartiers d'été</li> <li>• Développer un accompagnement à la parentalité renforcé</li> </ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACSO + Ville de Montataire pilotent la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communes de l'ACSO</li> <li>• Associations dont clubs sportifs</li> <li>• Education nationale</li> <li>• PN/PM</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b>De droit commun</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FIPD</li> </ul> <p><b>Politique de la ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation du contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de rixes</li> <li>- Nombre de jeunes touchés par les actions menées</li> <li>- Nombre d'échanges inter-écoles/inter-centres de loisirs</li> <li>- Apaisement des tensions entre quartiers.</li> </ul>

**Calendrier :**

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

**Lien avec les autres objectifs :**

- Engager un travail auprès des plus jeunes (10 ans) pour prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance
- Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires
- Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics (stupéfiants, voitures, etc.)
- Renforcer la présence d'éducateurs de rue et de médiateurs sur le terrain
- Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'action des forces de l'ordre et temps d'échanges

## ENJEU 2 : PREVENIR LA DELINQUANCE DES JEUNES

### OBJECTIF N°3.2-4 : Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics (stupéfiants, voitures, etc.)

#### Contexte :

Les acteurs professionnels et les habitants recensent une augmentation des situations de trafics de stupéfiants sur les quartiers, qui impactent fortement la vie des habitants. Ces trafics provoquent des nuisances importantes : rassemblements en pied d'immeuble, règlements de comptes, allers et venues des clients, etc. A titre d'exemple, le quartier des Hauts-de-Creil est identifié comme quartier de reconquête républicaine, ayant pour but de lutter contre la délinquance et les trafics, en déployant les moyens de police et de professionnels sur le terrain.

Outre l'augmentation du trafic, les professionnels observent aussi une entrée de jeunes voire très jeunes, âgés de moins de 13/15 ans, dans l'organisation du trafic sur des tâches de guets, d'emballage, ou de transport de marchandises. C'est le cas sur les QPV de la ville de Creil (Dunand notamment), de Villers-Saint-Paul, de Montataire, et de Nogent-sur-Oise.

#### Objectifs opérationnels :

- Limiter l'attractivité des trafics, en cassant les idées reçues sur ces derniers (argent facile, prise de risque limitée, gain en popularité, etc...)
- Former les professionnels et accompagner les parents dans le repérage des signaux faibles de basculement des jeunes dans le trafic
- Accompagner les jeunes en phase de basculement/de rupture vers un projet individuel alternatif.
- Coordonner l'ensemble des actions qui existent sur le sujet

#### Pistes d'actions :

##### A reconduire :

- PAEJ – SATO
- Actions des GPO
- Actions des services de médiation et de prévention spécialisée
- 1 CV/ pas de casier
- Mise en place de caméras de surveillance sur les espaces stratégiques du quartier qui concentrent les points de deal

##### A créer :

- Actions de sensibilisation des parents et professionnels sur le repérage des signaux faibles
- Projet LIMITS
- Mise en place d'éclairage sur les points d'occupation stratégiques
- Renforcement du personnel de proximité, notamment la nuit

#### Publics cibles :

- Jeunes attirés par les trafics
- Enfants et adolescents des QPV
- Parents
- Professionnels

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants
- Développer un accompagnement à la parentalité renforcé

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO par la coordinatrice CISPDP pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville, IFEP</li> <li>• Membres du CISPDP dont Préfet, Procureur, PN, EN.</li> <li>• SATO</li> <li>• ARS</li> <li>• MLVO</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville</li> <li>- FIPD</li> </ul> <p><u>Politique de la ville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation du contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de professionnels formés</li> <li>- Nombre de jeunes repérés et accompagnés</li> <li>- Nombre de points de deal démantelé totalement</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les rixes : Engager des actions en faveur du dialogue inter-quartiers et en faveur d'une institutionnalisation de certaines formes de compétitions</li> <li>• Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires</li> <li>• Engager un travail auprès des plus jeunes (10 ans) pour prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance</li> <li>• Lutter contre les pratiques prostitutionnelles, y compris en direction des mineures</li> <li>• Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'action des forces de l'ordre et temps d'échanges</li> </ul>

**ENJEU 3 : RENFORCER LE LIEN POLICE-POPULATION**

**OBJECTIF N°3.3 : Améliorer l'image de la Police dans les QPV et renforcer la confiance des habitants et des habitantes vis à vis des forces de l'ordre**

**Contexte :**

Des tensions régulières entre une partie des jeunes et les forces de l'ordre sont remontées par les professionnels de terrain, et celles-ci se sont notamment matérialisées lors des émeutes liées à la mort de Nahel en juin 2023 (attaques de la police municipale et nationale, guet-apens à l'appui de feux de poubelles, ou de véhicules, tirs de mortiers, caillassage, batailles de rue...), en particulier sur les quartiers de Nogent-sur-Oise, Creil et Villers-Saint-Paul. Outre les relations parfois tendues entre jeunes et forces de l'ordre, une partie des habitants n'a pas confiance en ces institutions. Il semble donc nécessaire de travailler à l'amélioration des relations police-population pour renforcer la sécurité sur le territoire et permettre une meilleure cohésion sociale.

**Objectifs opérationnels :**

- Mettre en place des actions de sensibilisation en direction des jeunes et des parents sur l'action des forces de l'ordre
- Multiplier les actions de prévention de la part de la Police nationale et/ou de la Police municipale dans les établissements scolaires à destination des jeunes et des parents
- Développer des temps d'échanges entre les services de Police (nationale et municipale) et les habitants/habitantes des QPV

**Pistes d'actions :**

**A reconduire :**

- Intervention de Raid Aventure
- Organisation Graines de France
- Centre de Loisirs Jeunes de la Police Nationale à Creil
- Accueil de stagiaires au sein du commissariat : stage de découverte de 3<sup>ème</sup>, stagiaires de la Mission locale, de la MLDS, etc.
- Interventions de prévention de la Police nationale (dont DDCPP) sur des thématiques variées auprès des jeunes et les parents (addictions, harcèlement, réseaux sociaux, etc.)

**A créer :**

- Programmes d'actions de sensibilisation et portes ouvertes du commissariat dans le cadre des « Rencontres de la sécurité » qui se tiennent annuellement en octobre. A travailler pour octobre 2024.
- Participation de la Police nationale aux réunions de quartier
- Mise en place de permanence de la PN hors les murs du commissariat au cœur des quartiers.
- Signature des conventions de Participation citoyenne
- Actions de sensibilisation des seniors.

**Publics cibles :**

- Habitants et habitantes des QPV
- Dont les enfants/jeunes, parents, seniors.

**Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

**Articulation avec les mesures du CIV :**

- Quartier de Reconquête Républicaine dans les Hauts-de-Creil
- Augmenter la présence policière sur la voie publique grâce à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur et l'évolution des cycles de travail.
- Favoriser le rapprochement police-population avec la création de postes de délégué de la cohésion police/ population (DCPP) dans les quartiers et en développant la réserve opérationnelle de la police nationale.

**Pilotage :**

**Partenaires :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO (Coordinateur.rice Prévention de la délinquance) pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif en lien avec la Police nationale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Police nationale /Police municipale</li> <li>• Associations/Centres sociaux</li> <li>• Etablissements scolaires</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><b>De droit commun</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources propres : Etat/ACSO</li> <li>- FIPD</li> </ul> <p><b>Politique de la Ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation du contrat de ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b>Indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb d'interventions en Etablissements scolaires</li> <li>- Nb de jeunes accueillis au CLJ</li> <li>- Nb de permanences mises en œuvre dans les quartiers</li> <li>- Nb de conventions de participation citoyenne signées</li> <li>- Nb de participation de la Police Nationale aux réunions de quartiers/moments d'échanges avec la population</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires</li> <li>• Améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes et personnes victimes de violence</li> <li>• Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires</li> <li>• Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics (stupéfiants, voitures, etc.)</li> <li>• Lutter contre les pratiques prostitutionnelles, y compris en direction des mineures</li> </ul>

## ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

### OBJECTIF N°3.4-1 : Lutter contre l'exploitation sexuelle et les prévenir les risques prostitutionnels

#### Contexte et enjeux :

La prostitution est une violence sexiste et sexuelle faite aux femmes, souvent invisible, qui a de graves conséquences sur la santé physique et psychique de celles qui la subissent. C'est une atteinte à l'intégrité de la personne qui la place en situation de danger. Ce phénomène est massif mais difficile à appréhender et peu de victimes connaissent leurs droits. La déclinaison de cette stratégie à l'échelle départementale relève de la compétence de l'Etat<sup>3</sup>.

La prostitution peut prendre diverses formes : michetonnage, *escorting*, prostitution de rue, organisée (maquereau/maquerelle, gang) ou individuelle, ponctuelle ou régulière. Les victimes sont majoritairement des femmes et des enfants ayant vécu des violences SS, des personnes étrangères et principalement en situation irrégulière, ou en grande précarité.

Par ailleurs, l'exploitation sexuelle des mineures n'est pas un phénomène à part et doit être traitée et comprise dans une stratégie d'ensemble. En France, 15 000 mineur.es se prostituent selon l'Association Agir contre la Prostitution des Enfants (ACPE). La lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur.es relève de la protection de l'enfance<sup>4</sup> et est une priorité de la stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel.

Les professionnels de terrain interrogés ont fait part de l'augmentation des situations de prostitution, en particulier depuis la crise du covid-19. Celles-ci résultent souvent d'une rupture familiale et/ou sociale, vulnérabilités économiques et/ou emprise psychologique.

Face à des situations de fragilités psychiques, économiques et sociales, voire des situations dangereuses, il semble plus que nécessaire d'agir pour comprendre les différents parcours prostitutionnels afin d'endiguer leur portée et d'accompagner au mieux, les personnes concernées sur le territoire de l'ACSO.

#### Objectifs opérationnels :

- Etablir un diagnostic local des victimes de la prostitution et référencer les acteurs pouvant intervenir auprès des victimes afin d'appréhender le phénomène au niveau local.
- Améliorer la formation des professionnels confrontés à des situations de prostitution (notamment lorsqu'il s'agit de mineur.es) : facteurs de vulnérabilités, emprise...
- Renforcer le partenariat avec les services de police, de gendarmerie et de la justice et les professionnels en lien avec la prise en charge et/ou le contact avec des mineur(e)s
- Sécuriser les victimes via un accompagnement et un hébergement adapté à la situation
- Déployer des campagnes d'information du public et des actions de sensibilisation (violences numériques, éducation aux médias et à l'information)

<sup>3</sup> Loi n°2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées

<sup>4</sup> Loi n°2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, article 13 « Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants au titre de la procédure d'assistance éducative.

**Pistes d'actions :****A reconduire :**

- Temps forts d'information de type colloque dédié aux partenaires et professionnel.les
- Sensibilisations aux dérives des réseaux sociaux (via le CIDFF, La Ligue de l'Enseignement)
- Actions de prévention
- Campagne de communication de l'Etat vers les jeunes ; la campagne « je gère » ;

**A créer :**

- Plateforme départementale d'écoute dédiée aux mineu.res, aux particuliers et aux professionnel.les
- Comité technique réunissant professionnel.les de la protection de l'enfance, France Victimes, CIDFF, bailleurs sociaux, éducation nationale (liste des partenaires à préciser)
- Sessions de formation dédiées aux professionnel.les pour savoir gérer des situations liées au contexte prostitutionnel (comment repérer les signes, comment accueillir la parole d'une victime, comment signaler, vers qui orienter...)
- Hébergement spécifique de mise à l'abri
- Assurer une veille numérique / sur les réseaux sociaux avec la mise en place de « maraude numérique »

**Pilotage :**

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de l'objectif dans le cadre de la STSPD

**Publics cibles :**

- Travailleur.ses sociaux
- Infirmier.es et assistant.es sociales scolaires
- Associations en contact avec des mineurs
- Médiateurs des villes
- Prévention spécialisée
- Etablissements scolaires et professionnel.les du périscolaire-sports...
- Professionnel.les médico-social
- Les policiers municipaux,
- Public scolaire, jeune

**Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

**Articulation avec les mesures du CIV :**

- Développer un accompagnement à la parentalité renforcé
- Déployer des financements en faveur d'associations porteuses de solutions innovantes pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi
- Déploiement d'initiatives ciblées telles que les appels à projets « Repérer les invisibles » dans les QPV et Zones Revitalisation Rurale ainsi que les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences
- Augmenter la présence policière sur la voie publique grâce à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur et l'évolution des cycles de travail.
- Amélioration de l'accompagnement et du repérage pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales
- Carrefour de femmes, création d'un lieu ressources pour les femmes et jeunes femmes du territoire

**Partenaires :**

- Etat (DDFE, TJ), Département, Région, communes du territoire
- Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes
- Les établissements scolaires,
- Les médiateurs et la prévention spécialisée,
- Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation
- Police municipale, gendarmerie
- MJD, Carrefour de femmes
- Maison des femmes GHPSO

<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DDETS</li> <li>- DDFE avec la CDLP</li> <li>- Conseil Départemental</li> <li>- FIPD</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention politique de la ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de professionnel.les formés / sensibilisés</li> <li>- Nombre d'actions menées par les professionnel.les</li> <li>- Nombre de personnes prises en charge par les professionnel.les et âge</li> <li>- Recensement des situations liées au phénomène prostitutionnel et aux situations à risque</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires</li> <li>• Améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes et personnes victimes de violence</li> <li>• Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique</li> <li>• Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale</li> </ul>

**ENJEU 4 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

**OBJECTIF N°3.4.2 : Améliorer le repérage et l'accompagnement des femmes et personnes victimes de violences conjugales, intrafamiliales**

**Contexte :**

Les violences faites aux femmes sont protéiformes et se traduisent dans leurs formes extrêmes à des féminicides et/ou des crimes de nature sexuelle. En 2023 en France, 94 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint contre 118 en 2022 (chiffres du Ministère de l'Intérieur). Sur le territoire de l'ACSO, les forces de l'ordre et partenaires, continuent de remonter régulièrement des situations de violences sexistes et sexuelles, violences conjugales et intrafamiliales. Néanmoins, un diagnostic territorial sur le nombre et la nature des faits judiciairisés et non judiciairisés permettrait d'améliorer le repérage et l'accompagnement.

Dans l'approche préventive et de prise en charge de ces violences, les professionnel.les et les acteur.ices associatifs en lien avec les publics sont en première ligne dans la détection des situations mais aussi de leur futur accompagnement. De ce fait, l'amélioration du repérage des situations de violences par les professionnel.les est nécessaire tout comme l'amélioration de l'information des femmes et jeunes femmes sur les mécanismes et formes de violences, plus largement l'ensemble du public.

**Objectifs opérationnels :**

- Réaliser un diagnostic territorial grâce à l'Observatoire territorial de violences faites aux femmes et avec les partenaires
- Continuer et renforcer l'accompagnement des femmes et jeunes femmes, de toute personne victimes, de violences conjugales et intra-familiales
- Poursuivre la montée en compétences des professionnel.les de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et intra-familiales et continuer la sensibilisation des employeurs (services RH), des élu.es du territoire et des professionnel.les du milieu médico-social.
- Renforcer l'information du grand public sur les violences conjugales et les violences intrafamiliales avec le déploiement de campagnes d'information (définition et formes des violences) et de sessions de sensibilisation
- Renforcer la coordination des acteur.ices locaux pour consolider les liens partenariaux

**Pistes d'actions**

**A poursuivre :**

- Améliorer la mobilité des FVC et de leurs enfants. Développer le Pass solidarité pour faciliter la mobilité des victimes (pas uniquement pour celles prises en charge dans le dispositif d'hébergement ACSO).
- Accompagner la Formation des professionnels sur les VC - VIF
- S'appuyer sur l'expertise des associations de lutte contre les VSS : soutenir et rendre visible l'accompagnement des victimes au travers de leurs actions groupales ou individuelles
- Actions de soutien à la parentalité

**A créer :**

**Publics cibles**

- Femmes
- Jeunes filles / femmes (15-25)
- Professionnel.les (associations, RH, élu.es, CCAS, Maison des femmes, MDS, infirmiers et assistants social scolaires...)

**Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

- Faciliter les parcours résidentiels des victimes en diversifiant les offres d'hébergement et en mobilisant les opérateurs publics et privées, concourir à la mobilité résidentielle (AVDL parc public)
- Pour aller plus loin : proposer des alternatives aux auteurs (hébergement)
- Veiller à la sécurité des trajectoires individuelles dans une politique de l'accès au logement social attentive aux spécificités des FVC
- Mettre en place un partenariat avec les bailleurs sociaux pour faciliter l'accès au logement après une période d'hébergement ou en anticipant les départs des domiciles (convention à mettre en place en s'appuyant sur les dispositifs d'hébergement portés par l'ACSO et sur le modèle de la ville de Beauvais et AVDL CDM)
- Développer un réseau d'Interprétariat pour accompagner les victimes non francophones (réseau insuffisant sur le territoire) sans réquisition en s'appuyant sur les interprètes travaillant avec le TJ
- Recourir à l'équipe de médiation transculturelle TRIVIA pour les femmes étrangères victimes de violences conjugales lorsque cela est nécessaire
- Sensibiliser les services RH des entreprises, des institutions à la prévention / détection des violences conjugales et intra-familiales et au rôle en tant qu'employeur
- Diversifier l'offre de garde d'enfants afin de répondre aux besoins des FVC et soutenir leurs sorties de parcours de violences (formation, emploi...)
- En lien avec Carrefour de femmes et l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes : développer des ressources mobilisables pour les professionnel.les (site internet ACSO avec fiches pratiques et informations pour les professionnel.les) et le diagnostic territorial.
- Faciliter l'accès aux droits des personnes allophones ou illettrés ou en situation de handicap

**Pilotage :**

**Partenaires :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif dans le cadre de la STSPD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires institutionnels : Etat (TJ, DDFE), Région, Département, communes de l'ACSO</li> <li>• Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes</li> <li>• Les médiateurs et la prévention spécialisée,</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation</li> <li>• La MJD, Carrefour de femmes</li> <li>• Maison des femmes GHPSO</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DDETS</li> <li>- DDFE, Bop 137</li> <li>- FIPD</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention politique de la ville</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de femmes / jeunes femmes rencontrées – orientées vers des prises en charge par les partenaires (âge, origine géographique...)</li> <li>- Nombre de réunions ou de GP dédiés à la thématique</li> <li>- Nombre d'entrées en parcours résidentiels dont en logements autonomes (logement social et/ou privé)</li> <li>- Nombre de sensibilisation / formation organisées et statistiques participan.tes</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre le système prostitutionnel y compris en direction des personnes mineures</li> <li>• Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires</li> <li>• Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique</li> <li>• Développer des actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire</li> <li>• Carrefour de femmes, création d'un lieu ressources pour les femmes et jeunes femmes du territoire</li> </ul>

**ENJEU 1 : FAVORISER L'ACCES AUX SOINS**

**Objectif N° 4.1-1 : Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire**

**Contexte :**

Les quartiers prioritaires de l'ACSO sont peu dotés en offre médicale (médecins généralistes et spécialistes). Malgré le déploiement de maisons de santé, l'offre rapportée à la population est faible et les médecins qui partent à la retraite sont rarement remplacés. Si ce constat est particulièrement important à l'échelle départementale (l'Oise étant le troisième département le moins pourvu de France), les conditions de travail plus difficiles dans les quartiers renforcent cette faible attractivité médicale (médecins agressés, sur-sollicités, salaires peu compétitifs, etc.). Ainsi, certains habitants se soignent parfois à Paris ou sur les territoires voisins ponctuellement. Des phénomènes de non-recours existent également sur les quartiers. Face à ces difficultés, les communes ont mis en place des solutions, comme le centre municipal de santé à Nogent-sur-Oise, la maison de santé pluridisciplinaire sur le quartier des Martinets et sur le quartier des Hauts-de-Creil (secteur des Cavées) pour prévenir les situations de ruptures médicales. Les partenaires souhaitent aller plus loin en encourageant l'installation de médecins et personnels médicaux sur le territoire, en adéquation avec les orientations stratégiques du Projet régionale de santé des Hauts-de-France (2018-2028) pour favoriser l'attractivité des métiers (orientation 5) pour garantir l'accès à la santé pour tous.

**Objectifs opérationnels :**

- Aider à l'installation et au maintien de nouveaux personnels soignants sur les quartiers
- Développer des maisons de soins pluriprofessionnelles pour pallier la saturation des offres et lutter contre les situations de non-recours

**Pistes d'actions**

**A poursuivre :**

- Poste de CLS
- Maison des Adolescents (Montataire)
- Atelier Santé Ville (Creil)
- Maison de Santé Pluridisciplinaire (Martinets)
- Maison de Santé Pluridisciplinaire (Hauts-de-Creil, secteur Cavées)
- Centre municipal de santé à Nogent-sur-Oise
- Association Femmes sans Frontières : Permanence d'accès aux droits en matière de santé (prises de RDV, suivi médical, constitution de dossiers CMU...), organisation des réunions collectives de sensibilisation, actions de prévention, ateliers mensuels dédiés à l'hygiène de vie etc.

**A créer :**

- CLS intercommunal
- Installation de nouvelles MSP

**Publics cibles**

- Tous les habitants des QPV
- Les professionnels de santé

**Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

**Articulation avec les mesures du CIV :**

- Renforcer l'accès aux soins de 300.000 personnes par des centres de santé regroupant des professionnels de santé, proposent de l'accompagnement psycho-social et mobilisent des acteurs de « l'aller-vers » les plus éloignés du système de soin (objectif 60 à horizon 2027)
- Encourager l'engagement de l'hôpital public dans les quartiers, notamment par le portage de centres de santé et la mobilisation de médecins traitants hospitaliers

**Pilotage :**

- Pilotage à définir

**Partenaires :**

- Les partenaires institutionnels
- Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes
- Les médiateurs et la prévention spécialisée,
- Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation

**Moyens :****De droit commun :**

- CPAM
  - Aides à l'installation des professionnels de santé (CAIM)
- ARS
  - Création de poste de CLS
  - Modernisation des établissements de santé et médico-sociaux notamment en mobilisant les investissements
  - Aides à l'installation de professionnels de santé (CRAI)
- Europe (FSE+, FEDER, Fonds de cohésion)
  - Financement d'équipements publics dans le domaine de la santé et de la solidarité (ex-maisons de santé)
- Contrat de Plan Etat Région (CPER) : Axe 2 – Soutenir les territoires :
  - Conforter la proximité des services de santé en donnant la capacité aux territoires d'assurer une offre de santé adaptée pour lutter contre les inégalités infrarégionales
  - Soutenir la création, l'extension et/ou le maintien des maisons et centres de santé dont les projets sont validés par l'ARS
  - Encourager les initiatives permettant une meilleure organisation du système de santé local en vue de l'amélioration de l'offre de soins de premiers recours
  - Développer et promouvoir la e-santé

**Politique de la Ville :****Evaluation :****Indicateurs :**

- Nombre de structures ouvertes
- Nombre de médecins / personnels soignants installés
- Nombre d'habitants couverts par une offre de soin

**Calendrier**

- Actions existantes : à reconduire annuellement
- Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)

**Lien avec autres objectifs :**

- Accompagner les habitants vers le soin
- Développer les actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire
  
- Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale
- Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique

## ENJEU 1 : FAVORISER L'ACCES AUX SOINS

### Objectif N° 4.1-2 : Accompagner les habitants vers le soin

#### Contexte :

En raison d'une faible offre de santé sur le territoire, de situations financières difficiles, d'une plateformes de l'accès au soin qui n'est pas toujours maîtrisée par les habitants, ou encore face à une moindre perception des problématiques de santé, certains parcours de santé sont rompus, voire inexistant. Face à ces constats, les partenaires du contrat de Ville de l'ACSO souhaitent accompagner davantage les habitants vers le soin, en particulier les habitants éloignés (personnes qui ne maîtrisent pas le français, l'utilisation du numérique, personnes en situation d'illettrisme ou encore en rupture sociale et familiale). Pour ce faire, les partenaires souhaitent renforcer le repérage des situations en sensibilisant davantage les professionnels, et en développant davantage l'« aller-vers ».

#### Objectifs opérationnels :

- Repérer les situations de non-recours aux soins
- Accompagner les habitants vers des structures relais ou médicales
- Renforcer les actions d'« aller-vers » (actions des équipes mobiles et des médiateurs formés) la population, et notamment les habitants les plus éloignés pour prévenir les ruptures de soin, prévenir les situations de fragilité mentale
- Mieux informer et accompagner les habitants et notamment les femmes en renforçant l'accès aux dispositifs de prévention et de prise en charge existants
- Veiller à la lisibilité de l'offre et l'accès aux droits en matière de santé à travers une coordination des acteurs à échelles communale et intercommunale, pour une meilleure connaissance des dispositifs vers lesquels orienter les patients et un appui sur l'offre portée par les institutions (CPAM, ARS, CAF, etc.).

#### Pistes d'actions

##### A poursuivre :

- Atelier Santé Ville (Creil)
- Accès aux soins et à la santé - Interm'aide
- Equipe mobile de médiation transculturelle TRIVIA
- Réunion d'information (bilans de santé) par la Ville de Nogent et CPAM
- Réunion d'information sur les Maisons de Santé (Nogent-sur-Oise)

##### A créer :

- Si dégel du dispositif, adultes-relais médiateurs santé (ARMS) sur tous les QPV, co-financés par l'ARS
- Actions d'« aller-vers »
- CLS intercommunal
- Des passages du camion Nina & Simon.e.s soutenu par l'ARS, en QPV (objectif de 50% de passages)

#### Publics cibles

- Tous les habitants des QPV
- Les professionnels de santé
- Publics les plus éloignés
- Les seniors

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Renforcer l'accès aux soins de 300.000 personnes par des centres de santé regroupant des professionnels de santé, en proposant de l'accompagnement psycho-social et en mobilisant des acteurs de « aller-vers » pour toucher les plus éloignés du système de soin (objectif 60 à horizon 2027)
- Encourager l'engagement de l'hôpital public dans les quartiers, notamment par le portage de centres de santé et la mobilisation de médecins traitants hospitaliers

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A DEFINIR : pilotage et mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires institutionnels</li> <li>• Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes</li> <li>• Les médiateurs et la prévention spécialisée,</li> <li>• Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CPAM</li> <li>• ARS (stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Postes d'Adultes relais médiateurs santé</li> <li>○ Soutien au poste de coordinateur de CLS</li> </ul> </li> <li>• Contrat de Plan Etat Région (CPER) : Axe 2 – Soutenir les territoires : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encourager les initiatives permettant une meilleure organisation du système de santé local en vue de l'amélioration de l'offre de soins de premiers recours</li> <li>○ Développer et promouvoir la e-santé</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de Ville (Centre Georges Brassens et Interm'aide)</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions d'aller-vers développées</li> <li>• Nombre d'habitants couverts par une offre de soin</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire</li> <li>• Développer les actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire</li> <li>• Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale</li> <li>• Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique</li> </ul>

## ENJEU 2 : SENSIBILISER AUX ENJEUX DE SANTE

### Objectif N° 4.2 : Développer des actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire

#### Contexte :

D'après l'Institut Montaigne, les habitants de QPV sont généralement plus exposés aux comportements à risque (consommation d'alcool, tabac, drogue, junk-food), liés à un manque de prévention ciblée, en parallèle d'une prévalence importante de certaines pathologies comme l'obésité, le diabète (+7 points par rapport à la moyenne nationale), les maladies cardiovasculaires, l'asthme ou la dépression. Ces facteurs combinés exposent les populations des QPV à des risques sanitaires plus importants, voire à un taux de mortalité supérieur à la moyenne nationale. Conscient de ces enjeux, les partenaires du contrat de Ville de l'ACSO font de la prévention sanitaire une de leurs priorités d'intervention en matière de santé publique. Le Contrat Local de Santé de Creil met par exemple l'accent sur les risques liés à la santé mentale, ainsi que les addictions, la prévention et le dépistage. Le Projet Régional de Santé des Hauts-de-France 2018-2028 porté par l'ARS souhaite développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins, par le développement d'actions d'aller-vers mais également par le développement d'actions de prévention ciblées, en particulier vers les femmes. Les partenaires souhaitent renforcer ces actions de prévention et cibler plus spécifiquement les publics scolaires, davantage touchés par des situations de surpoids ou de dépression, ainsi que les publics précaires qui se soignent généralement moins.

#### Objectifs opérationnels :

- Renforcer l'offre de proximité et pérenniser les actions de prévention dans les établissements scolaires (notamment en matière de nutrition, dépistage, etc.), dans le cadre d'un travail avec les associations et les partenariats avec l'Education nationale ;
- Renforcer les liens entre les acteurs de la santé et les acteurs éducatifs
- Mettre en place les conditions pour développer davantage d'opérations de prévention et de dépistage de maladies
- Travailler au repérage des publics éloignés des parcours de santé, au diagnostic des situations de handicaps ;
- Renforcer la communication sur les enjeux de santé publique en matière de risques liés à la consommation d'alcool et de drogues ;
- Positionner la santé comme enjeu transversal des politiques publiques, en sensibilisant l'ensemble des sphères et des champs d'intervention sur la prévention en santé et sur l'offre de services existante.

#### Pistes d'actions

##### A poursuivre :

- Activités physiques « sport-santé » (hors CV)
- Atelier Ville Santé (Creil) : la prévention et la prise en charge des addictions, les actions autour de la nutrition, l'accès aux droits et aux soins, ainsi que la promotion de la santé mentale, etc
- Actions de soutien à la parentalité
- Réunion d'information (bilans de santé) par la Ville de Nogent et CPAM
- Réunion d'information sur les Maisons de Santé (Nogent-sur-Oise)
- Maison des Adolescents (Montataire) : promulgue des conseils et propose des réponses aux adolescents mais également aux parents sur différentes thématiques, dans une logique de prévention : santé sexuelle, addictions, dépressions, etc. Elle apporte un soutien et une

#### Publics cibles

- Publics scolaires
- Etablissements scolaires (écoles, collèges, lycées)
- Publics précaires

#### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

#### Articulation avec les mesures du CIV :

- Renforcer la médiation et la prévention à l'école par la mobilisation des acteurs locaux de la santé non-scolaires.

expertise aux professionnels intervenant dans le champ de l'adolescence.

- Association Femmes sans Frontières : Permanence d'accès aux droits en matière de santé (prises de RDV, suivi médical, constitution de dossiers CMU...), organisation des réunions collectives de sensibilisation, actions de prévention, ateliers mensuels dédiés à l'hygiène de vie etc.

**A créer ou à développer :**

- Actions de prévention sexuelles et sanitaires, promotion vaccination dans les établissements scolaires
- Hygiène "prévention cancer du sein"
- Dépistages organisés des cancers à travers le financement de projets cofinancés ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, l'AM et le centre régional de coordination des cancers (uniquement à destination des publics éligibles)
- Actions MT Dents dans les QPV dans le cadre du dépistage MT dents (CPAM)
- Organisation de dépistage des cancers féminins
- Action de sensibilisation ou de dépistage liant environnement et santé dans chaque contrat de ville
- Mise en place de temps d'échange et de sensibilisation des 11-15 ans sur les risques liés à la consommation de drogue en lien avec les clubs de prévention spécialisée du territoire

**Pilotage :**

- L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif

**Partenaires :**

- L'éducation Nationale
- Le SATO
- Maison des Adolescents
- Les travailleurs sociaux

**Moyens :**

**De droit commun :**

- Etat / ARS : Atelier Santé Ville
- CPAM
- ARS (stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, la CPAM et le CRCDC)
  - Postes d'Adultes relais médiateurs santé
  - Soutien au poste de coordinateur du CLS
  - Subventions pour accompagner les professionnels de santé pour garantir la qualité et la sécurité des soins dans les territoires)

**Evaluation :**

**Indicateurs :**

- Taux de recours aux dépistages organisés
- Nombre de réunions de prévention dans les établissements scolaires

**Politique de la Ville :**

-	
<b>Calendrier</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li><li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li></ul>	<b>Lien avec autres objectifs :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire Accompagner les habitants vers le soin</li><li>• Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale</li><li>• Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique</li></ul>

### ENJEU 3 : PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE ET LA SANTE MENTALE

#### Objectif N° 4.3-1 : Faire émerger des actions innovantes pour favoriser le bien-être

##### Contexte :

De nombreux acteurs locaux (associations sportives, travailleurs sociaux, associations d'insertion professionnelle) ont fait part de situations de mal-être observées sur les quartiers prioritaires de l'ACSO (dépression, perte de confiance en soi, mal-être physique en raison d'un handicap/d'un surpoids/d'un « défaut », isolement social et/ou familial, perte d'un travail, victime de harcèlement scolaire, etc.) qui peuvent toucher l'ensemble des habitants. Face à ces constats, de nombreuses associations, porteurs de projets et institutionnels travaillent auprès des habitants pour améliorer leur perception d'eux-mêmes et leur santé (physique et/ou mentale), en combinant souvent prise de parole, sport, travail d'orientation. Le Projet Alimentaire Territorial prochainement mis en place par l'ACSO promeut également l'accès à une meilleure alimentation locale, juste, équilibrée pour les habitants, afin notamment d'améliorer leur bien-être. Les partenaires du contrat de Ville de l'ACSO souhaitent renforcer ces actions et soutenir les actions innovantes en ce sens.

##### Objectifs opérationnels :

- Soutenir les actions sport-santé
- Favoriser les actions pluridisciplinaires améliorant le quotidien des habitants (actions de santé mentale/sport/alimentation/orientation professionnelle/montée en compétences, etc.)
- Renforcer les actions favorisant le lien social

##### Pistes d'actions

###### A poursuivre :

- Activités physiques « sport-santé » (hors CV)
- CLSM
- CCAS de Creil
  - Maison Sport Santé
  - Contrat Local de Santé
  - Atelier de Ville
  - Action sur la diététique et le sport vecteurs d'inclusion et de bien-être pour un public en difficulté
  - Réseau sport-santé à l'échelle de la ville et mise en place d'un COFIL, organisation d'actions de sensibilisation auprès des clubs et associations sportives sur le développement des créneaux sport-santé, développer des créneaux d'activité physique ou sport sur ordonnance auprès des publics en ALD, femmes enceintes, en situation de handicap psychique
- Coupon sport : réduction de 10€ pour une inscription au sein d'une association sportive

##### Publics cibles

- Tous les habitants des QPV

##### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

##### Articulation avec les mesures du CIV :

- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous ».

<p>creilloise pour tout enfant âgé de moins de 18 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séances de remise en forme et accompagnement par le Service des Sports de la mairie de Montataire (10 séances et bilan d'évolution)</li> <li>• Pôle Maison Sport Santé</li> <li>• Bien vivre son logement – Itiner'air</li> <li>• Athlétisme en pied d'immeuble</li> <li>• Projet Alimentaire Territorial</li> <li>• Contrat Local de Santé Creil</li> <li>• Atelier Santé Ville</li> <li>• Pass Sport Citoyen du département de l'Oise : remboursement de 20€ par jeune de -18 ans inscrit dans une licence sportive</li> <li>• Pass Sports Citoyen de l'Etat (50€ de remboursement)</li> <li>• Trait d'Union – activités intergénérationnelles</li> <li>• Dispositif estival sur le quartier des Martinets</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CLS et CLSM Intercommunal</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires institutionnels</li> <li>• Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes</li> <li>• Les médiateurs et la prévention spécialisée,</li> <li>• Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF (animateur jeunesse)</li> <li>• Etat (agences et opérateurs) pour promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique</li> <li>• Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par 1 CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique</li> <li>• Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.</li> <li>• Contrat Plan Etat-Région (CPER) - Axe 2- Soutenir les territoires : développer le sport-santé au sein du Centre de ressources,</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions développées en faveur du bien-être des habitants</li> <li>• Actions en faveur de la cohésion sociale</li> <li>• Nombre de licenciés sportifs</li> </ul>

<p>d'expertise et de performances sportives (CREPS)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS (en partenariat avec la DRAAF et L'ADEME) : AAP « Une seule santé : pour une approche globale de l'alimentation saine » <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattement TFPB</li> </ul>	
<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire</li> <li>• Accompagner les habitants vers le soin</li> <li>• Développer des actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire</li> <li>• Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale</li> <li>• S'appuyer sur la culture et le sport comme leviers d'insertion professionnelle et sociale</li> <li>• Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique</li> </ul>

## ORIENTATION 4 : PORTER UNE POLITIQUE EN FAVEUR DU BIEN ETRE ET DE LA SANTE

### ENJEU 3 : PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE ET LA SANTE MENTALE

#### Objectif N° 4.3-2 : Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale

##### Contexte :

La formation des personnels intervenant avec les habitants des quartiers au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale revêt des enjeux cruciaux pour promouvoir le bien-être psychologique dans les communautés urbaines. En effet, ces professionnels sont souvent en première ligne pour détecter les signes précurseurs de troubles mentaux et orienter les individus vers les services appropriés. Une formation adéquate leur permet non seulement de mieux comprendre les besoins spécifiques des populations qu'ils servent, mais aussi d'acquérir les compétences nécessaires pour fournir un soutien initial et une écoute attentive. En outre, une connaissance approfondie de l'offre en matière de santé mentale, y compris les services de prévention, de traitement et de soutien communautaire, leur permet d'optimiser les ressources disponibles et de garantir une prise en charge holistique des personnes en détresse psychologique. En intégrant ces aspects dans leur pratique quotidienne, les intervenants contribuent ainsi à réduire les stigmates associés aux troubles mentaux, à favoriser l'accès aux soins et à renforcer la résilience des quartiers face aux défis de santé mentale.

##### Objectifs opérationnels :

- Former les professionnels au contact du public aux premiers secours en santé mentale / à la détection des premiers signes de difficultés en santé mentale et au repérage des différentes pathologies
- Former et sensibiliser les différents intervenants à la souffrance psychique (personnel des bailleurs sociaux, élus, techniciens, responsables d'agence, chargés de Développement Social Urbain etc.)
- Identifier le fonctionnement du réseau médico-social à l'échelle locale et savoir vers qui et quand orienter.
- S'appuyer sur des dispositifs relais portés par d'autres structures, dispositifs ou association du territoire afin de pouvoir orienter les personnes souffrant de troubles de santé mentale

##### Pistes d'actions

###### A poursuivre :

- Actions du CCAS de Creil

###### A créer :

- Dispositifs de sensibilisation des éducateurs au repérage des enjeux psycho-sociaux associés à l'addiction, et à la gestion des situations de crise
- Formations des gardiens, des responsables d'agence, des chargés de développement social et urbain au repérage des différentes problématiques de souffrance psychique (addictions troubles psychiatriques, troubles du comportement, etc.) et les comportements à adopter
- Mettre en place un partenariat avec psychologues/psychiatres formés à l'interculturalité pour les femmes étrangères

##### Publics cibles

- Bailleurs sociaux
- Techniciens
- Responsables d'agence
- Chargés de Développement Social Urbain

##### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

##### Articulation avec les mesures du CIV :

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le pilote pour la mise en œuvre et le suivi de cet objectif. Piste d'un CLSM intercommunal</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires institutionnels</li> <li>• Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes</li> <li>• Les médiateurs et la prévention spécialisée,</li> <li>• Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A définir : ARS, CPAM, collectivités</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- TFPB</li> <li>- GUSP</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations proposées</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'installation de médecins et personnel médical sur le territoire Accompagner les habitants vers le soin</li> <li>• Développer des actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire</li> <li>• Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique</li> </ul>

### ENJEU 3 : PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE ET LA SANTE MENTALE

#### Objectif N° 4.3-3 : Développer l'offre de prise en charge des personnes en situation de fragilité psychologique

##### Contexte :

La concertation avec les acteurs locaux a fait remonter des situations de fragilités psychologiques au sein des quartiers prioritaires de la ville (dépression, rupture sociale, rupture familiale, décrochage scolaire, etc.), en particulier pour la population jeune du territoire, plus vulnérable. En élargissant l'accès aux services de santé mentale, en renforçant les dispositifs de prévention et d'intervention précoce, et en favorisant la coordination entre les différents acteurs de la santé et du social, ces situations peuvent être anticipées, mieux prises en charge, voire réduites.

##### Objectifs opérationnels :

- Travailler au repérage des personnes en situation de fragilité psychique
- Identifier le fonctionnement du réseau médico-social à l'échelle locale et savoir vers qui et quand orienter
- Coordonner les interventions et les acteurs concernés pour travailler sur l'ensemble des profils

##### Pistes d'actions

###### A poursuivre :

- Interm'aide (accès aux droits et à la santé) : ensemble d'actions de médiation sociale en faveur des publics défavorisés
- Trivia : Equipe-mobile de médiation transculturelle
- Femmes Sans Frontières
- Accompagnement des victimes par le CIDFF, France Victimes et le Samu Social de l'Oise (groupes de parole, ateliers estime de soi, prise en charge juridique et psychologique, accueil de jour, entretiens de premier accueil...)
- Dispositif « Mon soutien Psy »
- Action du CCAS de Creil : écoute psychologique à destination d'un public précaire (entretiens individuels voire à domicile, groupes de paroles, etc.)
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) (Creil) piloté par le Service Prévention Santé et Accessibilité, en lien avec le Centre Hospitalier Isarien et la Nouvelle Forge. Celui-ci met en place de nombreuses actions comme :
  - une cellule de veille pour aborder les situations individuelles complexes,
  - des groupes de travail thématiques abordant entre autres, l'accès et le maintien dans le logement, l'accès et l'accompagnement aux soins, la prévention et la promotion de la santé mentale, etc.

##### Publics cibles

- Tous les habitants des QPV
- Un zoom sur les jeunes

##### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

##### Articulation avec les mesures du CIV :

- Renforcer la médiation et la prévention à l'école par la mobilisation des acteurs locaux de la santé non-scolaires.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Premiers Secours en Santé Mentale / Premiers Secours en Santé Mentale Jeunes</li> <li>• Réflexion pour l'extension du CLSM à l'échelle intercommunale</li> </ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des dispositifs relais (portés par des opérateurs ou associations autres que les CMP) d'accompagnement en santé mentale pour la prise en charge plus rapide des publics concernés</li> <li>• Formation des éducateurs qui agissent auprès des jeunes sur le repérage des signaux d'alerte et la gestion de situations de crises liées aux addictions. Ces formations permettraient aux éducateurs d'orienter les jeunes sous l'emprise d'addiction ou présentant des risques de conduite addictive vers les professionnels de santé dédiés.</li> </ul>	
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires institutionnels (ARS : CLSM piloté en lien, et co-financement du poste de coordinateur, CPAM, CLSM, centres)</li> <li>• Centres sociaux</li> <li>• Missions locales</li> <li>• Education nationale</li> <li>• Associations</li> <li>• Les travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des personnes victimes</li> <li>• Les médiateurs et la prévention spécialisée,</li> <li>• Les associations pour la détection, la prise en charge et/ou l'orientation</li> <li>• Maison sport santé</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ARS, CPAM</li> <li>• Etat Les objectifs stratégiques et actions concrètes au titre de la mobilisation du droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Orientation : promouvoir la santé des jeunes :</li> <li>○ Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement en élargissant l'offre des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) aux 7/12 ans</li> <li>○ Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, les aider et les orienter dans le cadre d'une programmation annuelle</li> </ul> </li> <li>• Orientation - Améliorer l'accès aux droits et aux soins</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de recours du dispositif Mon Soutien Psy</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Faire progresser le taux de recours au dispositif Mon soutien psy</li> </ul> <p><b>Politique de la Ville :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de ville (actions écoute psychologique, Femmes sans Frontière, Interm'aide)</li> </ul>	
<p><b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les habitants vers le soin</li> <li>• Développer les actions de prévention sanitaire : scolaires et public précaire</li> <li>• Accompagner la formation des personnels intervenant en relation avec les publics au repérage et à la connaissance de l'offre en matière de santé mentale</li> </ul>

**ENJEU 1 : AMELIORER LA PERFORMANCE DE TRI DES DECHETS ET LA GESTION DES ENCOMBRANTS**

**OBJECTIF N°5.1 : Améliorer la performance de tri des déchets et la gestion vertueuse des encombrants et réemploi des matériaux**

**Contexte :**

La concertation des habitants a fait remonter des problématiques de gestion des déchets sur les quartiers. Ces problématiques sont le reflet de certains comportements d'incivilités (jets de déchets depuis les fenêtres, sur la chaussée, aux abords des vide-ordures, encombrants sur les espaces publics) mais aussi d'une inadéquation des solutions de « bonnes pratiques » aux réalités des habitants, comme par exemple, un sous-dimensionnement des capacités de bacs de tri par rapport à la population. Enfin, les apports des habitants en déchetterie sont peu nombreux, les flux peinent à être ventilés par les bailleurs, occasionnant leur faible réemploi.

**Objectifs opérationnels :**

- Améliorer la performance de tri
- Parvenir à une gestion des encombrants par flux, facilitant le réemploi

<p><b>Pistes d'actions :</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dupliquer la solution des conteneurs connectés dans les parcs locatifs, comme initié par la SA HLM du département de l'Oise ;</li><li>• Renforcer l'intervention des ambassadeurs dans les QPV afin de mieux sensibiliser les habitants sur la bonne pratique du tri ;</li></ul> <p><b>A généraliser :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer les opérations de porte à porte dans l'ensemble des parcs locatifs des QPV ;</li><li>• Organiser les animations de sensibilisation sur le tri des déchets dans les parcs locatifs des QPV ;</li></ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Créer des points de regroupement des encombrants munis d'un matériel spécifique de stockage dans l'ensemble des QPV ;</li><li>• Intégrer les encombrants collectés dans un circuit d'économie circulaire par le biais des partenaires (2co-organismes) ;</li><li>• Organiser des opérations d'animations en pied d'immeuble pour sensibiliser les habitants en QPV ;</li><li>• Initier les enquêtes sociologiques initiées par la ville de Creil dans les QPV des autres communes ;</li></ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Locataires en parc social ;</li></ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li></ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Prolonger les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie</li></ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li><li>• Dans le cadre des instances de suivi liées à l'abattement TFPB, elle assure ce suivi en lien avec les bailleurs sociaux (chargés de mener certaines actions) et les villes (dépositaires des feuilles de route GUP).</li></ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les villes proposent des actions dans le cadre de la GUP</li></ul> <p>Peuvent venir en appui des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La recyclerie ;</li><li>• Les associations d'animations ;</li><li>• Les éco-organismes ;</li></ul>

<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction de l'environnement (ACSO)</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattement TFPB</li> <li>• Pour les quartiers en renouvellement urbain : fonds du NPNRU (les Hauts-de-Creil, les Martinets) et gestion urbaine et sociale de proximité</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance de tri</li> <li>• Tonnage des encombrants introduits dans un circuit d'économie circulaire ;</li> <li>• Nombre d'habitants ayant suivi une animation sensibilisation sur le tri des déchets ;</li> <li>• Nombre d'opérations de sensibilisation en porte à porte ;</li> <li>• Nombre d'animations en pied d'immeuble organisées dans les QPV ;</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement, avec une évaluation annuelle dans le cadre du suivi de l'abattement TFPB</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les ménages sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire</li> </ul>

## ENJEU 2 : SOUTENIR LES PROJETS DE VEGETALISATION ET VERDISSEMENT

**OBJECTIF N°5.2 : Soutenir les projets de végétalisation et de verdissement des équipements et espaces publics et création d'îlots de fraîcheur (revêtement, accès à l'eau en période de chaleur)**

### Contexte :

Les habitants des QPV sont plus vulnérables aux crises climatiques. Ils doivent faire face à l'inflation énergétique/alimentaire alors qu'ils sont davantage touchés par la pauvreté et sont logés dans un parc ancien (mal isolé, exposé au bruit, parfois dans un contexte de suroccupation du logement). Une vigilance sera accordée aux risque pollen, et les implantations d'espèces allergisantes seront évitées.

### Objectifs opérationnels :

- Créer et préserver des îlots de fraîcheur
- Favoriser la renaturation et la végétalisation en milieu urbain

### Pistes d'actions :

#### A reconduire :

- Quartier Résilient des Hauts-de-Creil
- Atlas de la biodiversité (ACSO)
- Plan Climat Air Energie Territoire (ACSO)
- Ville fleurie (3 fleurs)
- Plan paysage – DGST Ville de Creil et CAUE
- Quartier résilient - Plan Guide NPNRU : résidentialisation, parc des carrières, circulations douces,
- Ile Saint Maurice – Préservation d'un îlot de fraîcheur en milieu urbain et sa valorisation
- Terrasse de l'Espace Enfance Danièle Mitterrand

#### A créer :

- Requalification Place St Médard – Projet des Pentés douces et renaturation via un îlot urbain sur dalle.
- Requalification Place du 8 mai - Désimperméabilisation de la Place et création d'îlot de fraîcheur urbain
- Parc des carrières – NPNRU
- Parc Agricole Urbain de Loisirs et liaisons inter-quartiers
- Végétalisation de cours d'école à Creil, Montataire et Nogent-sur-Oise
- Vergers des naissances
- Projet de micro forêt (Action Logement)
- Projet de jardin toit Tour Péri à Montataire
- Action potager dans les écoles à Montataire
- Jardin partagé ALSH Montataire

### Publics cibles :

- Tous les habitants des QPV

### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV et établissements scolaires de l'ACSO

### Articulation avec les mesures du CIV :

- Création d'espaces nature accessibles à tous
- Prolonger les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi des démarches globales engagées.</li> <li>• Les villes pour les projets urbains réalisés et à venir.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CAUE</li> <li>• Le CEREMA</li> <li>• ANRU</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• Associations</li> <li>• Ecoles élémentaires, collèges, lycées</li> <li>• Associations de riverains</li> <li>• Chargés de mission ACV</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds Verts pour le climat (création de parc urbains et espaces verts, végétalisation des façades et toit, corridors verts, plantation d'arbres...)</li> <li>• Europe (FSE+, FEDER...)</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Villes</li> <li>• GUSP</li> <li>• TFPB : plantation d'arbres</li> <li>• NPNRU – subventions au titre de « Quartier Résilient » : 9 cours d'écoles à Creil végétalisées</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la surface d'espaces végétalisés (ha)</li> <li>• Nombre de cours d'écoles végétalisées</li> <li>• Nombre de parcs créés</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche...)</li> <li>• Développer l'agriculture urbaine</li> <li>• Développer l'agriculture urbaine (plantations en pied d'immeubles, jardins partagés...)</li> </ul>

### ENJEU 3 : SENSIBILISER AUX ECO-GESTES

#### OBJECTIF N°5.3 : Sensibiliser aux-éco gestes et bonnes pratiques en matière de maîtrise énergétique des ménages

##### Contexte :

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a permis de définir des objectifs communs pour renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique, préserver la santé et l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique. Ce cadre est transversal et doit irriguer toutes les politiques publiques menées en France. Les habitants des QPV sont particulièrement touchés par l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie qui pèsent sur leurs ressources, plus faibles que la moyenne nationale. En outre, l'amélioration des performances énergétiques et la sensibilisation aux éco-gestes permet non seulement d'amoinrir les factures des populations, mais également de participer à la baisse de la pollution atmosphérique et à la lutte contre le réchauffement climatique.

##### Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser aux éco-gestes sur toutes les thématiques environnementales et aux bonnes pratiques en matière de sobriété énergétique
- Faciliter l'accès à la location de véhicules propres (voitures, mobylettes, vélos électriques)

##### Pistes d'actions :

###### A reconduire :

- Programme « Watty à l'école » sur 39 classes des communes de l'ACSO
- Actions de sensibilisation sur les éco-gestes alimentaires auprès des centres sociaux communaux
- Actions de sensibilisation au tri des déchets ménagers par les bailleurs sociaux en pieds d'immeuble ou en porte à porte
- Actions de sensibilisation en matière de protection de la biodiversité / nature ou renaturation en ville / re-végétalisation
- Actions de sensibilisation en matière de déplacements / mobilités
- Challenge Eco-mobilité pour les Scolaires
- Dispositif carbone scolaire dans le cadre de la cité éducative de Creil 5 classes/an

###### A créer :

- Augmenter le nombre de classes intégrées au programme Watty à l'Ecole
- Document-cadre de planification annuelle des actions de sensibilisation à l'échelle de l'ACSO en s'appuyant sur les atouts du territoire intercommunal en lien avec les acteurs institutionnels et la population du territoire
- Watty en entreprise / administration
- Challenge éco-mobilité pour les publics non scolaires

##### Publics cibles :

- Scolaires et leurs familles
- Tous les habitants des QPV

##### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

##### Articulation avec les mesures du CIV :

- Réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec un projet de loi dédié pour faciliter l'intervention en amont et éviter la dégradation définitive
- Prolonger les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO coordonne la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations portent les projets : SJT, AU5V et MLVO</li> <li>• Les bailleurs sociaux</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions aux associations</li> <li>• Etat – action « accélérer la transition écologique en QPV » : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Eradiquer les passoires thermiques (Etiquettes E, F, G) en QPV</li> </ul> </li> <li>• Budget dédié à la communication et aux actions de sensibilisation sous maîtrise d'ouvrage ACSO</li> <li>• Europe (FEDER, FSE+ ...) : favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réhabilitation énergétique du parc social</li> <li>○ Réhabilitation énergétique du logement privé</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme Watty à l'école</li> <li>• Démarche Rev3 qui met à disposition les moyens nécessaires pour favoriser les biens et les services sobres en carbone, pour lutter contre la précarité énergétique et développer la mobilité durable</li> <li>• Cité Educative</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'élèves et d'adultes sensibilisés</li> <li>• Volume de déchets ménagers triés et comparaison des trajectoires de réduction objectif / réel</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les projets de végétalisation et de verdissement des équipements et espaces publics et création d'îlots de fraîcheur (revêtement, accès à l'eau en période de chaleur)</li> <li>• Promouvoir les mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche...) : aménagements et sécurisation des voies, aides à l'équipement, levée de freins psychologiques...</li> </ul>

**ENJEU 4 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISER LES MENAGES AUX CIRCUITS COURTS**

**OBJECTIF N°5.4-1 : Développer l'agriculture urbaine**

**Contexte :**

L'agriculture urbaine participe à la résilience alimentaire des villes et permet de produire une alimentation de proximité, saine, durable et plus accessible pour les populations. Par son caractère parfois ludique (parcs et jardins urbains ouverts aux populations, ateliers de découverte du maraîchage, etc.), elle joue aussi un rôle de renforcement du lien social en milieu urbain et de sensibilisation de la population aux pratiques alimentaires plus équilibrées, durables et justes. Il s'agit donc d'un véritable enjeu social sur les quartiers mais également un enjeu de santé publique pour des populations plus sujettes aux problématiques de surpoids, de diabète, d'obésité et de maladies cardiovasculaires (Plan Local de Santé de Creil).

Enfin, et dans une moindre mesure, l'agriculture urbaine peut permettre de créer des emplois et contribuer au renouvellement des générations d'agriculteurs.

**Objectifs opérationnels :**

- Créer des jardins familiaux ou partagés et adapter le fonctionnement des jardins existants
- Identifier du foncier pour l'agriculture urbaine et le maraîchage

<p><b>Pistes d'actions :</b></p> <p><b>A reconduire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• NSO : création de jardins familiaux et suivi, jardins potagers du centre social</li><li>• Creil : cité éducative + projet centre social Brassens + Oise Habitat</li><li>• Montataire : projet GUP sur dalle</li><li>• VSP : potager participatif</li><li>• CLAC : petits paniers</li></ul> <p><b>A créer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Déployer le jardin agricole de loisir à Creil</li><li>• Créer des Jardins de Cocagne</li><li>• Créer et animer des potagers participatifs</li><li>• Tester un système de fermes mobiles sur les espaces temporairement vacants</li><li>• Créer des vergers urbains/jardins comestibles</li><li>• Proposer des ateliers sur la permaculture et l'agriculture durable, comment cultiver son potager sans intrants chimiques, etc.</li><li>• Organiser des visites et ateliers dans les jardins partagés pour les écoles</li><li>• Identifier du foncier pour l'agriculture urbaine et le maraîchage</li></ul>	<p><b>Publics cibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Jeunes en insertion (Jardins de Cocagne)</li><li>• Utilisateurs des jardins familiaux / potagers participatifs</li><li>• Scolaires</li></ul> <p><b>Quartier(s) concerné(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ensemble des QPV de l'ACSO</li></ul> <p><b>Articulation avec les mesures du CIV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'espaces nature accessibles à tous</li><li>• Améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous ».</li></ul>
<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de certaines actions dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial.</li></ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Associations : Réseau Cocagne, L'arbre à poule, Grainothèque ALSO</li><li>• Communes : propriétaires du foncier</li></ul>

<p><b>Moyens :</b></p> <p><b><u>De droit commun :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAT de l'ACSO</li> </ul> <p><b><u>Politique de la Ville :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jardins de Cocagne</li> <li>• Démarche Rev3 qui permet le développement de toute initiative reposant sur l'économie du partage et de la coopération ou l'économie circulaire ainsi que sur la valorisation des circuits courts et de la consommation de proximité</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><b><u>Indicateurs :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface de jardins partagés</li> <li>• Nombre de foyers inscrits (ou actifs) dans les jardins partagés/potagers participatifs</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à poursuivre et développer</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les ménages sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire</li> </ul>

**ENJEU 4 : DEVELOPPER UNE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISER LES MENAGES AUX CIRCUITS COURTS**

**OBJECTIF N°5.4.2 : Sensibiliser les ménages sur les circuits courts et le gaspillage alimentaire**

**Contexte :**

L'alimentation locale permet de développer la souveraineté alimentaire du territoire et sa résilience, et de soutenir les producteurs locaux et l'économie locale. L'alimentation durable privilégie les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : le mode de production représente 84% de l'impact écologique de notre alimentation.

Le gaspillage alimentaire des ménages français s'élève à 60kg par an et par habitant et on estime que sur notre territoire 45% de la poubelle d'ordures ménagères est constituée de biodéchets.

**Objectifs opérationnels :**

- Organiser des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Renforcer la part de produits bio, locaux et en circuits courts dans la restauration collective et communiquer dessus auprès des élèves et des familles
- Sensibiliser à l'alimentation durable

**Pistes d'actions :**

**A reconduire :**

- Montataire : pesées et tenue d'un registre du gaspillage alimentaire
- Creil : accompagnement à l'alimentation responsable + ateliers cuisine et nutrition au Centre Georges Brassens
- Carnaval des possibles : Discosoupe
- Les petits paniers de la CLAC – créons la COOP
- Echanges pour une Terre Solidaire : éducation alimentaire, ateliers cuisine anti-gaspi, etc.

**A créer :**

- Créer des liens entre responsables de la restauration collective et agriculteurs bio du territoire
- Créer une cartographie des producteurs bio du territoire et des points de vente
- Développer une offre de produits locaux et durables en épicerie solidaires
- Organiser des journées/ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire et à l'alimentation durable dans les cantines et à pied d'immeuble (cf. ETS)
- Dispositif P.A.N.I.E.R.S
- Expérimenter les écoles comestibles

**Publics cibles :**

- Scolaires et leurs familles
- Personnes en situation de précarité alimentaire
- Grand public

**Quartier(s) concerné(s) :**

- Ensemble des QPV de l'ACSO

**Articulation avec les mesures du CIV :**

- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous ».

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de certaines actions dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations : Carnaval des possibles, CLAC, Echanges pour une Terre Solidaire, Bio en Hauts de France, Réseau AMAP, L'Arbre à poule</li> <li>• Communes : compétence restauration collective (écoles maternelles et élémentaires, crèches)</li> <li>• ARS</li> <li>• Département et Région : compétence restauration collective (collèges et lycées)</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De droit commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAT de l'ACSO</li> <li>• Subventions aux associations</li> <li>• Actions en restauration collective par les communes, le département, la région</li> <li>• Soutien de l'ARS pour accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire</li> <li>• Etat – orientation « favoriser les transitions écologiques au sein des QPV » : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer le réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) dans 3 QPV par an</li> <li>○ Développer le dispositif « famille zéro déchets » dans 3 QPV par an</li> <li>○ Développer le dispositif « repair café » dans 3 QPV par an</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Petits paniers de la CLAC</li> <li>- Discosoupe</li> <li>- Fonds du Comité Interministériel de la Ville – programme « Mieux manger pour tous »</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Masse de gaspillage alimentaire</li> <li>• Proportion des produits bios et locaux dans les menus de la restauration collective (en valeur HT d'achats en €)</li> <li>• Nombre de personnes sensibilisées en ateliers</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec les autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'agriculture urbaine</li> </ul>

## ENJEU 5 : DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES

**OBJECTIF 5.5 : Promouvoir la mobilité douce sur les quartiers (vélo, marche...) : aménagements et sécurisation des voies, aides à l'équipement, levée de freins psychologiques...**

### Contexte :

Malgré une offre en transports en commun importante sur les quartiers, la plupart des habitants des QPV utilise la voiture individuelle pour se rendre au travail (seulement 26,2% utilisent les transports en commun pour se rendre au travail en 2019). L'ACSO a développé de nombreuses liaisons de transports en commun ces dernières années, pour permettre une meilleure connexion entre quartiers. Si les transports sont utilisés, les habitants privilégient toujours la voiture pour les trajets courts, en raison d'une insuffisance des liaisons douces sur les quartiers, de non-sécurisation d'une partie des tronçons, ainsi que d'une faible acculturation de la population à celles-ci. Il est donc nécessaire de déployer un réseau sécurisé permettant la généralisation des mobilités douces sur les quartiers (vélo, marche, ...) ainsi que l'accompagnement des populations à leur maîtrise (apprentissage du vélo notamment).

### Objectifs opérationnels :

- Développer des itinéraires locaux de mobilité douce.
- Aménager des infrastructures adéquates.
- Sensibiliser les publics à la mobilité douce pour permettre leur acculturation.

### Pistes d'actions :

#### A reconduire :

- Eco-challenge mobilité scolaire
- Eco-challenge mobilité Collège
- Semaine de la mobilité
- Action de sensibilisation à la pratique du vélo
- Apprentissage du vélo pour adultes – AU5V
- Ateliers de mécanique de vélo en pied d'immeubles – AU5V
- Schéma Communautaire des Modes Actifs
- Implantation vélobox et arceaux vélo au sein des quartiers.
- Identification dans le NPNRU des locaux vélos et pistes cyclables

#### A développer :

- Meilleure desserte des zones activités par les transports collectifs et les aménagements cyclables et piétonniers
- Stationnement sécurisé des vélos au sein des quartiers

### Publics cibles :

- Tous les habitants des QPV
- Actifs
- Stagiaires
- Personnes en formation
- Jeunes en insertion
- Femmes

### Quartier(s) concerné(s) :

- Ensemble des QPV de l'ACSO

### Articulation avec les mesures du CIV :

- Création d'espaces nature accessibles à tous
- Encourager à la pratique du vélo dans les quartiers :
  - Prioriser la desserte des QPV dans les appels à projet du fonds Mobilités actives
  - Amplifier le dispositif « Savoir Rouler à Vélo »
- Améliorer la desserte des QPV dans le cadre du projet des futurs Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) et prioriser le soutien aux projets de transports collectifs en site propre dans les QPV
- Expérimentation du recours automatique à la tarification sociale-solaire en matière de transports en commun

<p><b>Pilotage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ACSO pilote la mise en œuvre et le suivi de cet objectif.</li> </ul>	<p><b>Partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations, Mission Locale,</li> <li>• Communes, Région,</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> <li>• Entreprises</li> <li>• Etablissements scolaires notamment collèges et écoles,</li> <li>• Partenaires, opérateurs de la mobilité</li> </ul>
<p><b>Moyens :</b></p> <p><u>De Droit commun</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget du service mobilité et DCRE de l'ACSO</li> <li>• Programme « les entreprises s'engagent » (forfait mobilités durables)</li> <li>• Contrat de Plan Etat-Région (CPER) - axe 1 : accélérer la décarbonation de l'économie régionale notamment par les transitions énergétiques, écologiques et l'économie circulaire</li> </ul> <p><u>Politique de la Ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CPO avec l'AU5V</li> </ul>	<p><b>Evaluation :</b></p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Part modale du vélo et de la marche dans les quartiers</li> <li>• Linéaire d'itinéraires cyclables et piétonniers (en km)</li> <li>• Nombre de cyclistes sur les voies cyclables</li> <li>• Nombre d'arceaux vélo installés</li> <li>• Nombre de vélos en location par des habitants de quartiers prioritaires</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions existantes : à reconduire annuellement</li> <li>• Actions à créer : avant 2027 (mi-parcours)</li> </ul>	<p><b>Lien avec autres objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les projets de végétalisation et de verdissement des équipements et espaces publics et créations d'îlots de fraîcheurs</li> <li>• Sensibiliser aux éco-gestes et bonnes pratiques en matière de maîtrise énergétique des ménages</li> </ul>

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

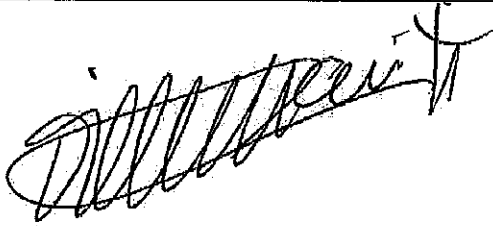
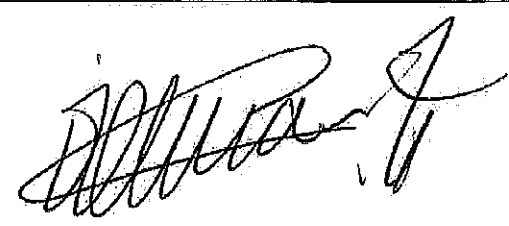
**Pour l'État,**

**Madame Catherine SÉGUIN**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end.

**Préfète de l'Oise**

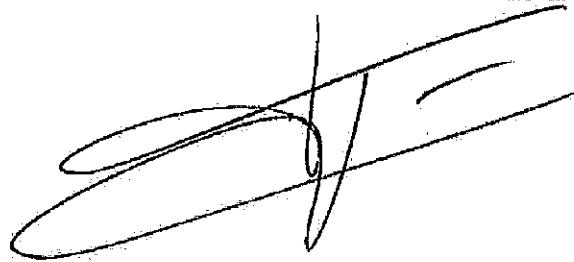
Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

<b>Pour l'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE</b>	<b>Pour la commune de CREIL,</b>
<b>Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN</b>	<b>Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN</b>
	
<b>Président</b>	<b>Maire</b>

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour la commune de  
NOGENT-SUR- OISE,**

**Monsieur Jean-François DARDENNE**

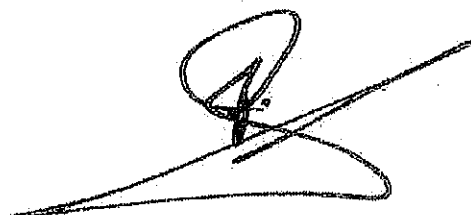
A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned in the center of the middle section of the signature box.

**Maire**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour la commune de  
MONTATAIRE,**

**Monsieur Jean-Pierre BOSINO**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a long horizontal stroke and a diagonal line crossing it.

**Maire**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour la commune de  
VILLERS-SAINT-PAUL,**

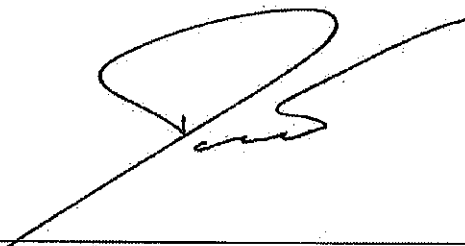
**Monsieur Gérard WEYN**



**Maire**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour l'OPH OPAC de L'OISE,  
Monsieur Vincent PERONNAUD**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vincent Peronnaud', written over a horizontal line.

**Directeur Général**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour l'OPH OISE HABITAT,**

**Monsieur Benjamin ANDRÉ**

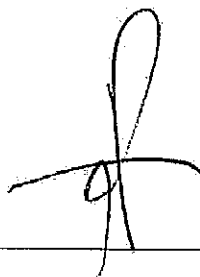
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'A' intertwined, followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

**Directeur Général**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour l'OPH SA HLM  
de l'Oise,**

**Monsieur Édouard DUROYON**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top, a horizontal stroke across the middle, and a vertical stroke extending downwards.

**Directeur Général**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour l'OPH CDC HABITAT SOCIAL,**

**Monsieur Philippe BLECH**



**Olivier DUPRIEZ**  
**Directeur d'Agence**

**Directeur Interrégional NORD EST**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour l'OPH 1001 VIES HABITAT,**

**Monsieur Yassine BELAIDI / LA COURTI SANDRINE**

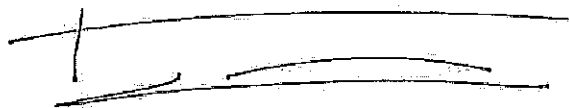
*Pour délégation*  


**Directeur Territorial GRAND OUEST**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour le Conseil Régional des  
HAUTS-DE-FRANCE,**

**Monsieur Xavier BERTRAND**



**Président**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour l'EPIDE,**

**Madame Karine LEFEVRE**

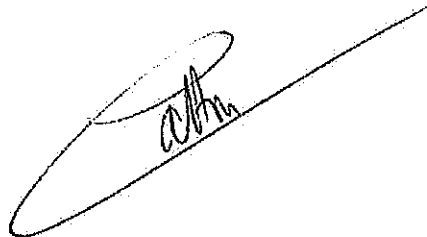


**Directrice de l'EPIDE de Margny-lès-Compiègne**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour la Banque des Territoires**

**Madame Anne-Laure CATTIN**

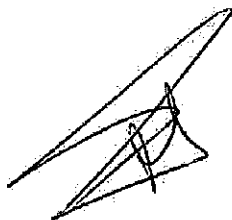
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ALC', is written over a large, light-colored oval shape that serves as a background for the signature.

**Directrice territoriale 60**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise,**

**Monsieur Philippe BERNARD**

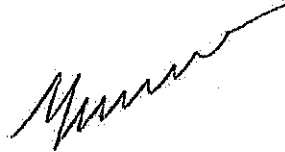
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Bernard', written over a horizontal line.

**Président**

Contrat de ville 2024 -2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour l'Éducation Nationale**

**Monsieur Jean-Paul OBELLIANNE**



**Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services départementaux de l'Éducation  
Nationale de l'Oise**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour La Mission Locale  
de la Vallée de l'OISE,**

**Monsieur Adnane AKABLI**

*En Délégation de Président*



*E. BEAUDOUIN, Directeur*

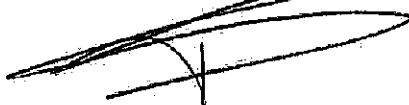
**Président**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

Pour l'OPH CLÉSENCE,

Monsieur ~~Éric-Efraïm BALCI~~ *LABRODIE*

*Pour délégué V. LEROUX*

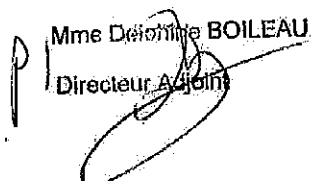
A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be the signature of the General Director.

Directeur Général

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour la Caisse Nationale  
des Allocations Familiales de l'OISE,**

**Monsieur Sébastien BARRÉ**


  
Mme Delphine BOILEAU  
Directeur Adjoint

**Directeur CAF de l'OISE**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour France TRAVAIL,**

**Monsieur Alain CAUSIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Causin', written over a horizontal line.

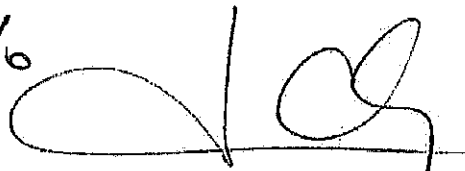
**Directeur Général**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour l'Agence Régionale de Santé,**

**Monsieur Hugo GILARDI**

P/0



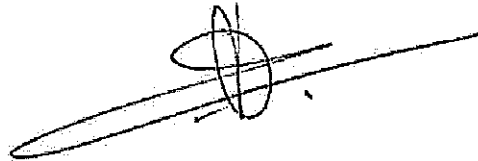
Charlotte Danet

**Directeur Général**

Contrat de ville 2024-2030, signé le 18 octobre 2024 en 25 exemplaires :

**Pour la chambre des métiers et de l'artisanat,**

**Monsieur Isaac MORGAN**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'I' followed by a horizontal line and a circular flourish.

**Président**